



La Revue Séquentielle

n°161

06 Juin 2021

REVUE NUMERIQUE HEBDOMADAIRE DESTINEE AUX ADHERENTS FSU DES TERRITORIAUX DE L'HERAULT

La Revue Séquentielle est une sorte de revue de presse numérique non exhaustive qui aime faire les pas de côté nécessaire à la compréhension du monde qui nous entoure. De la presse traditionnelle aux éclats de voix glanés ici ou là sur la toile elle tente de restituer une complexité qui nous est souvent confisquée au profit du simple et du binaire. La pluralité des expressions et l'éclectisme des sujets abordés visent à attraper l'attention des lecteurs et contribuer à alimenter les esprits critiques face aux idées reçues.

Bien entendu le contenu idéologique n'engage pas la FSU territoriale mais bien les auteurs des articles.



Le dessin

La phrase

« Comme ils ont en poche les clefs des prisons Et qu'ils font métier de mentir Ils s'appellent les réalistes. »

Marcel Martinet



Pass sanitaire et vie privée : quels sont les risques ?

www.broken-by-design.fr – 3 juin 2021

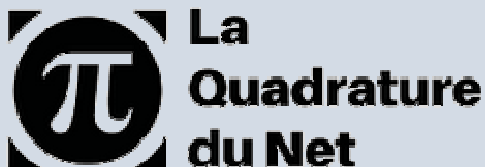


Ce document porte sur le pass sanitaire, qui est en train d'être mis en place par le gouvernement français et qui entrera en vigueur le 9 juin 2021. Il vise à mettre au jour de fausses informations diffusées par certains membres du gouvernement, à expliquer et à illustrer pourquoi le pass sanitaire, tel qu'il est conçu, met en danger la vie privée, mais aussi des données médicales des citoyens. En outre, il accroît le risque de vol d'identité. Le pass sanitaire est présenté sous la forme d'un code barre en deux dimensions, appelé datamatrix. Ce code barre, comme son nom l'indique, encode des informations. Il est en cela

similaire aux codes barres des produits que vous achetez en grande surface, et que vous passez à la caisse. Il est juste en deux dimensions et contient plus d'information. Au lieu d'un numéro qui sert à indiquer à la caisse enregistreuse la nature du produit que vous achetez, ce qui lui sert à connaître le prix à imputer, le code barre du pass sanitaire contient vos informations personnelles et des informations relatives à la vaccination. L'encodage de ces informations ne constitue pas une mesure de protection des données puisque n'importe qui équipé d'un dispositif de lecture de code-barres peut acquérir les données qui ont été encodées. Le pass sanitaire ne fait pas exception. **Lire la suite en cliquant sur le lien ou en copiant cette adresse dans la barre de recherche de votre navigateur : <https://www.broken-by-design.fr/posts/pass-sanitaire/>**

Les GAFAM échappent au RGPD, la CNIL complice

www.laquadrature.net/ - 25 Mai 2021



« Le 25 mai 2018, le RGPD entrainait en application. Nous célébrions l'espoir qu'il renverse le modèle économique des GAFAM, qui font de nos données personnelles une vulgaire monnaie d'échange. Portés par notre enthousiasme, nous déposâmes immédiatement avec 12 000 personnes cinq plaintes devant la CNIL, une contre chacun des GAFAM. Trois ans plus tard, aucune de ces plaintes n'a donné le moindre résultat. Ce total échec résulte d'une multitude d'irrégularités qui, toutes ou presque, révèlent le rôle coupable de la CNIL pour protéger les GAFAM contre le droit. Pour saisir la gravité de ce bilan, nous reviendrons en

détail sur chacune des cinq plaintes. Mais faisons d'abord une remarque de stratégie générale. Dès le début de notre action, nous nous attendions à rencontrer des résistances, notamment sous la forme de stratégies dilatoires à base d'expertises, de contre-expertises ou de débats infinis sur l'interprétation de chaque alinéa du RGPD. Pour contrer ces stratégies dilatoires, nous avons fait un double choix stratégique... » **Lire la suite en cliquant sur le lien ou en copiant cette adresse dans la barre de recherche de votre navigateur <https://www.laquadrature.net/2021/05/25/les-gafam-echappent-au-rgpd-avec-la-complicite-de-la-cnil/>**

Tentative d'assassinat d'un syndicaliste dans l'Ain et ex-conjoint violent et armé en Dordogne : l'insécurité qui ne fait pas « polémique »

www.frustrationmagazine.fr – 4 juin 2021

MAGAZINE INDÉPENDANT • CRITIQUE SOCIALE POUR LE GRAND PUBLIC

FRUSTRATION

« En France, le terme « insécurité » ne désigne pas la violence sous toutes ses formes, mais

seulement celle qui convient au récit d'extrême-droite et à la vision bourgeoise du monde. Il faut de la banlieue, de l'immigré, du pauvre, du manifestant. Tout le reste passe à la trappe, relégué à la rubrique « faits divers ». Il n'y a qu'à voir l'absence d'intérêt médiatique pour une affaire pourtant choquante et qui en dit long sur la violence dans notre société : une cheffe d'entreprise a commandité l'assassinat d'un syndicaliste CGT proche des gilets jaunes, après avoir été approchée par un ancien des services de renseignements et consultant en sécurité pour les entreprises privées. C'est lorsque ce syndicaliste, Hassan T, s'est présenté aux élections de représentants du personnel que la patronne a voulu passer à l'action, craignant, a-t-elle raconté aux enquêteurs, que « des syndicats se déclarent (...) après on perd l'esprit familial ». Le bel esprit familial des entreprises sans syndicat ! « Le contrat sur la tête du syndicaliste fera partie d'un « pack » formation + audit + élimination. Le tout pour environ 80 000 euros », nous apprend RTL. Sans subir, heureusement, de tentatives d'assassinats, les syndicalistes en France vivent généralement dans l'insécurité professionnelle et la pression permanente de leur hiérarchie. C'est pour ça qu'on en compte de moins en moins. Les directions prennent des consultants pour tuer dans l'œuf les contestations internes et se débarrasser des meneuses et meneurs en les licenciant. Une filiale du groupe Mulliez, Chronodrive, a ainsi licencié, il y a deux mois, un syndicaliste, Rozenn Kevel, qui dénonçait des faits de harcèlement dans l'entreprise. Sa direction s'est servi du prétexte d'un simple tweet où elle dénonçait la politique environnementale contradictoire de l'entreprise. La plupart des faits de ce genre passent inaperçus : ce ne sont pas BFM ou CNEWS qui vont faire leurs bandeaux sur la violence au travail, ni France 2 qui en parlera dans son JT... » **Lire la suite en cliquant sur le lien ou en copiant cette adresse dans la barre de recherche de votre navigateur <https://blog.mondediplo.net/fury-room>**

Propos liminaire FSU – Comité Technique du 03.06.2021

Madame La vice-présidente,

Nous souhaitons intervenir sur deux points distincts mais qui indirectement peuvent être liés.

Tout d'abord sur ce qu'il se passe à la DGA-SD. Vous n'êtes pas sans savoir que de nombreux services de cette direction sont actuellement mobilisés, sous différentes formes et à différents endroits du territoire héraultais. Avant d'exprimer leur colère ou leur désarroi, parfois les deux, les agent-es ont questionné leur encadrement et les ont informé à la fois de leur incapacité à rendre le service public mais aussi de la dégradation accrue de leurs conditions de travail. Aujourd'hui encore ces agent-es étaient en mouvement, dans l'attente de signaux forts de la collectivité. Parce qu'à la FSU nous sommes toutes et tous agents dans les services au moins la moitié de notre temps de travail, nous apprenons il y a quelques jours la budgétisation de 20 postes à venir et tout dernièrement l'embauche de 16 postes de renforts. Si nous nous réjouissons que nos appels aient été entendus, nous regrettons qu'à aucun moment cela n'ait donné lieu à un dialogue avec les organisations syndicales de la collectivité, alors même qu'une réunion avec la DGA-SD a eu lieu quelques jours auparavant. Une nouvelle fois le dialogue social, dont nous avons bien compris qu'il se déroulait avec cette direction en mode contraint, est au point mort puisque des éléments importants et directement en lien avec le malaise exprimé par les agent-es étaient absent de la discussion. Nous demandons donc l'organisation urgente d'une réunion en présence de l'exécutif, de la DGA-SD et de la DGA-RH pour mettre à plat, sur le fond comme sur la forme, la manière dont la collectivité compte répondre, sur le court comme le long terme, aux difficultés des agents. Vous aurez compris qu'il y a urgence à instaurer un dialogue social constructif et responsable.

L'autre point de notre propos concerne le décès d'Audrey Adam, notre collègue Conseillère en Economie Sociale et Familiale du département de l'Aube, assassinée le mois dernier dans l'exercice de ses fonctions.

Si les organisations syndicales lui ont rendu hommage, ainsi que l'exécutif départemental, et même si l'on regrette que vous ayez raté l'occasion de vous joindre à notre appel à lui rendre hommage ce mardi 1^{er} juin, nous ne pouvons accepter de maintenir ce drame dans la confidentialité d'un fait divers, le Gouvernement, comme les médias, préférant en effet concentrer l'actualité sur les hommages à Éric Masson, policier âgé de 36 ans, décédé brutalement lui aussi 15 jours plus tôt à Avignon. Pourtant, loin d'être anecdotique, cette tragédie vient agrandir la funeste liste des travailleurs sociaux décédés dans l'exercice de leurs fonctions. Pour rappel, en mars 2015, Jacques Gasztowtt, éducateur spécialisé du Service Social de Protection de l'Enfance de Nantes, est tué lors d'une visite médiatisée par le père d'une enfant. En octobre 2017, Marina Fuseau, éducatrice spécialisée, est tuée de plusieurs coups de couteau dans un foyer éducatif de Poitiers. En août 2020, Morgane Nauwelaers, psychologue à Annecy, est tuée par arme à feu par l'homme qu'elle soupçonnait d'inceste dans un signalement.

Enfin le 19 février dernier, Cyril Pierreval, chef de service d'un Centre d'accueil de demandeurs d'asile (CADA) à Pau, est tué par un pensionnaire. Comme pour Audrey Adam, aucun d'eux n'a eu droit à un hommage national. La FSU ne souhaite pas en rester là car, pour notre organisation syndicale, cela relève d'un enjeu majeur concernant la visibilité des travailleurs sociaux, de leur rôle primordial en matière de cohésion sociale, des risques liés à l'exercice de leurs métiers, et de leurs singulières conditions de travail. Nous ne pouvons accepter que cet assassinat soit ainsi banalisé et marginalisé par le Gouvernement, au moment même où ce drame libère la parole de celles et ceux qui ont subi des violences, verbales comme physiques. Les travailleurs sociaux ne sont pas et ne seront jamais des agent-es publics de seconde zone.

Cette absence de considération participe de la banalisation des violences que subissent les travailleurs sociaux au quotidien, de l'accueil du public en grande difficultés aux visites à domicile et contribue aux difficultés que les professionnel-les connaissent aujourd'hui. Arrêts maladie, burn-out, lassitude, résignation ou colère sont aussi le résultat d'une non prise en compte de ce qui caractérise les difficultés des métiers du travail médico-social, et nous n'hésitons pas à faire le lien avec les cris de détresse de nos collègues rassemblé-es sur les parvis d'Alco et de Foch une nouvelle fois aujourd'hui.

Vous l'aurez compris, nous refusons que la mort d'Audrey Adam ne soit pas reconnue par un hommage national.

Vous, Madame La vice-présidente, comme le Président de la collectivité, avez donc un rôle déterminant à accomplir en intervenant au plus haut niveau de l'État afin d'obtenir pour les agent-es territoriaux travailleurs sociaux une reconnaissance à la hauteur de leurs exercices professionnels. L'obtention d'un hommage national serait une première pierre pour la reconnaissance des conditions de travail de ces métiers.

Merci de votre attention.

Tranquillité publique

Les policiers municipaux face au tournant sécuritaire

Glissement de la doctrine

Hissées au rang de troisième force de sécurité, les polices municipales observent un glissement de leur doctrine d'emploi de proximité vers des missions d'intervention plus musclées. « Dans les faits, police secours, c'est nous ! » affirment les agents.

Sollicitations répressives

Les agents s'efforcent cependant de ne pas perdre de vue leur plus-value dans la chaîne de sécurité : la visibilité sur le terrain et le lien privilégié avec les habitants. Des missions difficiles à concilier avec des sollicitations de plus en plus répressives.

Relations avec la population

Selon la sociologue Virginie Malochet, cette « inflexion sécuritaire » interroge la spécificité même des policiers municipaux. Elle comporte également le risque de fragiliser les relations avec la population.

Alors que la sécurité publique s'est imposée ces vingt dernières années comme un enjeu majeur pour la population et les élus, les polices municipales poursuivent sans relâche leur essor. Sur le plan quantitatif, tout d'abord : de 18 000 agents en 2010, on en totalise aujourd'hui 24 000, soit un tiers de plus. Et les recrutements, motivés par les carences de l'Etat, restent élevés.

Ce développement est également visible dans les équipements, avec la quasi-généralisation des armes à feu, et les compétences octroyées aux agents, qui ne cessent de s'accroître au gré des textes législatif. Sur le terrain, plus personne ne s'étonne de la présence des « PM » dans bon nombre de missions jusque-là dévolues à leurs homologues nationaux. C'est d'ailleurs l'un des principaux enseignements du rapport de la Cour des comptes, paru en octobre, sur l'évolution des polices municipales.

UN MÉTIER EN PLEINE MUTATION

Qu'il s'agisse d'impératifs de lutte contre la délinquance, de la prise en compte de la menace terroriste depuis 2015 ou de l'appui apporté aux missions de maintien de l'ordre, comme ce fut le cas au cours de la crise des « gilets jaunes », les policiers municipaux ont vu leurs missions se durcir. Au détriment de la proximité, de la prévention et du contact avec

la population. A cet effet, la récente censure par le Conseil constitutionnel de la loi « sécurité globale » (*), promulguée le 25 mai, et notamment de l'expérimentation qui était destinée

Sur le terrain, plus personne ne s'étonne de la présence des « PM » dans bon nombre de missions jusque-là dévolues à leurs homologues nationaux.

à élargir leurs missions et leur capacité d'agir, sous couvert du fameux « continuum de sécurité », n'y changera sans doute rien. Au demeurant, cette « inflexion sécuritaire », comme l'observe la sociologue Virginie Malochet (lire aussi p. 41), n'est pas sans risque pour les policiers municipaux, qui

pourraient bien y perdre leur âme. Qu'en pensent les principaux intéressés ? Comment vivent-ils cette évolution du métier ?

Dans ce dossier, « La Gazette » brosse le portrait de polices municipales en pleine mutation et relaie le témoignage de professionnels, qui justifient un virage sécuritaire plus ou moins subi, mais veulent également préserver leur singularité. Un discours ambigu qui appelle forcément à une clarification des missions dans la chaîne des acteurs de la sécurité. ● H. J.

(*) Loi n° 2021-646 du 25 mai pour une sécurité globale préservant les libertés et décision n° 2021-817 du 20 mai.



Police municipale de Mulhouse, en décembre. Selon des professionnels, la police municipale reste préventive, mais peut basculer, à tout moment, vers une police d'intervention.

K. BONKENDORF

De la proximité aux interventions, un numéro d'équilibriste

«Police secours», respect des mesures anti-Covid, surveillance «attentat»... Le soutien des polices municipales est de plus en plus demandé par l'Etat, qui voit en elles la troisième force de sécurité intérieure. Si certains l'interprètent comme une forme de reconnaissance, d'autres redoutent un virage sécuritaire et, in fine, la perte de leur identité.

57 %
des agents

étaient équipés d'une arme à feu (pistolet, revolver) au 1^{er} janvier 2020, soit 13 692 policiers municipaux sur un effectif total de 23 934 agents, un chiffre en hausse de 12 % par rapport à l'année précédente. L'équipement des agents est en progression constante depuis plusieurs années et a connu une accélération significative avec la menace terroriste et la demande pressante des élus de protéger leurs agents. En 2014, 37 % des policiers municipaux étaient pourvus d'une arme de poing. Ils étaient 48 % en 2017.

Source : ministère de l'Intérieur, 2021.

Ce jeudi 29 octobre 2019, Brahim Aouissaoui, un ressortissant tunisien de 22 ans, pénètre dans la basilique Notre-Dame de Nice (342 500 hab.), et tue trois personnes à coups de couteau. Alertée par une borne de sécurité d'urgence, la police municipale, très vite sur place, maîtrise l'auteur présumé de l'attaque terroriste. En plein débat sur l'extension des prérogatives des policiers municipaux, l'événement marque les esprits et confirme le rôle de primo-intervenants des PM. Un an et demi plus tard, Christian Estrosi, le maire (ex-LR) de la cité azurienne fanfaronne.

PARTENAIRE INCONTOURNABLE
Celui qui se présente comme le patron de « la meilleure police de France » se félicite de la place de « troisième force de sécurité conquise à Nice pour l'ensemble des polices municipales de France ». Dans son futur hôtel des polices, symbole du rapprochement des forces nationales et municipales, il déroule fièrement le bilan 2020 de ses 550 agents et vante leurs 5700 interpellations pour crimes, délits et lutte contre la drogue, mais aussi la forte progression des infractions à la législation sur les étrangers ou encore sur la détention et le port d'armes. Vingt-deux ans après la loi du 15 avril 1999 relative aux PM, le vocable n'a rien à envier à celui de la police nationale.

Si cette ville demeure une exception – la vitrine d'une police XXL dotée des meilleurs équipements

et résolument tournée vers l'intervention –, force est de constater que les missions, historiquement dévolues à la prévention et à la proximité, évoluent. « Nous restons une police préventive, mais nous pouvons, à tout moment, comme l'a montré l'attentat de Nice, basculer dans une police d'inter-

une bagarre, etc., et que la patrouille de gendarmerie est à 50 kilomètres, le centre opérationnel nous bascule les appels. Les habitants ont aussi pris l'habitude de nous contacter directement. Dans les faits, « police secours », c'est souvent nous ! confirme Patrice Debois, patron, pendant



VILLE DE VALENCIENNES

« Nous sommes entrés dans l'œil du cyclone. A nous d'être vigilants pour ne pas y perdre notre âme. »

Stéphane Latawiec, chef de la police municipale de Valenciennes

vention », constate Francis Picco, le chef de la PM de Biscarrosse (14 300 hab., Landes), bientôt dotée d'armes à feu. Au fil des ans, ce policier, dans le métier depuis 1985, a vu ses missions s'étendre : « L'explosion démographique, l'arrivée de nouvelles populations dans des zones rurales, l'évolution de la délinquance, nos collègues de la nationale submergés... Aujourd'hui, nous sommes les premiers policiers sur le terrain. La police de sécurité du quotidien, la proximité, c'est nous ! Nous sommes un partenaire incontournable des forces de sécurité nationale. »

Accidents de la route, tapages, différends... La PM est de plus en plus souvent « police secours ». A Loudéac (9 600 hab., Côtes-d'Armor), les cinq agents de la police municipale, tous armés, suppléent régulièrement les gendarmes. « Quand un habitant compose le "17" pour un accident,

vingt-deux ans, de la PM, qu'il vient de quitter. On est de plus en plus happé par la gestion de l'événement, pour gérer la petite délinquance ou répondre aux sollicitations de l'Etat. »

RELAIS SUR LES « GILETS JAUNES »

La surveillance « attentat » mais aussi les protestations des « gilets jaunes » n'ont fait qu'accroître encore les missions des PM. A Loudéac, les agents ont été particulièrement mobilisés par celles-ci. « Le mouvement était anarchiste, pas du tout structuré. Notre connaissance du terrain et notre proximité avec les administrés se sont révélées très utiles. Nous sommes allés sur les ronds-points discuter avec les manifestants pour les aider à s'organiser, à ne pas se mettre en danger ou à mettre en danger autrui. » A Valenciennes (43 300 hab., Nord), la PM a aussi été très sollicitée par l'Etat ces deux

CE QU'ILS EN PENSENT

«La visibilité et le lien avec les habitants, nos priorités»



P.A. LAUAUDE/ANDIA

STÉPHANE ESCAMES, chef de service de la PM de Billère (13 100 hab., Pyrénées-Atlantiques)

«Notre mission première, c'est le terrain, les patrouilles. J'ai une devise: si une canette est par terre, on doit savoir qui l'a jetée. La proximité, c'est tous les jours. Pour ce faire, nous travaillons en synergie avec la police nationale, mais aussi avec les habitants, à travers le réseau Voisins vigilants. Au fil des ans, la délinquance a évolué, nous obligeant à nous armer pour nous protéger et protéger les habitants. La crise sanitaire et la surveillance "attentat" sont devenues très prégnantes. Mais nous ne devons pas perdre de vue nos priorités: la visibilité sur le terrain et le lien privilégié avec les habitants. C'est cette proximité qui permet le recueil d'informations et, in fine, leur partage avec nos partenaires. Je ne suis pas hostile à plus d'autonomie de la PM, mais, attention à ne pas être submergés par les procédures. Nous risquerions d'y perdre notre raison d'être.»

«La police intercommunale de nuit vient en renfort»



F. CALCAVECHIA / LA GAZETTE

MICHEL AJAVON, directeur de la PM intercommunale de la CA val Parisis (*)

«La doctrine d'emploi de notre police intercommunale, c'est une police d'intervention. La plupart des infractions sont commises la nuit et en soirée. L'Etat, seul, ne peut pas assurer la sécurité des citoyens, et les PM n'en ont pas non plus les moyens. Notre police, qui intervient de 18 heures à 4 heures du matin, vient en renfort des polices municipales qui, elles, se concentrent plus sur des missions de proximité. Nous sommes 28 agents, avec un objectif de 40 en 2025. Nous sommes armés. Et nous intervenons. Nous ne nous substituons pas aux forces de police de l'Etat, nous venons en complément. Nous n'outrepassons pas nos missions d'agents de police municipale: nous constatons, si besoin nous interpellons, et nous remettons à l'officier de police judiciaire de la police ou de la gendarmerie nationale.»

(*) 15 communes, 280 500 hab., Val-d'Oise.

«Être armés pour protéger et nous protéger»



Q. PRUVOST / LIGHTMOTIV

ÈVE LAMARCHE, directrice de la PM d'Arras (40 700 hab., Pas-de-Calais)

«Notre PM est à un tournant. Actuellement, les 20 agents travaillent par secteurs, en journée, dans une très forte logique de proximité et des objectifs de tranquillité et de salubrité publiques, d'un meilleur vivre-ensemble. Cela sera toujours vrai demain. Mais nous allons étendre ce service public avec la création, d'ici à fin décembre, d'une brigade de nuit dotée de sept agents, présente en soirée et jusqu'à 2 ou 3 heures du matin. Tous les policiers seront armés. Nous ne sommes pas dans une logique d'intervention tous azimuts, notre priorité reste la proximité. Mais la police de proximité, ce n'est pas, contrairement à une idée reçue, déployer des hommes à pied ou à VTT, c'est être en capacité de répondre à des problèmes de tranquillité publique. Et donc être polyvalents: patrouiller, établir du lien, prévenir, intervenir si besoin... Et être armés pour protéger la population et être protégés.»

dernières années. «La police nationale a dû renforcer la surveillance "attentat" à la frontière belge, tout en assurant le maintien de l'ordre sur les manifestations des "gilets jaunes". Pour eux, on a donc dû prendre le relais, en deuxième ou troisième rideau, sur le volet "circulation" notamment», raconte Stéphane Latawec, le chef de la police municipale. Pour la première fois de son histoire, celle-ci a aussi déployé des effectifs pour

sécuriser églises, mosquées, synagogues et autres sites sensibles.

«C'EST PIRE DEPUIS LA CRISE!»

La crise sanitaire du Covid-19 a encore fait bouger les lignes. Dès le 24 mars 2020, le projet de loi «Covid-19» a autorisé les policiers municipaux à constater et à verbaliser les infractions aux mesures de confinement, les propulsant aux avant-postes de la lutte contre la pandémie. «Depuis

un an et demi, les 41 agents, dont douze gardes champêtres, de notre police municipale intercommunale sont en première ligne pour faire respecter le port du masque, le couvre-feu, etc.» souligne Virginie Carolo-Lutrot, présidente (SE) de Caux Seine agglo (50 communes, 77 100 hab., Seine-Maritime).

La crise a renforcé certaines formes de délinquance, comme les violences intrafamiliales, les problèmes de voisinage, le har-

●○○ cèlent sur les réseaux sociaux, «ce qui a engendré un surcroît d'interventions, mais aussi d'actions de prévention». Pas question, en effet, de parler de «police bis». «Notre champ de compétences s'élargit, mais notre doctrine d'emploi reste la proximité, martèle Steeve Richard, le patron de la police municipale intercommunale. Nous faisons du lien social et nous appliquons les pouvoirs de police du maire.» Il n'empêche. Sur certains territoires, l'équation proximité-prévention-intervention relève parfois du numéro d'équilibriste. «Intervention et proximité, ça devient le grand écart, reconnaît Stéphane Latawiec. Comme ce fut le cas pour la gendarmerie et la police, nous sommes entrés dans l'œil du cyclone. A nous d'être vigilants pour ne pas y perdre notre âme.»

A Cenon, banlieue de la métropole bordelaise (24 500 hab., Gironde), Jean-Michel Loubaney, le chef de pôle «tranquillité publique et police municipale», ne s'en cache pas: «Sur le papier, notre objectif est de maintenir le lien avec la population. Mais la police nationale manque de moyens, la délinquance explose, et c'est pire depuis la crise! Certains quartiers sont des zones de quasi-non-droit, où même la police municipale ne



peut plus travailler. Ou alors avec le renfort de la police nationale. Dans ces conditions, la proximité, c'est tôt le matin, et pas partout.»

UNE PALETTE COMPLÈTE

Pour garder le lien avec la population tout en répondant aux demandes de sécurité, des territoires créent des brigades de nuit municipales, des polices

Nice, le 27 février. En 2020, les 550 agents de la police municipale ont procédé à 5 700 interpellations.

intercommunales, etc. «Il faut une palette complète pour pouvoir agir sur différents pans: le lien social, le recueil d'informations, police secours, les interventions et le judiciaire. Nous devons être capables d'aller sur des missions de forces de sécurité nationale, sans perdre notre identité», estime Nicolas Galdeano, le directeur de la PM de Tours (136 500 hab.), pour laquelle travaillent 95 agents et qui compte des unités dédiées à la proximité et des unités d'intervention de nuit.

En élargissant sans cesse les pouvoirs de la PM, ne risque-t-on pas, à terme, de rompre cet équilibre fragile? Eric Piolle, le maire (EELV) de Grenoble (160 200 hab.), a décidé d'en finir avec ce que les Verts nomment «la militarisation des polices municipales». A l'opposé du modèle niçois et du fameux «continuum de sécurité» qui entend renforcer la coopération policière, il s'apprête à mettre en œuvre une police préventive, démocratique et partenariale. Un antidote au risque de virage sécuritaire? ● N. P.

La grogne monte et la rentrée sociale sera «agitée»

Amélioration du déroulement de carrière, revalorisation des salaires, retraites... Voilà plusieurs années que les syndicats réclament des évolutions sociales en contrepartie de l'évolution de leurs missions. Une grogne ravivée par les débats parlementaires autour de la loi «sécurité globale», qui prévoyait de nouvelles compétences pour les agents, mesure finalement retoquée par le Conseil constitutionnel. «Nos missions ne cessent, depuis des années, de s'étendre. Mais qui dit "nouvelles missions", dit "reconnaissance financière et statutaire". Or, il n'y a rien», tance Serge Haure, référent «PM» à la CFDT. «On attend à chaque fois des contreparties. Il n'y en a aucune», renchérit Manuel Herrero, de l'Unsa-Territoriaux. Colère aussi de Fabien Golfier, de FA-FPT: «L'Etat se décharge sur nous mais ne nous accorde aucune contrepartie sociale.» Tout aussi furieux, Christophe Léveillé, secrétaire national FO PM, réclame «l'ouverture d'un dialogue social» et promet «une rentrée sociale agitée».

VIRGINIE MALOCHET

«Le durcissement de modèle n'est pas sans incidence sur les relations avec le public»

Virginie Malochet, sociologue et chargée d'études à l'Institut Paris région, revient sur la loi sécurité globale et l'évolution récente des missions de police municipale.

Le Conseil constitutionnel a décidé de censurer l'expérimentation sur l'élargissement des compétences de PM. Votre réaction?

Au vu des débats parlementaires, cette décision peut surprendre car il semblait y avoir un relatif consensus sur le sujet. Elle rejoint pourtant la décision prise dix ans plus tôt pour invalider certaines dispositions de la Loppsi 2 (*) visant à renforcer les prérogatives judiciaires des polices territoriales. L'argumentaire des Sages est constant, considérant que les policiers municipaux ne sont pas placés sous le contrôle direct et effectif de l'autorité judiciaire.

Quant aux acteurs locaux, tous ne sont pas favorables à de telles évolutions. Même s'ils conviennent de l'intérêt d'une approche globale et de la nécessité d'en assumer leur part, ils voudraient ne pas avoir à céder devant ce qu'ils perçoivent comme des velléités de délégation ou de subordination de la part des services de l'Etat. Concernant le volet «polices municipales» de la loi «sécurité globale», les avis étaient donc loin d'être unanimes au sein des collectivités. Il y a eu de très fortes attentes, mais aussi d'importantes réserves, certains élus restant dubitatifs face à cette volonté d'encourager la montée en puissance des PM sur des missions assez similaires à celles des services de sécurité publique des forces nationales.

Quel regard portez-vous sur l'évolution des polices municipales?

Elles restent très diverses. Mais en tendance, sur les deux dernières décennies, force est de constater

qu'elles basculent vers un modèle plus interventionniste et répressif. Cette inflexion sécuritaire assez nette invite à s'interroger sur la dynamique de développement des PM, sur leur valeur ajoutée par rapport aux forces étatiques. La question se pose de savoir comment les inscrire ou les maintenir dans une logique de réelle complémentarité, non pas de substitution, pour promouvoir une identité spécifique de police locale, ancrée dans les territoires, centrée sur les besoins émanant de la collectivité.



V.M.

«Force est de constater que les polices municipales basculent vers un modèle plus interventionniste et répressif.»

Quel est l'impact sur les relations avec les citoyens?

Ce durcissement de modèle n'est pas sans incidence sur la nature des relations avec le public. La question ô combien sensible des relations police-population, fortement mise en visibilité ces derniers mois, concerne les PM tout autant que la police et la gendarmerie nationales. Parce que, en soi, le statut territorial n'est pas gage d'ancrage local. L'insertion dans l'environnement, les implications partenariales et les rapports de confiance avec la population n'ont rien d'acquis pour les PM, cela se travaille et se conforte. Quelle que soit l'extension des prérogatives à terme, il me semble important de ne pas le perdre de vue. ●

Propos recueillis par Hervé Jouanneau

(*) Loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure de 2011.

A LIRE

Les grands enjeux de la sécurité



Le numéro 50 des « Cahiers de la sécurité et de la justice », daté de janvier, balaie les grands enjeux du secteur à travers une série de contributions

d'universitaires, de chercheurs et de responsables institutionnels. Au sommaire : les nouvelles formes de la criminalité organisée, terrorisme, gestion de crise, sécurité de l'entreprise, impact de l'essor des nouvelles technologies...

« Penseurs et acteurs de la sécurité », « Cahiers de la sécurité et de la justice » n° 50, Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice, janvier 2021.

Le panorama de la Cour des comptes

Dans un rapport publié le 20 octobre, la Cour des comptes dresse un vaste panorama des polices municipales et pointe les enjeux auxquels elles font face. Parmi ses préconisations, elle appelle l'Etat à clarifier l'offre de sécurité de proximité en consacrant les policiers municipaux dans le champ de la tranquillité et de la salubrité publiques.

A lire sur : bit.ly/3oL8jkm

RENDEZ-VOUS

Conférence du Forum européen pour la sécurité urbaine en octobre

Radicalisation, discriminations, violences faites aux femmes, aide aux victimes, vie nocturne, technologies... Tel est le programme de la conférence internationale « sécurité, démocratie et villes », organisée à Nice les 20, 21 et 22 octobre par le Forum européen pour la sécurité urbaine (EFUS).

Informations et inscriptions sur : <https://efus.eu/efusconference2021>



la Gazette.fr

Pour aller plus loin

La loi « sécurité globale » passe mal chez les policiers municipaux
www.lagazette.fr/745671

Le classement des 100 premières polices municipales de France
www.lagazette.fr/652394

Départementales L'action sociale, parent pauvre des programmes

Les politiques sociales sont au cœur de l'action des départements. Pourtant, dans les programmes des candidats, les axes forts choisis concernent peu cette matière.

Le rôle de chef de filât du social des départements est loin d'être anodin pour leurs finances. Aide sociale à l'enfance, soutien aux personnes âgées dépendantes et aux personnes handicapées, politiques d'insertion et versement du RSA: au total, deux tiers des dépenses des conseils départementaux vont à l'action sociale.

FACE À LA CRISE

Pourtant, difficile de trouver des messages forts sur ces questions dans les programmes des partis pour les élections des 20 et 27 juin. Malgré la crise sanitaire et la focale mise sur les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) ou la protection de l'enfance lors des confinements successifs, il semble

38,6
milliards d'euros

de dépenses d'action sociale ont été engagées par les départements pour l'année 2019, avant la crise sanitaire. Une fois les aides de l'Etat déduites, la facture s'élevait à 30,3 milliards.
Source : Odas.



L. MERESSE/SIPA

que le social ne soit pas «bankable» aux yeux des candidats.

La crise sociale a pourtant pointé son nez, les files s'allongent devant les distributions d'aide alimentaire... Et les demandeurs du RSA sont, à nouveau, de plus en plus nombreux. Selon l'Assemblée des départements de France, le nombre de bénéficiaires a augmenté de 10% en moyenne, avec des territoires dans lesquels la hausse se situe autour de 20%.

Toutefois, si le RSA figure dans la campagne, ce n'est pas sur ce

point. Ecologistes et socialistes prônent ainsi un revenu pour les 18-25 ans. En leur ouvrant le RSA pour les premiers, en instaurant pour tous, dès 18 ans, un revenu de base pour les seconds (lire aussi à ce sujet «La Gazette» du 31 mai, p.32-37). Mais, si une réforme devait avoir lieu, cela ne pourrait se faire que par la voie législative, qui ne concernera donc pas les représentants de canton.

RECENTRALISATION

L'expérimentation de recentralisation de l'allocation, proposée par le gouvernement aux territoires, ne fait, en revanche, partie d'aucun programme. Les élus de droite s'y sont déjà opposés. «Ce serait catastrophique financièrement et signerait la mort des départements», affirme Jean-René Lecerf, président (DVD) du conseil départemental du Nord. Car si c'est possible pour le RSA, les autres allocations suivraient et les départements perdraient leur raison d'être, craint-il. C'est d'ailleurs sur ce point que les négociations de 2015 avaient échoué. ●

Isabelle Raynaud

L'écologie à toutes les sauces

Santé. Avec la crise sanitaire, les besoins en personnels soignants, au-delà même des déserts médicaux, se font fortement sentir. De nombreux candidats mettent donc à leur programme la lutte contre la désertification médicale. A l'instar du département de Saône-et-Loire, beaucoup veulent créer des centres médicaux départementaux.

Aide aux communes. L'élection se faisant par canton, les candidats mettent principa-

lement en avant l'aide qu'ils apporteront aux communes de leur territoire d'élection.

Environnement. Cadre de vie, plan vélo ou végétalisation des routes départementales ou des collèges... nombre de candidats font appel à la conscience écologique de plus en plus développée des concitoyens. Les débats risquent d'être âpres entre les élus potentiels pour savoir qui sont les «vrais» écologistes et ceux qui ne feraient que du «greenwashing».

L'événement

CYCLISTES AUX FRONTIÈRES

Une quarantaine de cyclistes féministes roulent à vélo depuis Nantes, Marseille, Grenoble, et même depuis la Belgique pour, ce samedi 5 juin, converger à Nice et participer au rassemblement « Toutes aux frontières ».

27

C'est le nombre de pays dans lesquels le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés fait état d'une hausse des violences contre les femmes exilées, avec la pandémie.

MIGRATION

À Nice, le féminisme à l'assaut de la forteresse européenne

Ce samedi 5 juin, dans la capitale azurienne, se tiendra « Toutes aux frontières », première action féministe transnationale pour une Europe sans barrières. L'occasion de mettre en lumière le sort invisibilisé des femmes en exil et les violences subies lors de ce parcours.

Agrippés au sommet d'une barrière grillagée, des corps de mâles noirs prêts à déferler sur les sociétés européennes pour en déstabiliser l'équilibre patriarcal et capitaliste : voilà l'image inlassablement brandie par les cassandres xénophobes, défenseurs de « l'Europe forteresse ». Les femmes sont constamment absentes des représentations médiatiques et politiciennes du phénomène migratoire. Elles représentent pourtant, selon l'ONU, 48 % des personnes migrantes dans le monde, 50 % des réfugiés et entre 51 % et 54 % des personnes en migration vers l'Europe...

Ce samedi 5 juin, aux abords de la frontière franco-italienne, à Nice (Alpes-Maritimes), des féministes venues de toute l'Europe se donnent rendez-vous pour briser ce sort d'invisibilité fait aux femmes exilées. « Nous refusons les politiques de criminalisation des migrations qui tuent, qui torturent et qui pèsent particulièrement sur les femmes, notamment sur les lesbiennes et les personnes trans », explique Pinar Seleik, instigatrice de ce rassemblement d'un genre nouveau baptisé « Toutes aux frontières ». Elle-même réfugiée en France, l'avocate, sociologue, poète et bête noire du bourreau d'Ankara, Recep Tayyip Erdogan, a été condamnée, en 2017, à la réclusion criminelle à perpétuité en Turquie. « Notre action veut rendre visible ce qui ne l'est pas, clame la militante. Elle est bien sûr ouverte à tous, mais cette fois-ci le féminin l'emportera sur le masculin. Durant sa trajectoire migratoire, toute personne non conforme à l'ordre patriarcal est cible de violences sexistes. Féministes habitantes de l'Europe, nous allons déployer nos forces pour rendre visible ce qui ne l'est pas, en dénonçant les frontières politiques, constructions viriles et militaristes, fondées sur des guerres, des violences et des morts. »

De fait, il existe très peu de statistiques chiffrées concernant les femmes et personnes LGBTQI+ en migration. Elles sont pourtant les plus nombreuses à se noyer en Méditerranée centrale. Subissant le regard sexiste des passeurs, des forces de sécurité sur leur parcours, mais aussi de leurs compagnons sur le chemin de l'exil, parfois même des citoyens solidaires et des institutions qui leur tendent la main, elles sont contraintes à des parcours toujours plus longs, plus onéreux et plus dangereux.

« Elles sont placées à l'intérieur et au centre de l'embarcation par leurs compagnons d'infortune afin de les protéger de la noyade, peut-on lire ainsi dans un des carnets de bord de l'Ocean-Viking, le nouveau navire de sauvetage de SOS Méditerranée. Cette position est particulièrement dangereuse. Assises au centre des canots pneumatiques, elles sont particulièrement vulnérables aux fuites d'essence, qui, au contact de l'eau salée, se transforment en substance corrosive qui brûle la peau et dégage des gaz toxiques. (...) Les personnes assises au fond de l'embarcation sont souvent les premières victimes de noyades à bord même du canot, des suites de bousculades, de piétinements et d'asphyxie. »

« LA MIGRATION DES FEMMES EST UN SUJET UNITAIRE POUR L'ENSEMBLE DES MOUVEMENTS FÉMINISTES. » COLETTE MÔ, MEMBRE DE LA COMMISSION NATIONALE FÉMINISTE DU PCF.

Une augmentation constante du nombre d'exilées enceintes

L'association, qui a annoncé, en mars dernier, avoir sorti des eaux 5 000 femmes en cinq ans, témoigne également des viols quasi systématiques dont elles sont victimes dans les centres de rétention gérés par les milices libyennes, que financent les pays membres de l'Union européenne. Elle indique par ailleurs une augmentation constante du nombre d'exilées enceintes. Elles représentaient 4,6 % des femmes accueillies à bord de l'Aquarius au début des opérations de SOS Méditerranée, en 2016. L'année suivante, elles étaient déjà 10,5 %. **Suite page 6**

LE DANEMARK SE DÉBARRASSE DES RÉFUGIÉS

Certains pays européens tournent le dos à une politique d'accueil. Le Danemark a adopté jeudi une loi lui permettant de transférer ses demandeurs d'asile dans un centre d'accueil hors d'Europe. Des pays comme le Rwanda, l'Érythrée ou l'Éthiopie sont cités pour les accueillir mais aucun n'a encore accepté. Décision étonnante du Danemark, quand on sait que près de 20 % des réfugiés viennent d'Érythrée. L'UE a pris ses distances face à cette loi.



Manifestation pour la Journée internationale

Immigrées et transgenres : discriminées parmi les discriminées



Dana Osi
Réfugiée bulgare,
fondatrice de
l'association Atca

Etrangère trop étrange, ici en France, citoyenne trop dérangée là d'où elle vient, en Bulgarie, Dana considère ne plus appartenir à aucun pays. Il y a vingt ans, cette élégante femme transgenre a pourtant choisi de fuir la violence d'une société récalcitrante à sa différence pour s'installer dans les Alpes-Maritimes. « En venant en France, je pensais trouver un lieu où vivre librement, raconte la quadragénaire. Comme tout immigré, j'étais à la recherche d'une vie plus sécurisée. » Mais Dana a dû se rendre à l'évidence. Même si les mentalités ont évolué en

France, les discriminations à l'égard des femmes, de surcroît trans et immigrées, sont monnaie courante. Au travail, à l'hôpital, partout, c'est la double peine. « On dérange en tant qu'immigrée et en tant que personne transgenre, dénonce-t-elle. J'y suis confrontée quotidiennement au sein du centre LGBTQ+ dont je suis vice-présidente. À l'issue d'un trajet teinté d'isolement, de maltraitances et souvent d'exploitation sexuelle, la plupart se trouvent confrontées à de grandes difficultés d'intégration. » Il lui est déjà arrivé de retourner, pour quelques obligations familiales, dans son pays d'origine. « Là-bas, je suis considérée comme une étrangère qui a enfreint un tabou, explique Dana. Je ne me sens nulle part en sécurité. Ce qui compte, maintenant, pour moi, c'est de prendre la parole pour aborder ces sujets qui dérangent. » ● **E. U.**

FILLE D'IMMIGRÉ, COMÉDIENNE PRIMÉE ET... SOLIDAIRE

« Fêtons-les, respectons-les, accueillons-les. À bras ouverts ! »

Ariane Ascaride lance un appel pour toutes les femmes en exil.

L'événement



des droits des femmes, le 8 mars 2021, à Paris. Georges Gonon-Guillermas/Hans Lucas/AFP

Dix ans d'errance avant d'obtenir un statut lié aux violences de son mari



Misoun Nassan Agha
Réfugiée syrienne

Elle a décidé de tout abandonner en Syrie en 2011, au début de la guerre civile. Jeune quadra, à l'époque, elle enseigne l'anglais. Son compagnon, lui, est entrepreneur, mais surtout un mari violent. Misoun décide de partir. Sa reconstruction ne débutera qu'au bout de dix ans d'exil, au début de cette année. Elle vit, depuis 2019, dans la banlieue niçoise, au sein d'une famille qui a choisi de l'accueillir. Avant cela, elle a vécu seule en Arabie saoudite, puis au Liban, avant d'obtenir un visa pour la France. Sans véritable soutien, elle a choisi d'abord de tenter sa chance en Autriche. Elle y demande le statut de réfugiée. Pointe tous les jours au commissariat, jusqu'au jour où elle est enfermée en centre de rétention, son dossier venant de passer sous le coup des accords de Dublin, qui prévoient que la demande d'asile d'une personne soit étudiée dans le pays d'entrée dans l'Union européenne. « J'étais seule et enfermée comme une prisonnière, se souvient-elle. C'était horrible. Pourtant, je n'avais rien à me reprocher. Je cherchais juste à pouvoir vivre ma vie de femme librement. Et ils m'ont ramenée en France entre trois policiers, comme si j'étais une criminelle. » De retour dans l'Hexagone, Misoun est confiée à l'association Forum réfugiés, qui l'accompagne pour monter son dossier de demande d'asile. Les violences conjugales sont prises en compte pour que lui soit enfin accordé, au bout de dix ans d'errance et de solitude, un statut de réfugiée. « J'ai laissé en Syrie la femme qui ne pouvait être libre, explique-t-elle. Il a fallu beaucoup de patience et de motivation. Je peux enfin commencer ma reconstruction. » ■ E. U.

La Méditerranée, un cimetière de femmes en exil

À l'occasion de la dernière Journée internationale des droits des femmes, SOS Méditerranée a organisé une conférence virtuelle pour témoigner du sort des exilées sur la route migratoire de Méditerranée centrale.

À l'été 2016, l'Humanité était un des premiers médias à monter à bord de l'Aquarius, le navire de sauvetage affrété la même année par l'ONG française SOS Méditerranée. Cinq ans après, le 8 mars 2021, pour la Journée internationale des droits des femmes, l'organisation de sauvetage en mer, financée à plus de 90 % par les dons de citoyens européens, organisait une conférence en ligne. La directrice de recherche à l'Ehess et autrice de l'ouvrage les *Damnées de la mer. Femmes et frontières en Méditerranée* (voir l'Humanité du 18 décembre 2020) y a dressé un constat effroyable : « La mortalité des femmes en migration est bien plus élevée que celle des hommes. On manque d'information pour chiffrer cette situation mais on sait que, du fait de la vulnérabilité liée au genre – lorsqu'on arrive à retrouver les corps et à connaître le sexe des victimes –, on constate que les femmes ont beaucoup plus de chances de périr en mer ou dans le désert que les hommes. »

Depuis sa création, en plus du sauvetage en mer, SOS Méditerranée s'est également donné pour mission de témoigner de ce qu'il se passe sur la route migratoire la plus

mortelle au monde. Emprisonnement, violences sexuelles, esclavage, torture sont les expériences récurrentes décrites par les femmes que l'équipage de l'Ocean-Viking, le nouveau navire de l'ONG, sauve régulièrement des eaux au large des côtes libyennes. Lors de cette réunion virtuelle, ont également été évoqués les témoignages recueillis à bord du navire de sauvetage. « Le mari d'Aïcha était dans la cellule à côté. Aïcha et sa fille Adjara étaient dans une cellule avec d'autres femmes, rapporte Nejma Brahim, journaliste à Mediapart. Elle était enceinte. Elle a accouché en prison. Elle résume les choses en ces termes : "Ce sont des bêtes, ce sont des monstres qui agissent sans pitié, aucune." Ils l'ont donc violée avant l'accouchement, alors qu'elle était enceinte, et très peu de temps après l'accouchement... Ce n'était pas qu'elle, les autres femmes qui étaient avec elle dans sa cellule ont subi le même sort. Elle a accouché sans assistance, ce sont les autres occupantes qui l'ont aidée du mieux qu'elles pouvaient. »

Laurence Bondard, chargée de communication aux opérations de l'ONG, a fait part, de son côté, d'une autre situation, illustrant les calvaires de l'exil au féminin : « Constance a été secourue en 2017. Le médecin était monté

à bord du Rhib (canot de sauvetage) pour identifier les urgences potentielles sur le bateau en bois. À son approche, il se rend compte qu'une femme a accouché pendant le calvaire de la traversée. La femme est toujours reliée au bébé par le cordon ombilical. Et la voilà qui se hisse à bord de l'Aquarius à la force de ses bras, en tenant de l'autre son bébé. C'est dire la force de ces femmes ! »

« La mortalité des femmes en migration est bien plus élevée que celle des hommes. »

CAMILLE SCHMOLL
DIRECTRICE DE RECHERCHE
À L'EHESS

Les accords passés entre les pays membres de l'Union européenne et les milices libyennes pour intercepter les canots de fortune avant qu'ils ne soient secourus par les navires d'ONG participent à l'invisibilisation de ces parcours de femmes exilées.

Mi-mai, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) estimait que, depuis janvier 2021, 8 000 personnes ont été interceptées en mer par les gardes-côtes libyens et renvoyées dans des centres de rétention. Un chiffre bien plus important que les deux années précédentes. « Il n'y a aujourd'hui qu'environ 4 000 personnes dans les centres de détention officiels », a cependant indiqué la porte-parole de l'organisation, M^{me} Msheli, ajoutant que « des milliers de personnes sont portées disparues ». Combien de femmes parmi elles ? ■ E. U.

L'événement

À Nice, le féminisme à l'assaut de la forteresse européenne

Suite de la page 4 Le calvaire vécu sur leur parcours migratoire ne s'arrête pas pour autant lorsque ces femmes exilées atteignent l'Europe. « Elles arrivent pour la plupart complètement détruites, pointe Violaine Husson, responsable des questions genre et protection à la Cimade. Mais les organismes qui étudient les demandes d'asile ne se concentrent que sur les risques encourus en cas de retour dans leur pays d'origine, sans prendre en compte les violences subies sur leur parcours migratoire. » Les lesbiennes et femmes transsexuelles souffrent particulièrement du manque de prise en compte de la vulnérabilité inhérente à leur « *sexo-spécificité* ». Une fois en Europe, les exilés s'appuient habituellement, pour trouver un logement ou des moyens de se nourrir, sur les communautés de personnes originaires de leur pays de départ. Mais les trans et lesbiennes, vivant à la rue, se retrouvent vite confrontées aux mêmes rejets transphobes et homophobes qu'elles ont fuis. « Elles doivent cacher leur identité pour ne pas subir les mêmes violences et agressions », explique Mireille Franzini, du Centre LGBTIQ+ de la Côte d'Azur. Il en va de même dans les centres d'hébergement d'urgence et autres centres d'accueil pour demandeurs d'asile (Cada).

« Cette procédure administrative est intrusive et subjective »

Pour obtenir ce statut, elles doivent, en outre, prouver à la fois leur orientation sexuelle, leur identité de genre et le fait que celles-ci constituent un motif de persécution. Elles se retrouvent obligées de divulguer au grand jour des situations qu'elles se sont, une vie durant, employées à dissimuler. Avec un impératif : convaincre les inspecteurs de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra). « Cette procédure ad-

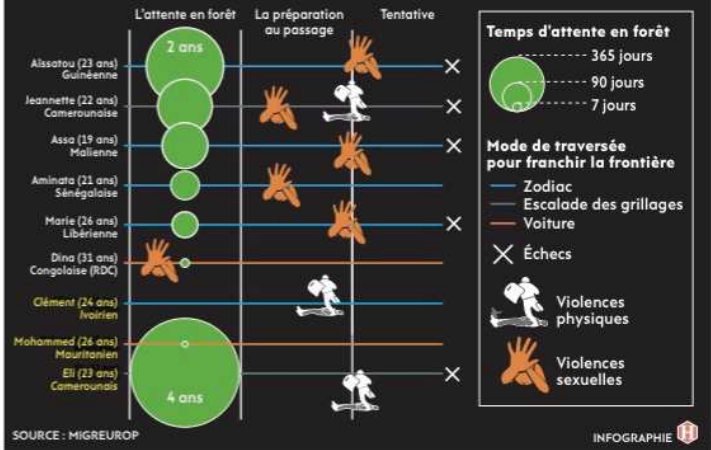
ministrative intrusive et subjective, combinée aux obstacles linguistiques, accentue la difficulté des démarches, insiste le Bureau d'accueil et d'accompagnements des migrants (Baam). De fait, l'appréciation des agents de l'Ofpra repose sur la conformité à des stéréotypes de genre et la capacité des demandeurs à parler de leur sexualité. »

Les femmes exilées en quête de refuge en France parce qu'elles fuient des violences conjugales, des mutilations sexuelles, l'esclavage, la prostitution ou le mariage forcé ne sont d'ailleurs pas forcément mieux loties. Le statut de réfugié est accordé à ces femmes dès lors que l'Ofpra reconnaît leur appartenance à un « groupe social » prédéfini par l'institution. « Ces groupes sociaux sont définis par jurisprudence, précise Violaine Husson. Ça permet des avancées, mais on voit aussi de nettes régressions. » Depuis un an et demi, face au grand nombre de demanduses nigériennes appartenant au groupe « traite sexuelle », l'Ofpra conditionne, par exemple, pour ces dernières, l'obtention du statut au fait de s'être extraite des réseaux de prostitution. Une Nigérienne étant encore sous l'emprise de ses proxénètes sera déboutée. Mais pas une ressortissante d'un pays de l'Est. Idem concernant l'excision. « Depuis 2008, les parents maliens cherchant à protéger leur fille d'un acte de mutilation sexuelle n'obtiennent plus l'asile en France », indique encore la responsable de la Cimade. Et ce, au nom du fameux « appel d'air »... En clair, les violences subies par les femmes en exil sont prises en compte selon des critères fixés par des agendas politiques.

Une triste réalité que vont rappeler ce week-end, à Nice, les nombreuses exilées invitées à prendre la parole. L'occasion de souligner la violence des politiques migratoires européennes à l'encontre des femmes et de toutes les personnes non conformes à l'ordre patriarcal. ■

ÉMILIE URBACH

EXIL DES FEMMES, UN PARCOURS SEMÉ D'EMBÛCHES À LA FRONTIÈRE MAROCO-ESPAGNOLE DE MELILLA



LES FRONTIÈRES DÉFINISSENT DES « PARCOURS GENRÉS »

Mêmes s'ils empruntent le même chemin, les parcours migratoires ne sont pas les mêmes selon que l'on est homme ou femme. Les temps d'attente à la frontière, les moyens de passage, ce que réclament les passeurs, la nature des violences subies, les conséquences d'un échec ou non du passage d'une frontière « définissent des parcours genrés », insiste le collectif Migreurop. D'après les dernières recherches aux frontières maroco-espagnoles des enclaves de Ceuta et Melilla, les violences sexuelles à l'égard des femmes exilées prennent un caractère systémique.

Menacée, séquestrée... Féministe !



Estabraq Ali
Journaliste irakienne
réfugiée

Menacée par des groupes islamistes armés en Irak pour avoir exercé son métier de journaliste, enquêtant sur les milices armées, la corruption et les féminicides à caractère religieux ; harcelée pour avoir incité, sur sa chaîne YouTube, les femmes irakiennes à enfourcher leur vélo ; séquestrée par son frère, pendant plusieurs mois, pour avoir voulu enlever le voile islamique qu'elle ne supportait plus de porter, Estabraq a obtenu un statut de réfugiée, en France, il y a seulement deux mois. « J'avais une vraie belle vie, là-bas, ma maison, mes amies, explique la journaliste féministe. En France, je me suis retrouvée à la rue pendant quatre mois. Ça a été très difficile. » Elle vit aujourd'hui à Nice où elle partage un appartement avec une amie irakienne. « En Irak, les femmes journalistes sont considérées comme faciles et amatrices de relations extra-conjugales, explique-t-elle. Pour ma famille, mon exposition médiatique me salissait. Je n'aurais jamais trouvé personne qui veuille m'épouser. Aujourd'hui, je suis bien décidée à vivre ma liberté. » ■ E. U.

« Parce que je suis homosexuelle, mon père a juré de me tuer »

Marianne
Demandeuse d'asile ougandaise

Elle a les cheveux courts, la peau noire et pas encore 30 ans. Elle a fui l'Ouganda en 2017 et n'a pas encore trouvé, en France, la sécurité qu'elle est venue chercher en laissant tout derrière elle : son père violent, mais aussi la femme qu'elle aime. Marianne est lesbienne. Et pour cette orientation sexuelle, elle a subi dans son pays de nombreuses violences. « Ils m'ont battue, cassé le bras, brisé les os de la main, raconte la jeune femme. Quand mon père a appris pourquoi j'avais été torturée, il m'a frappée devant ma petite amie. Il m'a mordu et cassé la clavicle alors que j'avais encore le bras blessé. Ce jour-là, il a juré de me tuer. » Marianne et son amoureux décident alors de fuir dans une autre ville. « Je me suis confiée à un de mes frères, qui m'a trahie, et mon père est venu pour me tuer, reprend la jeune exilée. Ma petite amie a contacté quelqu'un qui a organisé mon départ vers l'Europe. » À l'époque employée de banque, Marianne dispose d'assez d'argent pour payer un visa à destination des Pays-Bas. « À mon arrivée, tout était organisé, se souvient-elle. Un hôtel m'avait été réservé. » Mais elle n'a rapidement plus un sou en poche et choisit de rejoindre Paris. Pendant deux semaines, elle erre dans les sous-sols de la gare

de Lyon. « Je n'arrivais à me faire comprendre de personne, lance-t-elle, la voix serrée par l'émotion. Je dormais dans les trains. Les gens refusaient de m'écouter quand je les arrêtais. » À force d'acharnement, elle parvient à entrer en contact avec l'association es Lesbiennes dépassent les frontières. Mais la peur continue de hanter son quotidien. À l'hôpital, où, très affaiblie, elle doit se rendre, elle n'ose pas évoquer son histoire auprès du médecin. « C'était un homme, explique-t-elle. J'avais les mauvais souvenirs de mon père... » Le professionnel, au contraire, prend soin d'elle et l'oriente afin qu'elle puisse faire une demande d'asile. Marianne vit aujourd'hui dans un Cada, mais le cauchemar n'est pas fini. Les autres demandeurs d'asile, dans le centre, exercent sur elle une pression permanente. « Ils me disent : "Tu devrais trouver un homme pour te protéger. Pourquoi tu n'es pas mariée ?" C'est exactement comme dans la société d'où je viens », insiste la jeune lesbienne. Elle a été entendue par les inspecteurs de l'Ofpra, cet hiver. « J'ai fait de mon mieux pour raconter mon histoire, mais je ne sais pas s'ils vont prendre en compte tout ce que j'ai vécu, s'inquiète Marianne. Maintenant, je dois attendre, et ça peut durer des mois. » La demandeuse d'asile prend son mal en patience. « J'ai eu des nouvelles de ma petite amie, confie-t-elle. Elle vit toujours en Ouganda, quelque part, dans la clandestinité. Je pense qu'elle s'est trouvée une nouvelle compagne... » ■ E. U.



Mort de Dani Karavan, le voyageur de l'espace

Le sculpteur israélien, spécialiste des créations en plein air, est mort samedi, âgé de 90 ans et couvert de gloire : il s'était vu décerner en 1998 le prestigieux Praemium Imperiale, récompense décernée aux plasticiens du monde entier par le Japon, et avait exposé au pavillon israélien de la biennale de Venise, en 1976, entre autres. PHOTO PICTURE ALLIANCE, DPA

Dans la police, «la hiérarchie fait tout pour ne pas être éclaboussée par les suicides»

Alors qu'une table ronde sur le sujet se tient ce lundi dans le cadre du Beauvau de la sécurité, Christophe Girard, vice-président de l'association SOS Policiers en détresse, regrette que ce fléau soit encore tabou.

Recueilli par
ALEXANDRA PICHARD

Dans un silence presque total aura lieu ce lundi après-midi une table ronde du Beauvau de la sécurité sur le problème du suicide dans la police et des conditions de travail des agents, présidée par Marlène Schiappa. La rencontre n'a fait l'objet d'aucune communication et ne sera pas retransmise en direct comme les autres rendez-vous, pour respecter la réserve électorale, selon le ministère de l'Intérieur. Elle aurait pu être reportée mais le ministère précise que «le sujet, plus intime, nécessitait la confidentialité». Un des participants, Christophe Girard, vice-président de l'association SOS Policiers en détresse, regrette que ce sujet soit encore tabou dans la police et attend des mesures efficaces pour lutter contre le fléau.

Le suicide reste-t-il tabou au sein de la police ?

Il y a une vraie omerta, le suicide y est encore un gros mot. J'ai perdu plus de collègues à cause du suicide que lors d'interventions dangereuses, alors que la menace est censée être dans la rue. Récemment, j'ai annoncé aux parents d'un collègue le décès de leur fils, qui s'est tué avec son arme de service. «On savait que ça pouvait arriver, c'est le risque du métier», m'a confié son père. La situation est affolante. Depuis le début de l'année, seize collègues se sont déjà suicidés, quatre



«Le taux de suicide chez les policiers est bien supérieur à la moyenne nationale», explique Christophe Girard. PHOTO LEWIS JOLY. AP

rien que la semaine dernière. La hiérarchie fait tout pour ne pas être éclaboussée par les suicides. J'ai assisté à la venue d'un chef dans le service le lendemain d'un décès, qui a dit aux équipes : «On est d'accord, c'était des problèmes personnels, cela n'a rien à voir avec le travail.»

Ce manque de considération fait aussi partie du malaise et du mal-être des policiers.

Alors que, selon vous, ces suicides ont un lien avec les conditions de travail ?

Les chiffres prouvent qu'il y a un problème dans notre profession : le taux de suicide chez les policiers est bien supérieur à la moyenne nationale. On est exposés à la violence et à des situations choquantes au quotidien, mais aussi au danger de mort immédiat, ce qui participe au stress post-traumatique. Sou-

vent sans suivi psychologique. Les heures supplémentaires, les horaires élastiques ont un impact énorme sur la vie personnelle des policiers. Il faut pouvoir être disponible quel que soit le jour ou l'heure, quitte à louper une énième fois les repas de famille. Ces horaires atypiques désocialisent les policiers de manière insidieuse. «Dis-moi pourquoi on fait ce métier» : c'est la question qui revient le plus lors des appels.

L'INTERVIEW DU JOUR Les policiers restent-ils réticents à évoquer le suicide en interne ? Ils ont peur du jugement des autres. Se posent ensuite les questions de la confidentialité et du désarmement. Parfois, les policiers se confient aux psychologues [en interne] et se voient désarmés peu après par leur hiérarchie. L'interprétation qu'en font la

grande majorité, c'est que ce qu'ils disent ne va pas rester secret et qu'ils prennent le risque de perdre leur arme. Or, quand on est désarmé, on change de service et cela a un deuxième impact psychologique sur le mal-être du collègue. Même quand ils vont voir les psychologues, beaucoup de policiers édulcorent leur discours à cause du spectre du désarmement.

L'association SOS Policiers en détresse a été créée en 2019 pour permettre aux policiers de parler de leur mal-être et prévenir les suicides. Les mesures mises en place par l'administration n'étaient pas suffisantes ?

On en avait marre de perdre nos collègues petit à petit, dans un silence quasi total. Créé en 1996 après l'année noire [avec 70 suicides de policiers, ndlr], le SSPO, le service de soutien psychologique

opérationnel, est désormais constitué d'environ 90 psychologues pour 150 000 policiers : ils restent très peu disponibles. Le SSPO manque de temps pour créer de la proximité et du lien avec les fonctionnaires de police. En 2019, un collègue m'a appelé en me confiant qu'il allait être le 55^e [policier à se suicider cette année-là, ndlr]. Il avait déjà mis en place tout le scénario. Pour moi, c'était une urgence : j'ai contacté le psychologue du SSPO, il n'y avait pas de place avant un mois. Un des psys privés avec qui nous avons un accord a heureusement pu prendre le relais jusque-là. Parfois, en appelant le numéro vert mis en place par le gouvernement en 2019, on se voit même répondre : «Appelez le 115.» La réponse n'est pas toujours à la hauteur de la souffrance.

Les policiers qui contactent l'association se sen-

tent-ils plus en confiance en se livrant à des collègues ?

Le SSPO est une cellule de psychologues externes, qui n'ont pas la culture du métier. C'est un frein. Nous sommes au contraire des pairs, qui connaissent les spécificités de la profession et la réalité sur le terrain. En vingt-sept ans de police, j'ai rencontré la plupart des situations que les appelants décrivent. Cela les rassure et les met en confiance. Un suivi peut alors s'installer. Quand le numéro vert compte une majorité d'appels uniques, nous comptabilisons 400 à 500 appels par mois et plus de sept cents heures d'écoute depuis début janvier, à seize bénévoles répartis dans toute la France. Cela reflète le mal-être de nos collègues. Lors de ce Beauvau, nous espérons être enfin entendus mais surtout écoutés et compris. ◀

En France, 30 % d'oiseaux en moins en trente ans

Scientifiques et associations alertent de nouveau sur l'effondrement de l'avifaune en milieu rural comme urbain

C'est une hécatombe. Déjà largement connue, mais qui se poursuit. En trente ans, les populations d'oiseaux des milieux agricoles ont chuté de 29,5 %, et celles des oiseaux vivant en milieu urbain ont diminué de 27,6 %. Le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN), l'Office français de la biodiversité (OFB) et la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) dressent le bilan, lundi 31 mai, de trente ans de suivi des oiseaux communs en France. Un programme lancé en 1989 et dont le protocole a été révisé il y a vingt ans, en 2001.

A l'heure de tirer une nouvelle fois la sonnette d'alarme, scientifiques et responsables d'association disent leur tristesse et leur frustration à répéter sans cesse la même chose, sans que rien ne change. « Malheureusement, nous n'avons pas eu de surprise à l'heure de dresser le bilan, regrette Benoît Fontaine, qui coordonne le programme Suivi temporel des oiseaux communs (STOC) pour le Muséum et l'OFB. On voit chaque année que les populations d'oiseaux spécialistes, c'est-à-dire qui se débrouillent bien dans un type d'habitat particulier, s'effondrent. C'est désolant de se dire que les alertes ou les mesures qui ont été prises ne suffisent pas. »

Frédéric Jiguet, professeur au Muséum et ornithologue, parle d'un « immense sentiment d'impuissance et d'inefficacité ». « C'est un vrai constat d'échec, de continuer à communiquer sur le déclin des moineaux, des linottes, des hirondelles », dit-il.

Banalisation de la biodiversité

Sur 123 espèces parmi les plus communes en France, 43 étaient en déclin en 2019, dont le chardonneret élégant, la tourterelle des bois ou l'hirondelle de fenêtre. Parmi les oiseaux des champs les plus affectés, le pipit farlouse est l'une des espèces ayant connu la baisse la plus sévère depuis 2001 : deux tiers de ses effectifs ont disparu. Au contraire, 32 espèces étaient en expansion – les autres ayant connu des évolutions stables ou incertaines. Le pigeon ramier, par exemple, a vu ses effectifs doubler depuis 2001 et est présent partout, en ville, en montagne ou encore en forêt. La population de mésanges charbonnières, qui peut s'installer aussi bien dans les centres urbains que dans la garrigue méditerranéenne, a augmenté de 7 % en vingt ans.

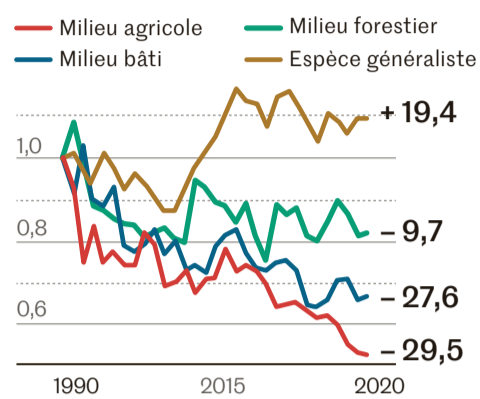
« Ces oiseaux généralistes, c'est-à-dire qui s'adaptent à tout type de milieu, ont prospéré en prenant la place des oiseaux en déclin, explique Caroline Moussy, responsable des enquêtes avifaune à la LPO. Cela contribue à une banalisation et à une uniformisation de la biodiversité. » Depuis 1989, les espèces généralistes ont connu une augmentation de 19,4 %, qui marque toutefois le pas depuis une dizaine d'années. Dans les forêts, les populations d'oiseaux ont diminué de 10 %, mais se sont stabilisées depuis les années 2000, après avoir beaucoup décliné.

Si le programme de suivi des oiseaux communs est un baro-

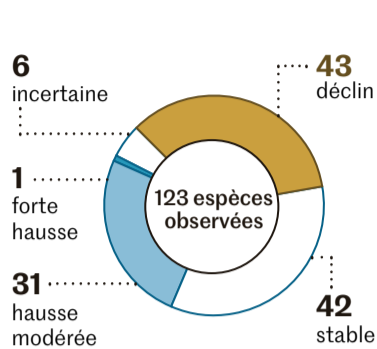
« Des oiseaux généralistes, qui s'adaptent à tout type de milieu, ont prospéré en prenant la place des oiseaux en déclin »

CAROLINE MOUSSY
responsable des enquêtes avifaune à la LPO

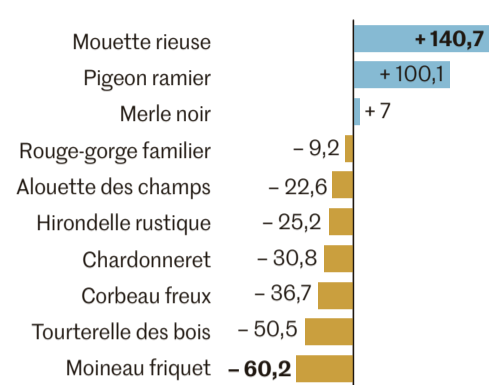
Evolution de l'abondance des espèces, par milieu, en %



Répartition des espèces observées, par tendance entre 2001 et 2019



Tendance, en France métropolitaine, entre 2001 et 2019, en %



Infographie : Le Monde • Sources : MNHN, LPO BirdLife France, ministère de la transition écologique et solidaire

mètre qui permet de mesurer des tendances, il n'a pas vocation à déterminer l'origine de ces évolutions. Mais au cours des dernières décennies, de nombreux travaux scientifiques ont cherché à expliquer ces déclin, toujours liés à une pluralité de facteurs. L'agriculture intensive est ainsi désignée comme en grande partie responsable de l'effondrement des oiseaux des champs.

« Les pesticides, et notamment les néonicotinoïdes, sont l'un des principaux problèmes, affirme Benoît Fontaine. Ils ont un impact direct sur les oiseaux en les empoisonnant, et un impact indirect en réduisant leurs ressources. » Le 21 mai, la LPO a assigné en justice les deux principaux producteurs en France d'imidaclopride, un insecticide néonicotinoïde, pour faire reconnaître leur responsabilité dans ce déclin. Outre l'usage de produits phytosanitaires, l'uniformisation des paysages, avec la disparition des haies ou des mares, a également entraîné une perte d'habitats.

Plusieurs hypothèses sont également avancées pour expliquer la baisse d'abondance des oiseaux vivant en milieu urbain : la diminution des ressources liées à l'artificialisation des sols, l'impact de la pollution ou encore la transformation du bâti. « Les oiseaux des villes sont souvent des animaux qui vivaient auparavant dans des falaises ou des cavités et qui ont trouvé, dans les bâtiments, de nouveaux endroits où nicher, détaille Caroline Moussy. Mais avec la construction d'immeubles ou de maisons de plus en plus hermétiques, ces trous disparaissent. »

L'avifaune, présente sur l'ensemble du territoire, dans tous types de milieux et qui est particulièrement bien étudiée, est considérée comme un bon indicateur de l'état de santé de la biodiversité. « Quand les oiseaux sont en nombre, c'est l'ensemble du vivant qui s'épanouit. Quand ils disparaissent, c'est la biodiversité qui s'estompe », résume Allain Bougrain-Dubourg, le président de la LPO.

« Courage et détermination »

Aujourd'hui, les différents acteurs appellent de nouveau les responsables politiques à agir pour enrayer cette érosion, alors que de difficiles négociations sont en cours pour définir la future politique agricole commune (PAC) et que la nouvelle stratégie nationale pour la biodiversité devrait être présentée à l'automne. Inverser la courbe nécessite de changer de paradigme et de modifier en profondeur les modes de vie, de consommation et de production. « Ce n'est plus au niveau individuel que les choses se jouent, martèle Caroline Moussy. On parle d'un problème systémique, il faut que des politiques publiques ambitieuses soient mises en œuvre. »

« Nous avons réussi à protéger des espèces emblématiques comme les faucons pèlerins ou les cigognes blanches, dont il ne restait que quelques couples dans les

années 1970, ajoute Allain Bougrain-Dubourg. Mais face au déclin du vivant de proximité, des "sans-grade", il faut agir de façon totalement différente. Il faut sauvegarder tous les milieux simultanément, ce qui est beaucoup plus

difficile. On sait ce qu'il faut faire, mais cela demande du courage et de la détermination. »

Derrière ce constat de la disparition des oiseaux communs se niche, malgré tout, un message positif : celui du succès des sciences

participatives. Car ces connaissances scientifiques reposent sur l'engagement de volontaires, en grande majorité bénévoles. Chaque année, lors de la période de nidification, ils notent à deux reprises tous les oiseaux qu'ils

voient et entendent en cinq minutes. Leur site d'observation est un carré de 2 kilomètres sur 2, attribué de façon aléatoire dans un rayon de 10 kilomètres autour de chez eux, ce qui garantit un échantillonnage représentatif du paysage français.

Ce sont les données amassées par ces citoyens qui sont ensuite traitées et analysées par les chercheurs du Muséum. Depuis 2001, plus de 2000 observateurs se sont mobilisés et près de 2900 « carrés » ont été créés. « Ce suivi est une démarche scientifique basée sur un protocole standardisé, ce qui permet d'avoir des données comparables dans l'espace et dans le temps, souligne Caroline Moussy. L'engagement des bénévoles est fondamental : sans ces passionnés qui donnent du temps pour faire ces comptages et contribuer à la préservation des oiseaux, nous n'aurions pas ce type de suivi. »

PERRINE MOUTERDE

**BIEN!
PLUS!
QUE VOUS NE
L'IMAGINEZ**

**+ DE 350
PRODUITS
Bio**

Tout au long de l'année

LIDL

Le vrai prix des bonnes choses

*Nombre de références susceptible de varier selon la gamme de supermarché.

POUR VOTRE SANTÉ, ÉVITEZ DE GRIGNOTER ENTRE LES REPAS. WWW.MANGERBOUGER.FR

L'envolée des ventes de PC face au défi de la pénurie de semi-conducteurs

- Lenovo, HP et Dell ont été les premiers bénéficiaires du regain d'intérêt pour les PC portables pendant les confinements.
- Mais les investisseurs s'inquiètent des effets de la saturation des usines de composants sur la croissance de ce marché.

ÉLECTRONIQUE

Florian Dèbes
@FL_Debe

Sur le marché du PC, les investisseurs se rappellent que les arbres ne montent pas jusqu'au ciel. Après la surprise de l'année 2020 qui a vu les ventes d'ordinateurs au plus haut en dix ans, la Bourse parie désormais sur un ralentissement de la production lié à la pénurie de semi-conducteurs qui perturbe déjà d'autres secteurs comme l'automobile.

Installés sur le podium mondial du secteur, Lenovo, HP et Dell ont été les premiers bénéficiaires du regain d'intérêt pour les PC portables constaté pendant les confinements contre l'épidémie de Covid-19. S'ils publient aujourd'hui des résultats record, leurs cours de Bourse, eux, sont en berne. Lenovo a perdu 4,4 % à la Bourse de Hong Kong quand HP et Dell cédaient respectivement 8,79 % et 2 %, vendredi matin à New York. Pour les dirigeants de ces groupes, les signaux sont pourtant au vert. A eux trois, ils vendent plus d'un PC sur deux dans le monde. Numéro un mondial, le chinois Lenovo a publié jeudi 27 mai un chiffre d'affaires record pour son exercice clôt au 31 mars 2021, à 60,7 milliards de dollars. Le groupe souligne avoir réalisé cette performance « malgré les défis liés aux pénuries de composants à l'échelle de l'industrie ».

Télétravail, école à la maison et accélération de l'e-commerce ont poussé les foyers à s'équiper d'un PC par personne plutôt que d'un PC pour toute la maison. Plus d'un an après les premiers confinements, la tendance dure. En enregistrant 27 % de hausse pour ses revenus sur son deuxième trimestre (de février à avril), l'américain HP relève que ses ventes de PC et d'imprimantes ont respectivement bondi de 72 et 77 %



ÉCOUTEZ NOTRE PODCAST LA STORY

Alerte à la pénurie de semi-conducteurs, dans « La Story », le podcast d'actualité des « Echos ».

sur un an. Il vient de mettre à jour ses prévisions financières à la hausse car les entreprises repassent de nouveau des commandes, tandis que la situation sanitaire va en s'améliorant dans certains pays.

Chez Dell aussi, la confiance est de mise. Après des revenus au premier trimestre en hausse de 12 % (+42 % pour l'entité chargée des ordinateurs), l'entreprise texane compte profiter encore longtemps de l'accélération de la transformation numérique. D'ici à 2025, Dell estime que son marché adressable dans la micro-informatique sera de 750 milliards de dollars, contre 600 milliards avant la pandémie.

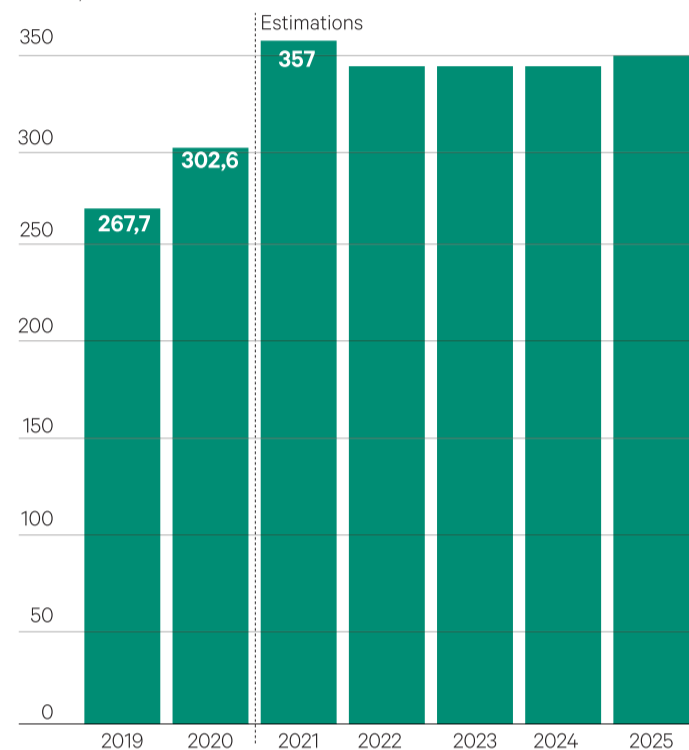
Explosion de la demande Mais les investisseurs, eux, ont les yeux rivés sur les usines saturées des fabricants de semi-conducteurs. Face à l'explosion concomitante de la demande des fabricants de PC, de smartphones et d'automobiles, les fonderies ne peuvent plus fournir tout le monde. Or, sans composants de puissance pour les batteries ou sans capteurs pour la webcam, impossible de terminer la fabrication d'un PC portable. « Certains investisseurs parient que la croissance du PC a atteint son pic et n'accéléra plus », a indiqué à Bloomberg l'analyste Shannon Cross.

Sans nier l'effet ralentisseur des contraintes de production liées à la pénurie de semi-conducteurs, les derniers chiffres du cabinet d'étude de marché IDC anticipent toutefois toujours un regain de croissance en 2021, à +18,1 % contre +13 % en 2020. De fait, l'industrie du PC s'est adaptée. « Chez HP, nous sommes passés d'une stratégie d'achat de semi-conducteurs au fil de l'eau, en fonction de nos besoins, à des commandes fermes prévues à long terme », explique Cédric Coutat, le directeur de l'entité PC d'HP pour l'Europe du Sud. Pour certains PC d'entrée de gamme, le lecteur de carte SD ou le port Ethernet ont aussi été supprimés pour faire des économies, alors que la hausse du coût des semi-conducteurs pèsera sur la rentabilité des constructeurs.

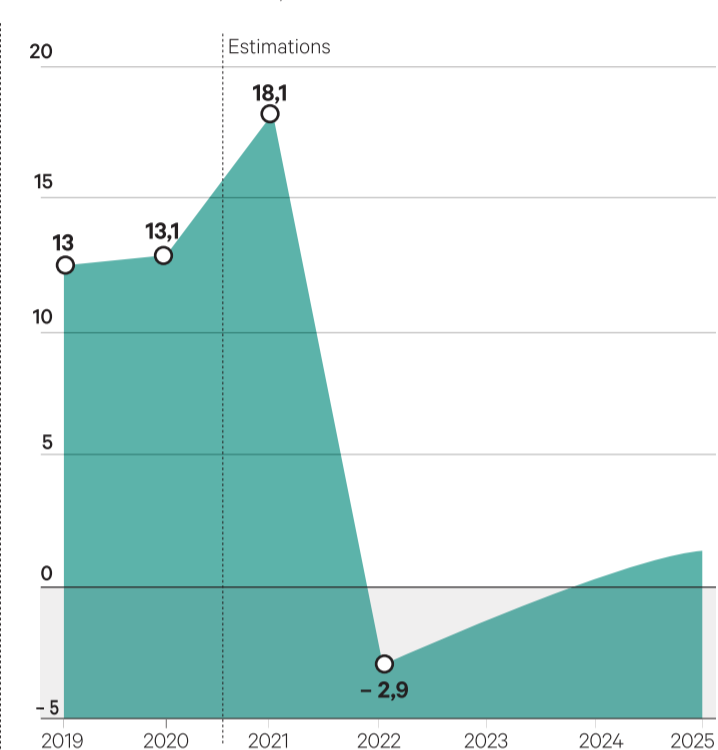
Le secteur peut se permettre de voir loin. Si IDC entrevoit une chute des ventes en 2022 (-3,2 %), il s'agit surtout d'un effet de base comparative. Pour la troisième année d'affilée, il devrait se vendre à cet horizon plus de 300 millions de PC en douze mois. Un niveau inespéré avant la pandémie. ■

Le marché mondial du PC relancé par la pandémie

Ventes, en millions d'unités



Taux de croissance annuel, en %



LES ÉCHOS / SOURCE : IDC 2021

Les Chromebooks de Google profitent à plein de la tendance

Les ordinateurs équipés du système d'exploitation de Google rencontrent un succès sans précédent. Les ventes ont plus que triplé en un an, surtout aux Etats-Unis.

En pleine renaissance du marché du PC, Google se frotte les mains. D'après le cabinet d'études de marché Canalys, les ordinateurs équipés du système d'exploitation Chrome OS de l'entreprise de Mountain View rencontrent un succès sans précédent pour cette catégorie de portables commercialisés depuis 2011.

Concurrents des PC Windows (Microsoft) ou MacOS (Apple), ces Chromebooks ont vu leur vente plus que tripler (+275 %) sur les trois premiers mois de 2021, par rapport à la même période l'an dernier. Il s'en est vendu 11,9 millions d'unités en un trimestre. Soit près

d'un PC portable vendu dans le monde sur dix !

« Les Chromebooks sont maintenant bel et bien des produits pour le grand public », souligne dans son étude Brian Lynch, l'analyste de Canalys qui suit le secteur et note l'accélération des ventes depuis plusieurs trimestres. Fabriqués par les mêmes constructeurs (HP, Lenovo, Acer, Samsung, Asus, etc.), ils sont souvent moins chers que leurs équivalents Windows. Ce qui séduit les foyers qui ont dû équiper leurs enfants en PC portables pour suivre la classe à la maison ces derniers mois. Par comparaison, les ventes de PC ont progressé de 13 % en 2020, d'après le cabinet IDC.

Particulièrement bien intégrés avec les services de Google comme Gmail ou Drive, les Chromebooks grappillaient des parts de marché depuis plusieurs années sur le marché américain de l'informatique pour l'éducation (de la pri-

maire aux études supérieures). C'est encore aux Etats-Unis qu'ils sont, de loin, le plus présent. « La demande en Chromebooks a énormément augmenté depuis un an mais 80 % des ventes se font aux Etats-Unis », relève Cédric Coutat, le directeur de l'entité PC d'HP pour l'Europe du Sud.

Un marché plus restreint en France

En France, le professionnel assure n'avoir vendu aucun Chromebook ces derniers mois alors qu'il a multiplié les contrats de gros auprès de structures éducatives. « C'est sûrement une question de maturité du marché. Google défend ses Chromebooks aux Etats-Unis depuis plus de huit ans, mais ça ne fait que deux ou trois ans en France », poursuit-il.

Du côté de Mountain View, cette accélération des ventes renforce la position de Google auprès de ses partenaires constructeurs et des

« Les Chromebooks sont maintenant bel et bien des produits pour le grand public. »

BRIAN LYNCH
Analyste chez Canalys

distributeurs. Tous ont intérêt à l'émergence d'une nouvelle catégorie de produits, alors que Microsoft détient un quasi-monopole sur les licences de systèmes d'exploitation. Certains voient aussi dans les Chromebooks une façon de se distinguer de la concurrence. Samsung et surtout Acer, entré récemment dans le Top 5 mondial des fabricants de PC, l'ont bien compris. — F.L.D.

Le fossé se creuse entre le gouvernement indien et les réseaux sociaux

RÉSEAUX SOCIAUX

WhatsApp a lancé mercredi une action en justice contre de nouvelles règles applicables aux réseaux sociaux en Inde.

Twitter s'est dit inquiet des « tactiques d'intimidation » de la police.

Carole Dieterich
— Correspondante en Inde

La guerre semble déclarée entre les réseaux sociaux et le gouvernement indien. Au cours des derniers jours, les illustrations de la tension accrue entre les géants de la Silicon Valley,

comme Twitter ou WhatsApp, et les autorités indiennes n'ont cessé de se multiplier, après l'entrée en vigueur d'une nouvelle réglementation visant à prévenir les « abus et mauvais usages des réseaux sociaux » et qui exige la suppression de contenus.

Les coups ont réellement commencé à pleuvoir le 24 mai dernier. Ce jour-là, la police débarque à l'improviste dans les locaux de Twitter Inde. Les images font le tour des télévisions. Si la police se donne la peine de se rendre sur place, c'est uniquement pour notifier l'ouverture d'une enquête. Les bureaux sont pourtant déserts. L'ensemble des salariés travaillant de chez eux depuis le début de la pandémie. Mais symboliquement, le message reste fort. L'enquête en question porte sur des mentions « média

manipulé » appliquées par Twitter à des messages postés par plusieurs membres du Bharatiya Janata Party (BJP) du Premier ministre, Narendra Modi. Ces derniers ont publié des documents présentés comme un projet de l'opposition visant à dénigrer le gouvernement et sa gestion de la pandémie.

Menace pour la liberté d'expression

Quelques jours après cette descente de police, Twitter riposte. Dans une déclaration rendue publique le 27 mai, il se dit « préoccupé » par ses « employés en Inde » et « la menace potentielle pour la liberté d'expression ». Twitter dénonce « l'utilisation de tactiques d'intimidation par la police au regard de l'application de [ses] conditions générales d'utilisation » et la nouvelle régle-

mentation indienne vis-à-vis des plateformes numériques. Ces nouvelles règles controversées visent les plateformes de plus de 5 millions d'utilisateurs qui doivent désormais mettre en place un mécanisme de gestion des litiges et nommer des responsables chargés de ces plaintes au sein de l'entreprise.

Les réseaux sociaux pourront être tenus responsables des informations postées sur leur plateforme.

S'ils ne s'y conforment pas, les réseaux sociaux pourront être tenus légalement responsables des informations postées sur leur plateforme. Twitter a d'ailleurs demandé

un délai de trois mois supplémentaires pour se conformer à ces règles.

Une autre disposition suscite également des craintes. A la demande d'un tribunal, les applications de messageries instantanées seront désormais obligées d'identifier l'expéditeur d'un message litigieux.

WhatsApp porte plainte

« Exiger des applications de messagerie qu'elles tracent les discussions revient à nous demander de conserver une empreinte digitale de chaque message envoyé sur WhatsApp, ce qui briserait le cryptage de bout en bout et porterait atteinte au droit fondamental à la vie privée des personnes », a déclaré WhatsApp.

Pour identifier l'expéditeur d'un seul message, WhatsApp devra entièrement revoir l'architecture de sa messagerie, ce qui « compromet

potentiellement tous ses utilisateurs », souligne Nikhil Pahwa, fondateur du portail Medianama, sur Twitter. WhatsApp a donc déposé une plainte auprès de la Haute Cour de Delhi à ce sujet.

Le refus de WhatsApp de se conformer à ces directives relève clairement d'un « acte de défiance », selon le gouvernement. Ce dernier a aussi assuré qu'il reconnaissait et respectait pleinement le droit à la vie privée et qu'il cherchait uniquement à prévenir les abus. « Il s'agit d'une malheureuse poussée orwellienne du gouvernement dans l'Inde du XXI^e siècle et non de mesures prises dans l'intérêt public pour combattre les géants de la tech », dénonce néanmoins Raman Jit Singh Chima, directeur des politiques à Access Now, sur le site de cette organisation de défense des droits numériques. ■

L'événement

LES CHAUFFEURS DE KEOLIS EN GRÈVE

Les salariés de la société de transport public Keolis, à Vélizy (Yvelines), se sont mis en grève ce lundi. Parmi leurs revendications, les travailleurs réclament une augmentation de leur salaire de base de 1,5 %.

17

C'est le nombre de métiers de deuxième ligne qui ont été exposés au Covid-19 lors de l'activité de travail et obligés de continuer à travailler sur site durant le premier confinement (de mars à mai 2020).

SALAIRES

La fausse promesse faite aux travailleurs de l'ombre

Après avoir été applaudis de toutes parts, les salariés de deuxième ligne continuent de subir la rigueur. Face à un patronat qui freine des quatre fers, les syndicats appellent à négocier dans les branches et exigent une hausse du Smic.

De la lumière, les 4,6 millions de salariés de « deuxième ligne » qui ont assuré la continuité de la vie quotidienne pendant les confinements sont retournés dans l'ombre. Plus d'un an après le premier confinement, à l'exception d'une prime de 1000 euros obtenue trop souvent après des journées de grève, les promesses de revalorisation du printemps dernier se sont envolées pour ces conducteurs de véhicules, agents d'entretien, salariés de l'agroalimentaire, caissiers et employés de libre-service, travailleurs du bâtiment, aides à domicile et agents de sécurité. Or, affirme le secrétaire général de FO, Yves Veyrier, « le versement d'une prime défiscalisée et exonérée de cotisations sociales ne peut remplacer des augmentations de salaire pérennes ».

À Locminé, dans le Morbihan, les employés de la pâtisserie industrielle Gaillard, propriété du groupe Gâteaux magiques, ont bien reçu une prime de 200 euros en 2020, pour les remercier d'avoir maintenu l'usine à flot alors que l'économie du pays était presque à l'arrêt. Il y a une dizaine de jours pourtant, les petites mains des gâteaux industriels ont décidé pour la première fois depuis 1992 de débrayer puis de se mettre en grève, face aux « pressions » psychologiques et salariales. « Il fallait ça pour qu'on obtienne plus de reconnaissance. La direction n'avait pour nous aucun respect, aucune considération. On nous fait travailler plus sans rien

nous donner », souffle Brigitte (1), conductrice de machine dans l'usine. Avec ses plus de vingt ans d'ancienneté, sa prime de travail de nuit et son statut de machiniste, la salariée s'estime chanceuse : elle touche 1 850 euros net par mois. « Mais, pour quelqu'un qui débute dans l'équipe de jour, c'est le Smic », indique-t-elle.

Les « indispensables » sont aussi les plus fragiles face aux crises

Face aux revendications des travailleurs de l'ombre, le patronat, lui, freine des quatre fers. « Le séminaire prévu début juillet, qui devait marquer le démarrage des négociations dans les 15 branches qui regroupent l'ensemble de ces métiers, a été refusé par le Medef », raconte Catherine Perret, secrétaire confédérale de la CGT. Avec un salaire 1 634 euros net par mois, contre 2 337 euros pour la moyenne des salariés du secteur privé, les travailleurs de deuxième ligne perçoivent en moyenne des salaires inférieurs de 30 % de ceux des salariés d'autres professions, démontre une étude de la Dares publiée en mai. Un gouffre spectaculaire qui se creuse avec l'âge (de 17 % pour les plus jeunes à 37 % en fin de parcours), du fait de la faible possibilité d'évolution dans leur parcours professionnel. Selon les données récoltées par l'institut affilié au ministère du Travail, ces faibles rémunérations s'expliquent aussi par « une

structure très particulière de l'emploi par genre » : les femmes sont par exemple quasi absentes des métiers du bâtiment (1,2 % parmi les ouvriers non qualifiés du gros œuvre), tandis qu'elles représentent 95 % des aides à domicile et aides ménagères. La grande précarité de ces métiers est également un facteur explicatif. « En 2019, les salariés de la deuxième ligne sont plus souvent en contrat à durée déterminée (10,5 % que l'ensemble des salariés du secteur privé (7,5 %)) », relève l'organisme statistique. Idem pour les intérimaires, qui représentent 7,2 % des effectifs des deuxièmes lignes, contre 3,1 % pour l'ensemble des salariés.

Ce phénomène est particulièrement marqué chez les ouvriers non qualifiés de la manutention (36 %). Outre la forme de leur contrat de travail, les « indispensables » sont aussi les plus fragiles face aux crises économiques. Entre 2010 et 2015, leur probabilité de se retrouver privés d'emploi a été bien plus élevée que celle des autres salariés (10,9 %, contre 6,8 %).

Cette étude est « un travail de grande qualité, qui a le mérite de mettre sur le devant de la scène la réalité des conditions de travail et de rémunération de ces salariés-là », salue Catherine Perret. Pourtant, malgré les intentions affichées, il n'y a pas grand-

et la suppression de leur prime d'intéressement l'année passée, les travailleurs de Gaillard Pâtisseries ont élevé la voix. Et n'ont obtenu une revalorisation de leurs salaires qu'à la faveur de leur mobilisation. « Lorsqu'on a commencé à faire grève, la direction nous a proposé une revalorisation de 0,5 %. On l'a évidemment refusée, on demandait au moins 2 %. Au final, nous avons obtenu une augmentation de 36 euros brut par mois, ce qui représente jusqu'à 3 % pour les plus bas salaires », se félicite Brigitte.

Une augmentation de 0,5 % ? Une provocation

Après avoir multiplié les heures, c'est aussi une augmentation générale de 0,5 % que se sont vu proposer les salariés de LU, propriété du groupe Mondelez. « Une provocation, à croire qu'ils nous font payer la prime Covid », lance le délégué syndical CGT, Frédéric Jeanneau. Il aura fallu une grève pour qu'ils se voient proposer une hausse de 1,1 %, alors que celle des prix pourrait atteindre 1,5 % cette année. Malgré la perte de pouvoir d'achat, ce sera l'ultime proposition. Selon le syndicaliste, il faut remonter à plus de cinq ans, pour que l'augmentation décolle un peu pour atteindre les 1,9 %. Alors que pour « les actionnaires de Mondelez c'est en moyenne 5 % à 7 % d'augmentation tous les ans », ajoute-t-il.

En grève plus d'une semaine après l'échec de leurs négociations annuelles obligatoires (NAO), c'est précisément 5 % de revalorisation de leurs rémunérations que réclament les salariés de Zwicker, entreprise spécialisée en bâtiment et en isolation à Colmar. « On a commencé par demander 3 % pendant les NAO, mais la direction était catégorique, on n'a le droit à rien du tout. Avec des salaires bas comme les

On sent comme une réticence de la part du gouvernement à forcer la main du patronat.

notres et parce que nos primes ont été supprimées il y a quelques années, les salariés décident simplement de partir. La situation était déjà critique, mais elle s'est tendue avec la crise sanitaire », explique Romuald Lourenco, délégué syndical CGT de l'entreprise haut-rhinoise.

Dans les grands groupes, et pire encore dans les petites entreprises, la pression sur les salaires reste ainsi identique au monde d'avant. Après une augmentation de salaire à peine calquée sur l'inflation

EN AVRIL 2020, EMMANUEL MACRON AVAIT SALUÉ CES SALARIÉS « QUE NOS ÉCONOMIES RECONNAÎSSENT ET RÉMUNÈRENT SI MAL ».

DEUX FOIS PLUS D'ACCIDENTS DU TRAVAIL

En 2019, les « deuxième ligne » ont déclaré deux fois plus d'accidents du travail que la moyenne des salariés du privé (20 % contre 11 %). « L'accidentologie est particulièrement élevée dans le bâtiment, l'agriculture et la manutention », relève la

Dares dans sa radiographie des métiers qui ont fait tourner l'Hexagone durant le premier confinement. Près des deux tiers (61 %) de ces travailleurs supportent de fortes contraintes physiques, contre 36 % pour l'ensemble des salariés du privé. 65 % sont exposés à des fumées,

poussières ou produits toxiques. Ce chiffre grimpe à 80 % pour les ouvriers du bâtiment. Conclusion de la Dares : « les salariés concernés sont ainsi moins nombreux que les salariés du privé à s'estimer capables de poursuivre le même travail jusqu'à la retraite (50 % contre 56 %) ».

UN RISQUE DE CHÔMAGE ACCRU

« À un horizon de 5 ans (entre 2010 et 2015), les salariés de la deuxième ligne ont une plus forte probabilité que les autres salariés de se retrouver au chômage (10,9 %, contre 6,8 %) »

Ministère du Travail Étude de la Dares

L'événement

Les postiers, ici au centre de tri de Toulouse (Haute-Garonne), ont assuré leur mission malgré les risques et les difficultés liés à la pandémie. Frédéric Scheiber/Hans Lucas/AFP

Face à de nombreux employeurs qui campent sur leurs positions et des revalorisations qui se font attendre, la négociation via la branche semble ainsi être la meilleure option possible : une fois signée, l'augmentation s'applique à l'ensemble des salariés concernés. Début mai, les aides à domicile se sont vu octroyer des hausses générales de 1 % à 15 % selon l'ancienneté. Une négociation par branche « historique », même si celle-ci a écarté les employés de trois conventions collectives du secteur.

Dans le nettoyage, la sécurité, où les travailleurs manquent du fait de la faible attractivité des métiers, les négociations débutent également. Mais, en dehors de ces discussions nécessaires, les syndicats réclament également une hausse générale du Smic. Une option que le gouvernement avait balayée fin 2020 : en janvier, le salaire minimum avait augmenté de 0,99 %, soit 10,25 euros brut de l'heure. Une revalorisation tout ce qu'il y a de plus automatique, et qui laisse les travailleurs de l'ombre sans aucune reconnaissance. ●

CLOTILDE MATHIEU ET MARIE TOULGOAT

Les fonctionnaires de deuxième ligne revendiquent aussi une reconnaissance salariale

Les agents de la fonction publique dénoncent le gel du point d'indice depuis plus de dix ans, en dépit de leur engagement pendant la crise.

Éboueurs, agents des écoles maternelles, des collèges et des lycées, agents d'exploitation des routes, aides à domicile salariés des collectivités territoriales, égoutiers, auxiliaires de puériculture dans les crèches... ils sont cette deuxième ligne de la fonction publique qui, tous les jours, depuis le début de la crise sanitaire, ont été sur le terrain, prenant leur service souvent la peur au ventre. Pourtant, « pour eux, rien n'a changé depuis un an et la reconnaissance dans les discours ne s'est jamais traduite en termes de revalorisation salariale », s'agace Natacha Pommet. Pour la secrétaire générale de la CGT services publics, cette situation est « affligeante » : « le point d'indice sera, au

1^{er} juillet prochain, gelé pour la 11^e année consécutive – excepté une légère revalorisation en 2016. Avec l'inflation, la réalité de ces agents, c'est une baisse de pouvoir d'achat de 16 % en moyenne sur la période », poursuit la syndicaliste. Quant aux primes Macron (de 1000 euros maximum), dont l'attribution comme le montant sont laissés, pour ce qui concerne la territoriale, à discrétion des conseils départementaux ou régionaux et des municipalités, « elles ont été versées de façon tout à fait aléatoire et sans aucune transparence », dénonce encore la syndicaliste.

Las, le 12 avril, les neuf organisations syndicales de la branche (CGI, CFDT, FO, Unsa, FSU, Solidaires, FA-FP, CFE-CGC, CFTC) écrivaient d'une même plume à Amélie de Montchalin pour réclamer de réelles négociations salariales avec l'objectif d'un rattrapage indiciaire digne de ce nom. Une demande que la ministre de la Transformation et de la Fonction publiques a

balayée, renvoyant les syndicats au « rendez-vous salarial » annuel – pendant des négociations obligatoires (NAO) du secteur privé. « En réalité, résume Natacha Pommet, ce rendez-vous se résume souvent à l'annonce d'un nouveau gel du point d'indice compensé par quelques rattrapages et octrois de primes éparpillés. » Pourtant, début avril, la ministre s'enorgueillissait d'avoir revalorisé les salaires des 384 000 agents de la catégorie C. Un « simple rattrapage légal qui se produit chaque année », rétorque la CGT qui rappelle que les salaires d'entrée dans la fonction publique étant en deçà du Smic, l'État employeur a simplement l'obligation de les aligner sur le salaire minimum. À noter en outre que cette « augmentation » 2021 plafonne entre 4,69 et 9,38 euros brut par mois. La CGT, elle, revendique une revalorisation salariale immédiate de 10 %, la mise en place de véritables négociations annuelles et le dégel du point d'indice. ●

MARION D'ALLARD

(1) Le prénom a été modifié.

LA FOLIE DE L'ÉLEVAGE INDUSTRIEL ILLUSTRÉE EN QUATRE POINTS

Il faut relocaliser les filières et stopper l'hyperspécialisation des territoires, alertent depuis des années les organisations paysannes. Pourquoi? L'agro-industrie, en cinquante ans, est devenue nocive et absurde. Le secteur, dévastateur pour le climat, est aussi responsable de maltraitance animale et source de nombreux risques sanitaires. La preuve par quatre.

1 TRANSPORT D'ANIMAUX : SAUTE-MOUTON PAR-DESSUS LES FRONTIÈRES ET L'ÉTHIQUE

Un mouton sur un bateau, un cochon sur la route... Les bêtes cheminent par vaux et par monts, loin du plancher des vaches. Suivre leurs flux, c'est jouer à saute-mouton avec les frontières et les continents : chaque année, près de 146 millions d'animaux partent de France pour être transportés à l'étranger. Et 73 millions arrivent dans l'Hexagone, toutes espèces confondues (1). Mi-mars, il a suffi d'un (gros) grain de sable pour enrayer ce commerce mondial et le rappeler au monde entier. Bloqué dans le canal de Suez, le porte-conteneurs « Ever Given » laissait en carafe 26 millions de tonnes de marchandises, parmi lesquelles 200 000 animaux vivants, estime l'association Welfarm, qui protège les animaux de ferme.

Pourquoi les déplace-t-on ? D'abord, parce qu'on a tellement étiré la chaîne de production et grossi les abattoirs que, « parfois, il n'y a plus d'animaux à abattre dans la région. On va les chercher plus loin », explique Ghislain Zuccolo, directeur général de Welfarm. « Les outils de transformation sont hyperspécialisés, par souci de rentabilité. L'année dernière, Bigard a fait une promotion sur les agneaux de Bourgogne-Franche-Comté. Le groupe les a achetés dans la région, les a transportés jusqu'à son abattoir dédié, dans le Midi, pour ensuite les faire revenir

en barquettes », illustre Denis Perreau, éleveur en Côte-d'Or et secrétaire national de la Confédération paysanne.

Autres raisons : la demande mondiale et les habitudes de consommation. La Grèce, friande de vieilles biques, importe les chèvres de réforme françaises, pas consommées dans l'Hexagone. Idem pour les truies bretonnes, qui, une fois leur carrière productive achevée, finissent en Allemagne ou en Belgique, en saucisses.

Enfin, il y a aussi une surspécialisation au sein des filières. Les Pays-Bas se sont spécialisés dans les naissances de porcelets. « Pour éviter les nuisances et pollutions, ils les exportent en Espagne, qui dispose de plus de territoires », retrace Ghislain Zuccolo. La France a, quant à elle, misé sur la viande bovine. Mais elle ne dispose plus d'ateliers pour engraisser les jeunes mâles, elle les envoie donc en Italie ou en Espagne pour y être engraisés. La faute à la PAC, entre autres, laquelle a longtemps privilégié des primes à la vache. « Il valait mieux avoir beaucoup de vaches)))

Chaque année, 146 millions d'animaux partent de France. Les bovins sont engraisés en Italie ou en Espagne, bien loin de leur lieu de naissance.



JOANNE McARTHUR

Bétail entassé et transporté



sur des centaines, voire des milliers de kilomètres, dans des conditions indignes. La réglementation, qui autorise les trajets de longue durée, doit évoluer.

» et peu de veaux », résume Denis Perreau.

Des solutions sont avancées, à commencer par celle de la relocalisation. « Il faut redévelopper des outils de transformation au plus près des fermes pour arrêter de transporter les bêtes », explique Denis Perreau. En attendant, Welfarm édite des guides et forme les forces de police au contrôle des convois d'animaux. Mais l'intervention ne peut être que limitée : du côté du transport maritime, c'est l'« omerta », précise Ghislain Zuccolo. « La législation européenne comporte des lacunes et reste difficile à faire appliquer », continue le directeur de Welfarm, qui demande l'interdiction de ces transports internationaux.

2 HORMONES ECG : POUR CALER LES NAISSANCES SUR LE RYTHME DES BESOINS ÉCONOMIQUES

Depuis le XIX^e siècle, l'élevage a engagé sa transformation. Petit à petit, c'est devenu de la « production animale dans un système industriel », comme le résume la sociologue Jocelyne Porcher. Pour massifier la production, il a fallu standardiser les animaux. La sélection génétique a permis de choisir les « spécimens » les plus productifs. Mais il a aussi fallu trouver des techniques pour augmenter la reproduction et la lactation des bêtes. Parmi celles-ci : l'hormone eCG, pour gonadotrophine chorionique équine (autrefois appelée PMSG), une hormone naturelle issue du sang des juments gestantes. Elle est utilisée chez les ovins, caprins, porcins depuis les années 1970. « C'est une pratique de gestion de la reproduction pour une meilleure maîtrise en fonction des besoins », explique Françoise Burgaud, responsable du pôle Études & Bien-Être animal à Welfarm. « Ces produits sont utilisés pour regrouper les naissances, ils déclenchent les chaleurs à la période souhaitée, avant l'insémination artificielle », détaille-t-elle.

En ovins, par exemple, la plupart des races sont saisonnières. « Ce qui va déclencher le cycle, c'est la durée d'éclaircissement, donc les saisons », pointe-t-elle. Pour avoir du lait toute l'année, l'utilisa-



Charnier de chevaux en Argentine. Pour augmenter la lactation des ovins, caprins et porcins, on prélève une hormone et des quantités énormes de sang aux juments.

tion de cette hormone est quasi systématique dans les élevages de chèvres et de brebis. Chez les porcs, elle va permettre d'augmenter la fertilité des truies. Sur-tout, elle facilite le travail de l'éleveur. « Cette hormone permet d'organiser la production en bande », explique Denis Perreau. Des « lots » homogènes, avec inséminations, naissances et départs à l'abattoir groupés.

Pendant longtemps, les éleveurs n'ont rien su de la provenance de cette hormone, utilisée dans une dizaine de médicaments vétérinaires. Mais, en 2018, deux ONG suisse et allemande, qui enquêtaient sur la production de viande de cheval en Amérique du Sud, sont tombées sur ce qu'elles appellent des « fermes de sang », en Argentine et en Uruguay. Welfarm a travaillé avec elles. « Pour récupérer l'eCG, on prélève aux juments des quantités de sang énormes dans des conditions déplorables. Lorsque l'hormone n'est plus produite (au 120^e jour –

NDLR), elles sont avortées. Les juments enchaînent ainsi inséminations et avortements », explique Françoise Burgaud. Et depuis ? « Le dossier n'a pas beaucoup évolué. Sur les trois laboratoires qui commercialisent l'hormone en France, deux nous ont dit avoir quitté l'Amérique du Sud, notamment pour l'Islande », précise Ghislain Zuccolo.

La filière cherche des alternatives. Parmi elles, l'« effet mâle ». « Chez les moutons et les chèvres, les femelles entrent en activité ovarienne quand les jours raccourcissent, à l'automne. Pour éviter les hormones, la technique naturelle consiste à placer un mâle parmi les femelles en contre-saison pour déclencher l'ovulation... Ça ne marche pas aussi bien dans la pratique que dans la théorie, on travaille à l'améliorer », nous expliquait, il y a quelques mois, Matthieu Keller, spécialiste de la physiologie et de la reproduction à l'Inrae (Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement).

L'utilisation excessive d'antibiotiques est l'une des principales causes de l'antibiorésistance que développent humains et animaux. Pour l'OMS, c'est une « menace sanitaire mondiale ».

3 BROYAGE DE POUSSINS : UN MASSACRE AUX SEULES FINS DU BIEN-ÊTRE FINANCIER

L'industrie avicole cherche à arrêter le massacre. Dans les couvoirs, la moitié des poussins, les mâles, sont broyés. Pourquoi ? L'explication réside dans l'organisation de la production. D'un côté, une filière de production d'œufs ; de l'autre, de poulets de chair. Dans la première, « les poussins mâles sont un sous-produit, presque un déchet », dévoile Denis Perreau. Ils ne pondront jamais d'œufs, alors à quoi bon les nourrir ? « Le broyage est le résultat de cette hyperspécialisation. Poule pondeuse ou poulet de chair, c'est la même espèce au départ. Mais les souches ont été sélectionnées de manière à être hyperproductives, chacune dans leur spécialité », renchérit Françoise Burgaud. Dans les

années 1960 débarquent des États-Unis ces poules hybrides spécialisées. Depuis, les poulets « poussent » en trente-huit ou quarante-deux jours, quand les poules pondeuses produisent 300 œufs en un an.

L'industrie compte sur le « sexage in ovo » pour tuer (le mâle) dans l'œuf avant éclosion. Mais pour les organisations paysannes, d'autres solutions existent. Denis Perreau se souvient d'un temps où « on avait des races mixtes, des grosses poules qui pondaient et faisaient de la viande. Il faut revenir sur cette voie ».

Chez Welfarm aussi, on la privilégie. « Cela permettrait d'éviter un certain nombre de problèmes dans la filière poulets de chair. Leur croissance trop rapide s'opère au détriment de leur santé », poursuit Françoise Burgaud. Des poulets tellement gros qu'ils se cassent les pattes, par exemple...

Ils ne pondront jamais d'œufs, alors à quoi bon les nourrir ? Le broyage à grande échelle des poussins mâles résulte de l'hyperspécialisation des filières.



STR / XINHUA-REX

4 ANTIBIOTIQUES : UNE BÉQUILLE CONTRE LES MAUX GÉNÉRÉS PAR LA CONCENTRATION DES BÊTES

Dans l'industrie de l'élevage, les antibiotiques, ce fut longtemps automatique. Autant de bêtes concentrées dans un même espace implique de les traiter. D'autant que « le stress induit fait baisser leur immunité », précise Françoise Burgaud. « Qu'une bactérie s'infiltré, et c'est une hécatombe, surtout sur des bêtes qui sont presque des clones génétiques », poursuit Denis Perreau. Dans les années 1950, les zootechniciens ont découvert que l'ajout de petites doses d'antibiotiques dans l'alimentation facilitait la croissance des animaux. En Europe, la pratique est interdite. Il n'empêche que, dans le monde, 70 % des antibiotiques utilisés sont consommés par des animaux d'élevage. En premier lieu, par les saumons dans les fermes chiliennes ou écossaises.

En France, l'utilisation d'antibiotiques dans les élevages a globalement baissé (-14 %) en 2019, selon un rapport de l'Agence de sécurité sanitaire (Anses) publié le 18 novembre 2020. Mais « cette baisse risque de stagner dans les années à venir, à moins de modifier en profondeur certaines pratiques d'élevage », avertit l'Anses.

Reste que l'utilisation excessive est une des principales causes de l'antibiorésistance que développent humains et animaux. Pour l'OMS, c'est une « menace sanitaire mondiale ». Une étude parue en 2018 a rassemblé les données issues de 900 analyses produites internationalement entre 2000 et 2018. En dix-huit ans, le nombre de bactéries qui ne répondent plus aux traitements a triplé. La pénicilline est l'un des antibiotiques les plus utilisés dans l'élevage industriel. Le Sarm, le staphylococcus aureus, qui, lui, est résistant, explose depuis trente ans. Il provoque chez les humains des infections allant jusqu'au choc toxique. Il n'existe plus, aujourd'hui, de traitement efficace. ★

PIA DE QUATREBARBES

pdequatrebarbes@humanite.fr

(1) Rapport d'information sur la protection du bien-être animal au sein de l'Union européenne, septembre 2020.

RETRAITE

Le départ à 64 ans refait surface

L'Élysée songe à une grande conférence sociale au début de l'été pour dévoiler les contours d'une nouvelle réforme des retraites. Et le recul de l'âge légal de départ est à nouveau envisagé.

CATHERINE GASTÉ

AU REVOIR la réforme des retraites et son système à points, totem de la CFDT. Emmanuel Macron a enterré, dans le Lot, la très controversée mère de ses réformes. Du moins dans sa version portée jusqu'en décembre 2019 par le ministre Jean-Paul Delevoye, qui a démissionné après nos révélations sur ses oublis de déclaration en cascade. Une loi pourtant votée en première lecture par les députés, mais remise provisoirement en mars 2020 dans les tiroirs de la République pour cause de Covid-19.

Lors d'une déambulation sur le sol de Martel, le chef de l'État a donné le coup de grâce. « [La réforme] était très ambitieuse, extrêmement complexe et porteuse d'inquiétudes, il faut le reconnaître, être lucide sur la manière dont le pays l'a vécue » a-t-il expliqué devant la presse. Et de lancer elliptique : « Rien n'est exclu » mais « ce ne sera pas la même réforme », esquissant toute autre question notamment le calendrier : en 2021 ou en 2022 ? Un art du louvoiement pour ne froisser personne en pleine campagne des régionales, ceux qui la réclament comme ceux qui la refusent.

Le système à points serait abandonné

Selon nos informations, l'idée d'une conférence sociale fin juin courant juillet infuse en ce moment à l'Élysée, qui pourrait être le lieu où Emmanuel Macron abattra ses cartes. Le président a d'ailleurs pris le pouls des partenaires sociaux sur le format d'une possible rencontre, lors du sommet social de Porto (Portugal).

Si la crise a éclipsé un temps les débats virulents, le sujet des retraites, chiffon rouge des syndicats, reste toujours aussi brûlant. D'autant qu'il est question désormais au sein de l'exécutif, comme le martèle depuis des semaines le ministre de l'Économie, Bruno Le Maire, de faire des économies. Évidemment pour résorber un déficit des retraites estimé à 30 milliards d'euros en 2020 par le Conseil d'orientation des



Cahors (Lot), jeudi. En déplacement, Emmanuel Macron a évoqué la question des retraites, soulignant que « rien n'est exclu ».

retraites (COR), des chiffres qui seront actualisés prochainement. Mais aussi financer les 3 milliards manquants d'une autre réforme qui devrait être présentée à l'été, celle de la dépendance.

Une version Retraite 2 déshabillée de ses contours de projet de société, donc de la réforme systémique par points — ce qui aliénera le soutien de la CFDT —, serait une des pistes sur lesquelles travaille l'exécutif. Avant son départ de Matignon, Édouard Philippe (appuyé par Bercy) avait déjà creusé le sillon début 2020 d'une réforme paramétrique avec des mesures d'économie immédiates — appelées d'ailleurs de ses vœux par la droite — censées régler le dossier financier « à court terme ». Une approche que Jean Castex avait été invité à poursuivre par le président.

Le gouvernement ne part pas de rien. C'est justement le sujet d'une note secrète que nous avons révélée le 11 juillet 2020 et qui a été rédigée... en mars 2020 ! Son intitulé ? « Devenir du projet de réforme des retraites ». Un des cinq scénarios propose de mettre en musique un mantra d'Emmanuel Macron : il va falloir travailler plus longtemps. Les auteurs préconisent des mesures d'âge « techniquement envisageables » pour relever progressivement l'âge légal de départ à la retraite à

64 ans, contre 62 actuellement : soit trois mois par génération à partir de la génération de 1962. Mais aussi « l'instauration d'un âge minimal du taux plein (sans décote) qui peut être combinée avec une baisse de l'âge du taux plein », le premier passerait à 63 ou 64 ans (contre 62 ans actuellement) et le second serait ramené de 67 ans à 65 ans. Avec à la clé des économies conséquentes à horizon 2027 : 5,8 milliards pour le recul à 64 ans, jusqu'à 16 milliards pour les mesures combinées du taux plein, selon des chiffres du COR et de la direction de la Sécurité sociale.

Rallongement de la durée de cotisation à 43 ou 44 ans

En matière de durée de cotisation, l'accélération de l'application du calendrier Touraine est également une des pistes. Soit un trimestre de plus par classe d'âge au lieu d'un trimestre supplémentaire tous les trois ans comme actuellement, afin d'atteindre plus rapidement les 43 ans (soit 3,9 milliards d'euros d'économies) ou 44 ans (5 milliards). D'autres scénarios moins inflammables sont aussi envisagés, comme la revalorisation des petites retraites, une option d'un rapport remis par deux députés LREM. « Tout est sur la table », insiste une source gouvernementale.

DÉCRYPTAGE | Macron veut trancher d'ici la mi-juillet

OLIVIER BEAUMONT

APPONTAGE et catapultage. La double manœuvre est à très haut risque. Elle consiste en l'atterrissage et au décollage à grande vitesse d'un avion de chasse sur un porte-avions. Jean Castex aura l'occasion d'assister à l'une d'elles ce matin, après une nuit passée à bord du « Charles-de-Gaulle ». De quoi lui donner des idées sur la manière de faire revenir la réforme des retraites sur le devant de l'agenda politique ?

Pour le Premier ministre, qui le cas échéant aurait à porter le texte devant le Parlement, l'objectif est effectivement simple sur le papier : faire atterrir un nouveau projet de loi avant la fin du quinquennat, et propulser dans la foulée une réforme pour remettre le système à l'équilibre. Une gageure pour le chef du gouvernement. Un pari politique pour Emmanuel Macron à moins d'un an de la présidentielle.

En déplacement jeudi dans le Lot (*lire ci-contre*), le chef de l'État a remis les pieds dans le plat : « Je vais devoir prendre des décisions dans les semaines à venir, certaines difficiles », a-t-il prévenu, en reconnaissant que si une réforme des retraites devait

être remise sur l'établi elle ne le serait « pas dans les mêmes termes » que la précédente, suspendue au printemps 2020 après des semaines de paralysie du pays. En tout cas, une chose est sûre, « rien n'est exclu ».

La majorité divisée

Effectivement. Ces derniers jours, ça turbule pour savoir comment faire revenir un texte aussi sensible. Avec un point de crispation : la question de l'allongement de l'âge de départ. Au sein de la majorité, les avis sont partagés. À Bercy, forcément, on pousse pour que le dossier ne soit pas abandonné. Surtout depuis que la crise sanitaire est passée par là, avec une dette de plus en plus vertigineuse. A contrario, dans l'aile gauche de la macronie, on se veut plus prudent.

À l'Élysée, on martèle que « l'immobilisme n'est pas une action. Il faut agir jusqu'au dernier quart d'heure, en tenant compte aussi de l'état de la France après ces mois inédits. » Un proche du président le dit autrement : « Il lui faut une grande réforme d'ici à la fin du quinquennat. Rien ne serait plus terrible pour lui que de rester sur cet échec des retraites au moment d'aborder la présidentielle. »

Emmanuel Macron et Jean Castex, qui se sont entretenus il y a peu sur le sujet, sont au moins déjà convenus d'une chose : « Si un texte est à nouveau présenté, il faudra quelque chose de simple et de clair pour les Français », estiment-ils. En privé, le locataire de l'Élysée ne fait, par ailleurs, pas mystère de son envie d'être à l'offensive dans ce dossier, considérant qu'il est de sa « responsabilité d'engager une réforme cruciale pour les générations à venir et les finances de notre pays ».

Dépendance et plan jeunes

Il se donne désormais un mois pour trancher. « Mi-juillet, au plus tard, sa décision sera prise », souffle-t-on. Le 14 juillet pourrait ainsi être l'occasion d'y revenir lors d'une intervention consacrée à la « reconstruction de la France », où il serait aussi question de parler dépendance et d'un grand plan jeunes. « Mais si on ne peut pas présenter un projet de loi d'ici fin juillet en Conseil des ministres, alors ça ne sera pas possible. Le temps parlementaire restant ne suffira plus », fait savoir un proche de la majorité. Le compte à rebours est lancé.

30

En milliards d'euros, le déficit des retraites estimé en 2020 par le Conseil d'orientation des retraites (COR)

LA CAVALERIE (AVEYRON) - envoyée spéciale

Ce pourrait être l'image d'un village gaulois, grand comme dix fois Paris. Un causse calcaire à perte de vue, à la croisée de l'Aveyron, du Gard et de l'Hérault. Un plateau balaféré du nord au sud par l'autoroute des vacances, l'A75, qui relie Clermont-Ferrand à Béziers. Vu de la route, pas une âme qui vive, juste des brebis en pâture, ça et là. Le calme est trompeur car, depuis la lutte des années 1970, l'effervescence n'a jamais quitté le plateau du Larzac. Moins de 7 000 personnes vivent sur ces 1 000 kilomètres carrés, mais les places sont chères, et les candidats à un changement de vie sont plus nombreux que les terres disponibles.

Disséminés à des dizaines de kilomètres les uns des autres, des néopaysans s'y sont installés, à contre-courant de la tendance générale. Quand l'agriculture traditionnelle souffre d'un mal-être structurel, quand 50 % des agriculteurs aveyronnais seront à la retraite sans successeur dans dix ans, eux se félicitent de rester le laboratoire d'une autre forme de paysannerie. Le choix même du mot « paysan » y est revendiqué. Sur le Larzac, longtemps consacré à la production de lait de brebis pour l'industrie du roquefort, sont désormais élevés des vaches aubrac, des alpagas et même des lamas. Des brasseries artisanales ont fleuri, comme les ateliers de fabrication de fromages, d'apéritifs, d'huiles essentielles ou de culture du safran.

Société dans la société, le Larzac compte plus de paysans en 2021 que dans les années 1970. Cette situation est l'héritage de la lutte qui a marqué la région de 1971 à 1981, lorsqu'il s'agissait de s'opposer à l'extension d'un camp militaire. « Si on s'installe ici, on est forcé d'adaptation, politique et agricole, avec ce qui s'y est passé », témoigne Marion Renoud-Lias, ingénieure agronome qui a repris une ferme d'aromatiques en 2016. Liés par l'énergie collective de la lutte, les paysans actuels jouissent d'un sacré legs : un système foncier toujours unique en France. « Ici, c'est facile d'être paysan », reconnaît Julien Bernard, installé sur le groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC) des Truels, à Millau, où il a grandi pendant la lutte dans un hameau squatté. « Je n'aurais jamais acheté des terres en propriété : m'endetter sur vingt ans, ce n'est pas mon choix de vie. » Tout a basculé en 1985, quand l'Etat a accédé à la demande des paysans de faire du Larzac un laboratoire foncier en transférant la gestion de ses terres à la Société civile des terres du Larzac (SCTL), tout juste créée.

TERRE CONSERVATRICE, IDÉES INNOVANTES

Pour bien mesurer la portée de cet aboutissement, il faut remonter plus loin dans le temps, en 1971. Cette année-là, le gouvernement Chaban-Delmas annonce vouloir multiplier par six la surface du camp militaire présent depuis 1902 sur la commune de La Cavalerie, au cœur du plateau. Menacés d'expropriation, quelque 106 paysans, qui se définissent comme « normaux, votant à droite et allant à la messe », se lancent dans le militantisme pour défendre leur micro-région et sa vocation agricole. Dès 1973, des centaines de milliers de soutiens convergent chaque été vers le Larzac, laissant infuser des idées innovantes dans ce coin de France plutôt conservateur. Pour une agriculture raisonnée, pour des circuits courts avec le consommateur, pour s'émanciper des filières industrielles : la lutte sert de terre à des réflexions à rebours de la libéralisation des marchés, y compris agricoles.

Durant cette même période, le causse se morcelle peu à peu : les bouts de terre s'arrachent entre l'Etat, décidé à parvenir à l'extension du camp, et les paysans et leurs soutiens, décidés à s'y opposer. Si bien qu'en 1981, quand François Mitterrand est élu à l'Elysée et alors que le projet d'extension est abandonné comme promis pendant la campagne, les terres du Larzac ressemblent à un puzzle.

Quatre années de réflexion et de casse-tête juridique aboutissent à la création de la SCTL. Par son biais, les terres agricoles sont gérées de façon collective et bénéficient par un conseil de gérance composé de treize élus et usagers du patrimoine étatique. Celui-ci attribue ainsi des « baux de carrière » (valables le temps d'une carrière et dénoncés à la retraite ou à la cessation d'activité) sur des fermes propriétés de l'Etat. Après appel à projets et examen approfondi des candidatures, le conseil de gérance choisit d'installer des paysans sur les quelque cinquante-cinq « lots fermiers » que gère la SCTL. Certaines exploitations sont louées avec bâtiment agricole et logement, d'autres sans bâti, d'autres enfin pour des usages non agricoles comme l'arti-

sanat et le commerce. Contre un loyer et le paiement d'une « valeur d'usage » au locataire précédent, le paysan peut utiliser l'outil de production jusqu'à sa retraite. Ensuite, l'ensemble doit être quitté pour revenir dans le circuit de la SCTL et accueillir de nouveaux locataires. Avantage du système : rajeunir en permanence la population en imposant un rapport nouveau à la propriété.

« Nous avons un projet d'installation, je l'avoue maintenant, un peu "à l'ancienne", reprend Marion Renoud-Lias, à la ferme des Homs. Accepter le bail de carrière de la SCTL, ça veut dire que nous ne pourrions rien transmettre à nos enfants, que nous ne verrions pas vieillir les arbres que nous avons plantés. Alors oui, le fait d'accepter cette règle dès le départ change le schéma de vie, mais c'est grâce à elle que nous avons pu nous lancer dans de telles conditions. » Autrement dit avec des terres cultivées, une ferme entretenue et une activité déjà en place, le tout pour un loyer en deçà des fermages pratiqués ailleurs, quoique réglementés par des barèmes préfectoraux et le code rural. Pour s'enquérir de la valeur d'usage et racheter la société de ses prédécesseurs, Marion Renoud-Lias estime avoir déboursé trois ou quatre fois moins que si elle avait dû racheter l'ensemble ailleurs.

En détestant les jeunes agriculteurs du poids de l'acquisition du foncier agricole, la SCTL fait bouger les lignes et capte depuis quatre décennies des « hors cadres familiaux », c'est-à-dire des personnes non issues du milieu agricole. « On a toujours montré qu'une autre agriculture est possible, renchérit Léon Maillé, un vétérinaire. Ailleurs, quand un paysan cesse son activité, c'est le voisin qui en profite pour s'agrandir. On laisse peu de chances à un jeune qui voudrait s'installer sans héritage foncier. C'est pour ça qu'on se retrouve en France avec des exploitations immenses, mécanisées, qui n'emploient qu'une ou deux personnes. Nous avons contré ce modèle qui court à sa perte. »



Bernard Parsy avec sa fille, Léa, et le conjoint de celle-ci, Alex, à Creissels (Aveyron), le 26 avril. VIVIANE DALLES POUR « LE MONDE »

Le Larzac, terre promise

Quarante ans après la lutte qui a durablement marqué le plateau du Larzac, en Aveyron, de jeunes paysans continuent de s'y établir grâce à un système foncier unique en France. De génération en génération, la transmission fonctionne bien, malgré quelques accrocs

« SI ON S'INSTALLE ICI, ON EST FORCÉMENT EN ADÉQUATION, POLITIQUE ET AGRICOLE, AVEC CE QUI S'Y EST PASSÉ »

MARION RENOUD-LIAS
ingénieure agronome

Soucieux de ne pas faire entrer d'intrus dans la « famille » Larzac, le conseil s'appuie sur une charte. Au moment d'étudier une candidature, le projet agricole mais surtout son volet humain, en matière de main-d'œuvre et de développement, sont scrutés. A chaque ferme qui se libère, l'attribution mise au vote est le théâtre de prises de bec entre les gérants. « C'est difficile d'avoir autorité sur des projets de vie de gens comme nous. Mais il faut trancher en gardant en tête l'ADN de la SCTL : faire perdurer l'activité sur le Larzac, en lien avec les attentes sociétales », témoigne Adrien Arguel, un trentenaire récemment reconverti en éleveur ovin grâce à la SCTL et dernier entré au conseil de gérance.

« COMMUNAUTÉ D'INDÉPENDANTS »

La première génération qui a bénéficié de la SCTL, celle des fondateurs et de la bande du syndicaliste paysan José Bové, étant désormais à la retraite, c'est la deuxième et parfois la troisième qui assure le relais. Parmi les jeunes pousses figurent en bonne place les « enfants du Larzac », ceux qui ont grandi pendant la décennie de lutte, qui sont partis pour leurs études et reviennent en nombre. C'est le cas de Léa Parsy. A 30 ans, après des études de fleuriste et l'ouverture de son échoppe en Lozère, la jeune femme a senti « le besoin viscéral de revenir à cette terre, de marcher dans les pas de son père », Bernard, avec qui elle s'est associée dans la ferme en 2018. Et d'ajouter : « Une amie d'enfance, qui était aide-soignante, vient tout juste de revenir aussi. »

Hors attaches familiales, la nouvelle génération est plutôt composée d'urbains, âgés d'une trentaine d'années en moyenne, dont de nombreux ingénieurs agronomes. « C'est la vraie différence avec les anciens, qui avaient des profils similaires et ont profité de la SCTL pour accéder à des terres dont ils rêvaient pour passer leur vie, observe l'avocat Thierry Jouanneau, conseil des paysans larzaciens depuis vingt-cinq ans. Désormais, tous les profils se

mèlent. J'ai l'habitude de dire que le Larzac, c'est une communauté d'indépendants. » Des « indépendants » qu'il est parfois difficile de faire avancer ensemble...

La question du collectif, qui structure l'essentiel de la vie locale, se pose de manière criante de nos jours. « Notre génération n'est pas dans la même dynamique, on repart dans un certain individualisme », confie Julien Bernard. Entrer au conseil de gérance de la SCTL fait partie de ces engagements que certains hésitent à prendre. Ainsi, Marion Renoud-Lias se donne quelques années avant de franchir le pas : « La SCTL, c'est hyperprenant, aussi bien en temps qu'émotionnellement. Les réunions, on le sait, c'est du costaud. On n'est pas encore prêts à ça. » Et Julien Bernard d'ajouter : « De toute façon, il faut au moins trois ans pour comprendre le système. La propriété privée, c'est facile à côté ! »

Cette complexité juridique, à laquelle les fondateurs se sont frottés, est la partie la plus complexe à transmettre. Alors que tous les anciens sont sortis du conseil de gérance, ils pointent régulièrement leur nez aux assemblées générales et se disent souvent consultés par leurs successeurs. A 68 ans, José Bové fait partie de ceux qui voudraient institutionnaliser les règles de la SCTL et développer une formation pour les nouveaux venus. Autant dire que l'ombre paternaliste des anciens pèse sur le plateau. « S'ils veulent faire perdurer ce qu'ils ont construit, il faut qu'ils laissent la place, estime une paysanne-boulangère, Irène, désireuse de s'associer dans la région. Le Larzac ne doit pas rester en vase clos entre les anciens et leurs enfants : toute la richesse est dans le brassage qu'ils ont réussi à instaurer ici. »

En 2018, le plateau a vu fermer son école, celle qui avait été ouverte pendant la lutte avec trente-six enfants de militants et dont les bancs se sont vidés au fil des années. Avec huit élèves de la maternelle au primaire ces dernières années, elle n'a pas pu résister aux restructurations de l'éducation nationale. Un revers pour les habitants du Larzac, contraints de disperser leurs enfants dans divers établissements des environs. Les locaux de l'école ont été transformés en « maison de quartier ».

Un autre problème s'est imposé récemment sur la table de la SCTL : que faire des anciens qui rechignent à partir après leur retraite ? « Comme toute société, le Larzac et la SCTL en sont à gérer leurs anciens », admet Marion Renoud-Lias. Quelques-uns, comme frustrés de règles qu'ils ont eux-mêmes édictées autrefois, ont fait savoir qu'ils souhaitaient construire un village réservé aux retraités du Larzac. Pour les générations suivantes, quitter le plateau est une donnée bien intégrée. « On le sait, on l'a accepté et on le voit presque comme une chance pour commencer la retraite sur une page blanche, confirme Marion Renoud-Lias. Ce n'était pas le cas de la première génération, qui a mis ses tripes dans la lutte et vit le moment comme un déchirement. » ■

LOLA CROS

sœurs ici, je suis même en train de passer mon permis », ajoute-t-il. Tout ce que je demande, c'est de pouvoir poursuivre ma vie et mon travail ici.»

Vendredi, 10 octobre 2018

Monsieur,
Vous avez été victime de l'acte de terrorisme commis à Paris le 13 novembre 2015. Je tenais à vous faire part de ma solidarité dans l'épreuve que vous traversez.

La France a toujours tenu à être aux côtés des victimes, en particulier pour réparer le mieux possible les préjudices subis. Le Fonds de Garantie des Victimes des actes de Terrorisme et d'autres Infractions (FGTI), qui a été créé par la loi du 9 septembre 1986, va intervenir pour indemniser le préjudice que vous avez subi.

Commemoration des attentats terroristes de novembre 2015 devant le Bataclan à Paris en 2019. © Nicolas Portnoi / Hans Lucas / via AFP

En plus d'être «*parfaitement intégré*», Karim a aussi un dossier particulier: il est l'une des victimes des attentats du 13 novembre 2015. Le soir du drame, il travaillait dans l'un des établissements visés par les terroristes à Paris et dont il souhaite taire le nom. «*J'ai entendu des coups de feu alors que je me trouvais près du bar [...]. Au début je croyais que c'étaient des pétards, je me suis retourné et j'ai vu un mec avec une arme mais je ne sais pas si c'était une kalachnikov, il portait un manteau noir*», a-t-il témoigné le soir des attentats, d'après le procès-verbal de son audition consulté par Mediapart.

Alors que l'un des terroristes tirait sur les gens installés en terrasse, le barman, comme la plupart des clients attablés à l'intérieur, est allé se réfugier dans les toilettes. «*Des gens criaient et pleuraient, je suis rentré dans les toilettes, j'ai fermé la porte et je me suis mis à pleurer*», peut-on lire sur ce PV, avant qu'il ne détaille le moment d'après, lorsqu'il a vu les victimes tuées, blessées ou traumatisées.

S'il n'a pas été touché physiquement, Karim tente depuis de se reconstruire «*petit à petit*». Il a d'ailleurs perçu une indemnisation de 55000 euros du fonds de garantie des victimes des actes de terrorisme en 2018, qui précisait même dans un courrier : «*La France a toujours tenu à être aux côtés des victimes, en particulier pour réparer le mieux possible les préjudices subis.*»

Il est aussi partie civile au procès hors norme des attentats de Paris et de Saint-Denis qui doit débiter le 8 septembre prochain, devant la cour d'assises spéciale

de Paris. Si elle était exécutée, cette OQTF l'empêcherait au passage d'assister au procès.

Sur mediapart.fr, un objet graphique est disponible à cet endroit.

La préfecture de police de Paris a tout simplement décidé de ne pas tenir compte de ces éléments. Marié en 2016 avec une Française, Karim demandait jusqu'à présent un titre de séjour «*vie privée-vie familiale*». «*Mais en 2018, ma femme m'a quitté du jour au lendemain et la communication est difficile puisqu'elle ne souhaite pas revenir [au domicile –ndlr] pour que l'on divorce officiellement*», explique le barman qui avait clairement mentionné sa situation à la préfecture. Dans sa décision, celle-ci mentionne aussi une amende de 200 euros reçue par Karim pour conduite en état d'ivresse.

Sollicitée par Mediapart, la préfecture de police assume sa décision. «*Il avait bénéficié à deux reprises de titres de séjour en tant que conjoint de Français. Lors de sa demande de renouvellement, il ne pouvait plus justifier d'une communauté de vie avec son épouse excluant un possible renouvellement*», explique-t-on au cabinet de Didier Lallement: «*Pour cette raison, les services de la préfecture lui ont alors proposé de faire un examen de situation au titre de salarié, et se sont vus opposer un refus.*»

M^c Henri Braun, l'avocat de Karim, confirme avoir refusé de renouveler la demande au titre de salarié mais nuance. «*Je craignais qu'avec le Covid et la fermeture des restaurants, on lui refuse plus facilement ce titre. Mais cela me paraissait aussi logique qu'il obtienne un renouvellement en tant que conjoint de Français puisqu'il l'avait déjà obtenu l'année précédente alors qu'il était déjà séparé*», explique l'avocat.

Pour M^c Braun, «*le scandale est ailleurs*» : «*La préfecture connaît parfaitement la situation de mon client et décide malgré tout de l'expulser.*» L'avocat avait insisté pour que la préfecture fasse preuve de discernement. «*Je vous demande de prendre en compte le fait que le titre de*

séjour sollicité l'est au titre de la vie privée et familiale, en raison tant de la durée de séjour de Monsieur XX et de son exceptionnelle insertion dans la société française que de sa qualité de victime des attentats du 13 novembre 2015», peut-on lire dans un courriel envoyé le 19 avril dernier.

La préfecture a choisi d'ignorer l'argument. «*Que l'intéressé se déclare victime d'attentats ne lui confère aucun droit au regard de la législation en vigueur*», justifie l'institution dans son OQTF. «*Quand on lit ça, on se dit qu'on va vers le pire*», dénonce M^c Henri Braun qui demande aujourd'hui que Karim soit naturalisé. Il souhaite aussi qu'une enquête administrative soit ouverte pour «*comprendre comment cela a pu arriver*» et pour savoir «*si Karim est un cas isolé*». «*Je trouve ça absolument scandaleux. Il y a un double discours au niveau des responsables politiques. D'un côté, on explique qu'on veut aider les victimes, et de l'autre, on se permet d'en expulser certaines.*»

En effet, le gouvernement a pu dans le passé se montrer bien moins rigide. Après avoir été retenu en otage le 13 novembre 2015 au Bataclan, David, un Chilien de 25ans, avait été naturalisé. Il avait même participé à une cérémonie d'accueil organisée au Panthéon.

Sollicité par Mediapart, le cabinet du ministre de l'intérieur a refusé de s'exprimer. La ministre déléguée à la citoyenneté, Marlène Schiappa, a indiqué, elle, après avoir été sollicitée par le site de **20 Minutes**, qu'elle souhaitait qu'une «*solution soit trouvée*» et sa situation «*réexaminée*». Elle n'a rien dit en revanche sur la position de la préfecture: celle de tranquillement assumer et justifier l'expulsion d'une victime d'attentats.

Les syndicats dénoncent la ratification a minima d'un texte sur les violences au travail

PAR DAN ISRAEL

LE MERCREDI 2 JUIN 2021



Dans l'usine Renault de Sandouville (Haute-Normandie), en 2007. © Robert François / AFP

Le conseil des ministres examine ce mercredi la ratification de la convention n°190 de l'organisation internationale du travail, visant à protéger les femmes dans le monde du travail. Mais pas une ligne des lois françaises ne sera modifiée.

Prendre l'engagement sur le plan international que les violences et le harcèlement dans le monde du travail, et notamment celles qui visent les femmes, seront fermement combattus. Sans changer une ligne au droit français. Au grand dam des syndicats, voilà la position que se propose de prendre la France dans le projet de ratification, soumis mercredi 2 juin au conseil des ministres, d'un texte de l'Organisation internationale du travail (OIT).

Le 21 juin 2019, l'OIT, qui rassemble les gouvernements, le patronat et les syndicats de 187 États, a adopté sa «**convention n°190**», le premier traité international sur la violence et le harcèlement au travail. Muriel Pénicaud, ministre française du travail a l'époque, annonçait dans la foulée que la France lancerait «*sans tarder*» le processus de ratification.

Deux ans plus tard, la promesse devrait être tenue prochainement. La France serait alors le quatrième pays à ratifier le texte – et le premier membre du G7, après l'Uruguay, les Fidji et la Namibie. Les obligations des États membres de l'OIT ayant ratifié la convention sont nombreuses, sur le plan des politiques de prévention, de formation ou de sensibilisation, afin de sanctionner les violences et le harcèlement au travail.

Sur le papier, l'engagement de la France devrait ravir les syndicats français, qui poussent à l'unisson depuis des années pour que la convention soit rédigée, puis adoptée dans l'Hexagone. Mais en réalité, les représentants des salariés sont mécontents. Le gouvernement estime en effet qu'il n'a pas besoin de modifier la législation pour que le droit français corresponde aux préconisations de l'OIT. «*Notre droit interne est conforme à la convention* », confirme le ministère du travail à Mediapart.



Dans l'usine Renault de Sandouville (Haute-Normandie), en 2007. © Robert François / AFP

L'étude d'impact accompagnant le projet de loi de ratification examiné au conseil des ministres, à laquelle Mediapart a eu accès, est sans équivoque. «*Les dispositions en vigueur du Code pénal et du Code du travail [...] fournissent d'ores et déjà un cadre légal et réglementaire en adéquation avec les différentes exigences de la convention* », y assure le gouvernement.

Ce dernier s'appuie sur les dispositions déjà en vigueur, et principalement l'« obligation générale de sécurité » qui pèse sur l'employeur, par laquelle «*il est tenu de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale de ses salariés* ».

Sur la question spécifique des violences sexistes et sexuelles, il s'appuie sur la loi de septembre 2018 qui transforme le Code du travail, et organise la désignation de deux référents par entreprise en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes.

«*Le gouvernement va faire les choses à minima, s'alarme Sophie Binet, la référente confédérale de la CGT pour les droits des femmes. Il veut simplement*

faire de l'affichage au "forum Génération égalité" », cet événement promouvant la place des femmes qui se tiendra à Paris du 30 juin à 2 juillet, sous l'égide de l'ONU.

«*On est en fort décalage avec l'attitude du gouvernement au moment de la signature du texte à la conférence internationale de 2019* », déplore Béatrice Lestic, secrétaire nationale de la CFDT chargée du dossier.

Le 10 mai, la CGT et la CFDT, accompagnées par FO et la CFE-CGC, ont adressé un courrier au gouvernement pour lui enjoindre d'aller plus loin et défendre une «*ratification ambitieuse* ».

Elles y rappelaient que «*70 % des victimes de violences au travail déclarent n'en avoir jamais parlé à leur employeur* » et que, lorsqu'elles l'ont fait, «*40 % estiment que la situation s'est réglée en leur défaveur, par une mobilité forcée voire un licenciement* ».

Tout le débat porte sur les dispositions prévues non pas par la convention elle-même, mais par la « recommandation » de l'OIT qui l'accompagne, et qui était tout autant soutenue par la France en 2019. «*Ne pas prendre en compte la recommandation au prétexte qu'elle ne serait pas normative entre en contradiction avec le vote de la France qui l'a soutenue et validée* », estimait le courrier syndical commun, puisque ce document sert «*à préciser* » l'application de la convention, et doit «*évidemment* » être pris en considération.

«*Le Medef ne veut d'aucune obligation légale supplémentaire*»

Pour la CGT et la CFDT unanimes, les causes de la frilosité du gouvernement sont à chercher directement du côté du patronat français. «*Le gouvernement ne bouge pas parce que le patronat lui demande expressément d'appliquer la convention de façon "sèche", sans la recommandation, accuse Béatrice Lestic. Le Medef a fait savoir sa forte réticence dès la conférence internationale de 2019.* »

«*À Genève, le patronat français avait voté contre la recommandation, et c'était l'une des rares organisations patronales*

à le faire, confirme Sophie Binet. *Le Medef ne veut d'aucune obligation légale supplémentaire visant les entreprises, il assure que les bonnes pratiques et l'autorégulation suffisent.* »

Un document signé par la CGT et les ONG Care France et ActionAid France, qui publie également **une tribune dans Libération** sur ce sujet, énumère la longue liste des nouvelles mesures supplémentaires que ces organisations souhaitent ajouter au droit français.

« *Les entreprises françaises ne sont aujourd'hui pas contraintes par la loi d'agir en matière de violences domestiques et de tenir compte de la situation particulière des victimes* », déplorent le syndicat et les ONG.

« *Les priorités, ce sont d'ajouter la question du harcèlement et des violences dans les sujets de négociations obligatoires dans les entreprises, et de décider de sanctions s'il n'y a pas de plan de prévention sur ses sujets, de former les managers et les salariés des ressources humaines à ces questions, de mettre en place de nouveaux droits pour les victimes de violences, y compris de violences conjugales* », énumère Sophie Binet.

Réussir à faire entrer les violences conjugales dans le cadre de l'entreprise est un point majeur. « *En Nouvelle-Zélande, on accorde huit jours d'absence rémunérée aux victimes des violences d'un conjoint, lorsqu'elles enclenchent le processus permettant de sortir de son emprise, par exemple en portant plainte, rappelle la responsable CGT. Pourquoi ne pas faire pareil ?* »

Les syndicats souhaitent aussi que ces victimes aient droit à une mobilité géographique au sein de leur entreprise et que le licenciement soit interdit. « *On peut entendre les inquiétudes des employeurs sur ce sujet, mais justement, discutons-en, propose Béatrice Lestic de la CFDT. Il faut garantir l'autonomie économique de ces femmes. Mais aujourd'hui, nous n'avons même pas de cadre pour discuter.* »

Les syndicats regrettent que le gouvernement n'ait pas suivi l'usage, qui veut qu'avant une ratification d'un texte de l'OIT, une discussion entre l'État, le patronat et les représentants des salariés soit organisée. Du côté du ministère on le promet pourtant : « *Nous souhaitons travailler avec les partenaires sociaux.* » Et notamment sur deux points : la mise en place dans les branches professionnelles de « *binômes entre organisation syndicale et patronale* » pour lancer des actions de prévention sur le harcèlement, et offrir un outil de formation national sur le harcèlement, en lien avec l'Anact, l'Agence nationale de l'amélioration des conditions de travail.

« *Nous voulons que la France soit exemplaire en la matière* », promet le ministère. « *Nous avons un accord du monde syndical à l'OIT, bien au-delà du seul cadre français. Il n'y a aucune raison que nous ne poursuivions pas sur la ligne que nous nous sommes fixée* », rétorque Béatrice Lestic.

Nouvelle-Calédonie: l'Etat pousse pour un dernier référendum fin 2021

PAR JULIEN SARTRE
LE MERCREDI 2 JUIN 2021



Réunion au ministère des outre-mer autour de l'avenir de la Nouvelle-Calédonie. © JS

Après une semaine d'échanges avec une partie des forces politiques de Nouvelle-Calédonie, le gouvernement s'est félicité d'avoir trouvé une date pour la tenue du troisième référendum et d'avoir fixé un calendrier pour la suite. Mais les indépendantistes présents à Paris estiment que cette position ne les engage pas.

« *C'est l'État qui prend la décision, c'est l'État qui doit l'annoncer.* » La phrase est lâchée avec un sourire en coin par Roch Wamytan, dans la cour du ministère des outre-mer, mercredi 2 juin, en toute fin de journée. Le président du Congrès de Nouvelle-Calédonie et leader de l'Union calédonienne (UC, gauche, indépendantiste) ne veut pas en dire plus. Pas avant les annonces officielles en tout cas. Il vient tout de même de résumer, en quelques mots, l'ambiance des discussions politiques qui se sont tenues pendant plusieurs jours, à Paris, autour de l'avenir institutionnel de l'archipel.

Réunis dans un format inhabituel – différent du cadre habituel et formel des « comités des signataires » de l'accord de Nouméa (1998) –, les responsables politiques calédoniens de tous bords, venus en délégations élargies, ne représentent pas l'intégralité du spectre politique du Caillou. L'UNI, composante incontournable du Front de libération national kanak socialiste (FLNKS, gauche, indépendantiste) n'a envoyé aucun représentant, estimant que rien ne pourrait être décidé hors du cadre traditionnel des discussions.

Malgré cette absence, les représentants de l'État ont décidé de placer leurs interlocuteurs devant le fait accompli. Mercredi soir, ils ont commencé par faire fuir **dans Le Monde** que le groupe de travail était tombé d'accord pour fixer la date du troisième et dernier référendum d'autodétermination au 12 décembre 2021, alors même que les indépendantistes plaident pour un scrutin en fin d'année 2022, après l'élection présidentielle. Mercredi, à l'issue du conseil des ministres, celui des outre-mer Sébastien

Il y a d'abord eu le premier. A l'été 2016. Un tout petit. Overdose. Et un deuxième, un troisième... puis ils se sont mis à affluer par dizaines aux urgences de l'hôpital parisien Robert-Debré, le plus grand centre pédiatrique d'Ile-de-France. Des étrangers de moins de 18 ans, venus seuls en France et désignés par l'administration sous l'acronyme MNA, « mineur non accompagné », ramassés dans les quartiers alentour par des pompiers, inconscients ou blessés. Luigi Titomanlio, le responsable des urgences, se souvient de leur état à leur arrivée : « poly-intoxiqués », « comateux », et parfois « très agressifs ».

Confrontés à cette situation, les urgentistes sollicitent l'aide de leurs collègues pédo-psychiatres. Leur chef, le professeur Richard Delorme, décide alors de laisser carte blanche, en interne, à l'équipe spécialisée en addictologie pour les enfants et les adolescents. « Il a fallu imaginer une nouvelle façon de prendre en charge », raconte la psychiatre Emmanuelle Peyret, chef de cette unité. Celle-ci découvre « des enfants rendus à l'état sauvage, qui se défontent pour supporter l'insupportable » et n'ont plus confiance en personne. Un éducateur, François-Henry Guillot, est mobilisé, ainsi qu'une interne en pédiatrie, Marie Parreillet. Avec la docteure Peyret, ils deviennent les principaux interlocuteurs de ces quelque 200 patients, âgés de 9 à 18 ans – parfois davantage. « Ils se déclarent mineurs, on les prend en charge comme des mineurs, rappelle Marie Parreillet. Notre mission, c'est de réparer ces enfants, pas de trancher sur leur âge. »

Ce travail de longue haleine, qui confine parfois à la mission impossible, les confronte aux réalités du monde des MNA. Mi-mars, l'un d'eux a perdu connaissance en pleine rue; il avait avalé six comprimés de Lyrica, un puissant antidouleur. D'après ses papiers, il avait 15 ans. M. Guillot lui en donne quatre de moins. « Il était tout petit », décrit-il. Dans un accès de violence, il a dû être attaché. Il a refusé de parler aux soignants avant d'admettre, du bout des lèvres, habiter « chez un mec à La Chapelle ».

En décembre 2020, un autre jeune, confié à l'aide sociale à l'enfance (ASE) des Yvelines, avait, lui aussi, été transporté aux urgences de Robert-Debré. Son corps était couvert de plaies à vif, et d'autres, plus anciennes. Ce soir-là, François-Henry Guillot lui a rendu visite dans sa chambre. « Il suçait son pouce en regardant Gulli », se souvient l'éducateur. Puis il a fugué. Personne n'a retrouvé sa trace.

« DES SILENCES QUI NE TROMPENT PAS »

Lina, algérienne, a 15 ans. Orientée vers cet hôpital par l'association France terre d'asile après avoir été renvoyée d'un foyer, cette ado toute menue a été signalée comme victime potentielle d'un réseau de prostitution. La première fois que nous la rencontrons, au mois de février, elle parle de se soigner et de retourner à l'école. Mais, deux semaines plus tard, quand elle revient à l'hôpital, elle présente des traces de scarification sur les avant-bras et des brûlures de cigarette sur les mains.

La semaine suivante, la voici de nouveau à Robert-Debré, les cheveux lissés, le visage maquillé, mais de mauvaise humeur. Ses jambes tremblent, elle triture les cordelettes de sa doudoune. Les deux soignants s'inquiètent : elle semble en manque. Depuis quelques semaines pourtant, elle paraissait sevrée du Rivotril, un antiépileptique qui, consommé à hautes doses, désinhibe ces jeunes. « J'en reprends parce que je n'arrive plus à dormir », commence-t-elle. Mais, si elle en a, cela suppose qu'elle est retournée en acheter à la sauvette du côté de Barbès. « Pourquoi tu ne prends pas ton Lyrica ? », l'interrogent les soignants. Pour ces jeunes dépendants, l'une des méthodes de sevrage proposée est de leur prescrire du Lyrica en réduisant les doses au fur et à mesure. « L'idée est de se substituer à leur dealer et de les ramener petit à petit vers le droit commun », détaille la docteure Peyret. Certains tentent bien d'arracher aux soignants des ordonnances pour du Rivotril, mais leur réponse est ferme : c'est non. Car la priorité est précisément de les faire décrocher définitivement de ce produit, plus dangereux que le Lyrica.

Lina, malgré son ordonnance, n'a pas réussi à obtenir son anxiolytique : « La pharmacienne ne veut pas m'en vendre ! » Les soignants ont vérifié auprès de la pharmacienne en question : le produit était en rupture de stock. Une catastrophe pour ces ados qui pourraient être tentés de s'en procurer dans la rue. Ce jour-là, il a fallu plus d'une heure pour convaincre Lina de ne pas retourner à Barbès.

A Robert-Debré, les consultations s'enchaînent. Hicham, d'origine algérienne, vient ici depuis septembre 2020, lui aussi pour une surconsommation de médicaments. Il est logé par l'ASE dans un hôtel du 17^e arrondissement. « Tu te sens triste ? », lui demande François-Henry Guillot. « Comment vous le savez ? », répond en souriant l'adolescent. D'après les médecins, ces patients très particuliers sont tous atteints



François-Henry Guillot, éducateur, et Marie Parreillet, interne, face à une mineure isolée à l'hôpital parisien Robert-Debré, le 2 mars. DIANE GRIMONET POUR « LE MONDE »

« Réparer » les mineurs isolés

A Paris, l'hôpital Robert-Debré développe une stratégie de suivi et d'aide pour tenter de soustraire ces jeunes à l'emprise des réseaux de drogue et de prostitution

de stress post-traumatique sévère, lié à l'exil et à leur vie dans la rue.

Quand il est appelé dans leurs chambres par les urgentistes pour tenter d'établir un dialogue, l'éducateur répète les mêmes gestes : baisser la lumière, se présenter, parler à voix basse, en utilisant Google Translate pour parvenir à communiquer avec eux et surtout s'agenouiller. « Je ne dois pas être en surplomb, même physiquement. » Il insiste : « On les regarde comme des enfants victimes, pas comme des délinquants. Et ce n'est pas une posture naïve : c'est le seul moyen de les garder. » Car tous ces soins sont dispensés en ambulatoire : le jeune, une fois sorti des urgences, n'est pas hospitalisé, mais il a des rendez-vous réguliers avec l'« addicto ».

Pour les faire revenir, les soignants improvisent beaucoup. Avant le Covid-19, il leur arrivait de les emmener boire un café ou un thé en face de l'hôpital. « Même ceux qui finissent leurs joints dans la salle d'attente, on ne les vire pas. On leur demande de fumer dehors », décrit Marie Parreillet. Une fois, François-Henry Guillot a offert un pot de sauce pimentée à Yedo, un petit Ivoirien qui jugeait la cuisine française trop fade. « C'était un moyen de le faire parler de ce qu'il mangeait là-bas, donc de sa vie. » Et Yedo a parlé. « On sort du cadre, c'est évident, mais l'approche classique ne fonctionne pas avec eux », poursuit François-Henry Guillot.

L'enjeu : réussir à « créer une alliance » et à faire de ce lieu un espace de répit. Ainsi, ils reviendront et se livreront peu à peu. Tout cela, les équipes de l'unité « addicto » l'ont appris sur le tas, puis en échangeant avec les acteurs institutionnels qui aiguillent ces jeunes vers elles : la protection judiciaire de la jeunesse, le secteur éducatif auprès des mineurs non accompagnés, la section des mineurs du parquet de Paris et les associations de terrain (Hors la rue, CASP, France terre d'asile...). Depuis deux ans, tous les quinze jours, tous se retrouvent à la mairie du 18^e arrondissement pour des réunions consacrées aux « mineurs en errance ». Une convention, signée le 13 janvier, a consacré ce

partenariat de la Ville avec l'hôpital. « L'idée est de rendre nos outils reproductibles dans les hôpitaux de l'AP-HP confrontés aux mêmes difficultés », précise François-Henry Guillot.

L'une des principales est celle des fugues depuis les urgences. Trois ans après, tout le service parle encore de ce gamin de 13 ans qui s'est extubé avant de s'enfuir, pieds nus et en pyjama. Quand ils disparaissent ainsi, l'hôpital informe systématiquement le parquet, car il y a suspicion de traite des êtres humains. Ils en sont convaincus : ces mineurs sont pris dans des réseaux de trafic de drogue et/ou de prostitution. « A 13 ans, on ne deale pas de sa propre initiative, explique François-Henry Guillot. A 13 ans, on n'a pas de relations sexuelles avec un majeur qui vous héberge par hasard. Il y a des regards et des silences qui ne trompent pas. Et il y a ce qu'ils finissent par raconter. »

**« ON SORT
DU CADRE,
C'EST ÉVIDENT,
MAIS L'APPROCHE
CLASSIQUE
NE FONCTIONNE PAS
AVEC EUX »**

FRANÇOIS-HENRY GUILLOT
éducateur à l'hôpital
Robert-Debré

« MAUVAIS SOUVENIRS »

L'un des outils mis en place par l'équipe, « la procédure d'urgence vitale sanitaire », est né du cas d'un garçon de 14 ans qui, après s'être enfié des urgences orthopédiques, est revenu deux jours après avec la jambe hypertrophiée et une forte fièvre. Les médecins lui ont dit que sans une opération et une hospitalisation d'au moins trois jours il risquait de perdre sa jambe, voire de mourir. Dans sa chambre, il s'impatientait, fumait cigarette sur cigarette : pas le temps de rester là, trop de choses à faire. « Et il est parti, poursuit M. Guillot. Ça a sidéré tout le monde. C'est là qu'on a pensé à l'alerte sanitaire avec la Mairie de Paris, les associations et le parquet. » Désormais, quand un patient fugue ainsi, une alerte est diffusée dans tous les hôpitaux, commissariats et associations parisiennes. L'ado qui risquait de perdre sa jambe a été récupéré à temps par la police et opéré avec succès.

Omar, venu du Maroc, a fêté ses 17 ans à la mi-mai. Il a les cheveux bouclés, les yeux vifs. Face aux soignants, il dresse le bilan des derniers mois, parle de ses projets ralentis par le Covid-19 – trouver un patron, poursuivre sa formation de plombier et retourner à la

pêche, sa nouvelle passion. A l'entendre, « tout se passe bien » dans le foyer du nord-ouest de la France où il a été placé. Il a une petite copine qui l'a invité dans sa famille pour le déjeuner de Noël, un moment joyeux; il a découvert (et pas vraiment aimé) les huitres.

Son passage aux urgences de Robert-Debré remonte à 2019. Il avait pris une balle dans le genou, près du métro Barbès. Il ne parlait pas un mot de français, se comportait en petit caïd accro à tout : Lyrica, Rivotril, cannabis, cocaïne. Après avoir quitté le Maroc « à 12 ou 13 ans », il avait vécu de vols dans le 18^e arrondissement. Le profil type de ceux qui disparaissent après un passage à l'hôpital. Mais sa blessure était grave. « C'est terrible à dire, mais les patients avec lesquels on parvient à établir une relation sont souvent ceux ayant subi une gros pépin, donc une prise en charge longue aux urgences », explique l'éducateur.

Omar est resté un mois à l'hôpital. Et le voici cette fois en consultation, pour voir où il en est. En venant, il est passé en métro par Barbès. « Qu'est-ce que ça t'a fait de passer par là ? », demande François-Henry Guillot. « Rien, assure Omar. J'ai entendu : "Cigarettes, cigarettes" devant le métro et j'ai mis mes écouteurs à fond. » « Ce sont des mauvais souvenirs », conclut l'ado. L'éducateur a beau lui répéter : « Tout ça n'est pas de ta faute », il répond : « En vrai de vrai, si, c'était de ma faute. Quand t'es dans la rue, avec ton joint et tes yeux explosés, que t'es habillé comme un clochard... Les gens qui donnent les conseils, ils vont pas venir te voir, ils vont avoir peur. Il y a que les gens qui vendent de la drogue ou qui vont gagner des choses sur toi qui vont venir te voir. »

Même si l'activité est difficile, chronophage et intense – les jeunes appellent à toute heure, ne reviennent pas ou se trompent de jour de rendez-vous –, ces soignants ne feraient rien d'autre au monde. Ils sont très heureux de la nouvelle vie d'Omar, d'Iyad, qui entame un CAP cuisine, de la petite Lina, presque sevrée au Lyrica et qui a compris qu'il lui fallait quitter Paris. Et de celle de tous les autres. Ils disent : « Ces gamins sont notre avenir. » ■

JULIETTE BÉNÉZIT ET ZINEB DRYEF

Par
LILIAN ALEMAGNA
et **JEAN-BAPTISTE**
DAOULAS
Photo **ALBERT FACELLY**

Il a eu beau affirmer mercredi qu'il n'a ni «*idée cachée*» ni «*plan de réforme dans la poche*» en débutant son tour de France dans le Lot, Emmanuel Macron ne s'est pas fait prier pour relancer, dès jeudi, les spéculations sur les retraites. «*Je ne pense pas que la réforme qui était initialement envisagée puisse être reprise en l'état*», a-t-il dit, devant les caméras, au sujet du projet de loi mis au frigo depuis son vote, à coups d'article 49.3, en première lecture à l'hiver 2020. «*En tout cas ce ne sera pas la même [réforme], et rien n'est exclu*», a ajouté le chef de l'Etat, soucieux d'ausculter «*la solidité de nos finances publiques*» tout comme «*la question du travail et de la reprise d'activité*» avant de prendre des «*décisions lourdes*». Quelques heures plus tôt, devant une trentaine de personnes réunies dans une salle à Martel, commune médiévale de 1600 habi-

tants dans le Lot, il semait de petites formules préparant les futurs argumentaires de la macronie : «*On est déjà un des pays où l'on travaille le moins par rapport à ses voisins. [...] A un moment donné, la question sera posée à la nation.*» Quand ? C'est tout le sujet.

EMBRASEMENT

Depuis plusieurs mois, un débat anime les responsables de la majorité. Certains, comme le ministre de l'Économie et des Finances, Bruno Le Maire, ou le patron des députés La République en marche (LREM), Christophe Castaner, plaident pour relancer une partie du dossier «retraites» dès l'automne. D'autres, comme le ministre des Comptes publics, Olivier Dussopt, ou le président de l'Assemblée nationale, Richard Ferrand, exhortent le chef de l'Etat à ne pas se laisser embarquer dans une telle aventure et militent pour un renvoi de cette question à la campagne de 2022. Pour eux, le risque est réel de réactiver, à quelques mois du premier tour, les colères d'une société française épuisée par la

crise des gilets jaunes (2018-2019), les grèves historiques contre la réforme des retraites (2019) et l'épidémie de Covid-19 (2020).

Pour ranimer cette réforme dont Emmanuel Macron disait déjà dans son interview du 14 Juillet qu'elle ne pouvait «*se faire comme elle était emmanchée avant la crise du Covid*», l'exécutif hésite entre trois scénarios. Le premier est de relancer un grand projet de loi à l'automne, éventuellement lié au financement de la dépendance. «*On ne peut pas répondre à la question de l'égalité des retraites si on ne traite pas la question du financement et aussi de l'autonomie*», a testé Macron, jeudi dans le Lot.

Mais au-delà de l'embrassement social assuré, l'opération est risquée d'un point de vue parlementaire. Conscientes que le temps dont dispose la majorité est limité, les oppositions pourraient se lancer dans une nouvelle guérilla d'obstruction pour empêcher le projet d'aboutir. La deuxième solution serait d'attendre le début du prochain quinquennat, quitte à remettre, comme en 2017, le sujet des retraites au

cœur des débats présidentiels. La troisième voie serait l'ajout d'une simple «*mesure d'âge*» – report de l'âge légal après 62 ans (*lire ci-contre*) ou allongement de la durée de cotisation au-delà de quarante-deux annuités – dans le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2022. Une simple mesure dite «*paramétrique*» qui «*faciliterait l'adoption d'une réforme systémique dans la foulée*» de la présidentielle, décrit Guillaume Gouffier-Cha, ex-rapporteur général du premier projet de loi.

Ceux qui dans la majorité plaident pour cette option pourront, dès jeudi, aller piocher quelques chiffres dans le nouveau rapport annuel du Conseil d'orientation des retraites (COR). Certes, la branche vieillesse du régime général a résisté pendant la crise du Covid : en 2020, le déficit n'a été que de 3,7 milliards d'euros au lieu des 8,6 milliards attendus par Bercy grâce à «*la résistance de l'activité économique*», insistait Dussopt en mars dans une interview aux *Echos*. Mais l'état de l'ensemble du système n'a jamais été aussi dégradé : «*Quand je travaillais sur la réforme des retraites l'an dernier, on recherchait 8 à 12 milliards d'euros pour équilibrer le système d'ici à 2027. Là, on est à 23,5 milliards d'euros de déficit en 2020*», souligne Gouffier-Cha. Sauf que cette temporalité correspondait à l'entrée en vigueur du système universel – plus d'actualité – et que les experts du COR précisent dans leur dernier rapport que «*cette forte dégradation du déficit*», liée à la pandémie, est «*de nature essentiellement conjoncturelle*».

En revanche, si Matignon et l'Élysée tiennent à un retour à l'équilibre du système à court (2027) ou moyen terme (2040), ils n'auront d'autres choix que de proposer aux Français de travailler plus longtemps : Macron s'est toujours refusé à baisser les pensions ou à augmenter les cotisations. «*La France s'appauvrit au global, parce que la France travaille moins que d'autres pays*», insiste-t-on dans l'entourage de Le Maire.

«SUICIDE»

Au-delà des bienfaits rapides pour les caisses de l'Etat et de la Sécu, les tenants de cette solution paramétrique avant la présidentielle imaginent aussi quelques bénéfices politiques à tirer dans cette affaire. D'une part, «*cela nous permettrait d'avoir une réforme de fin de quinquennat qui démontre que nous n'avons pas arrêté de réformer avec la crise sanitaire, avance un pilier de la macronie, et ça nous permettrait de vider un peu plus de sa substance Xavier Bertrand*». «*Que lui reste-t-il si on lui enlève la question des retraites ?*» interroge-t-il. «*Ceux qui disent et pensent cela sont de doux dingues, rétorque un marcheur historique. Macron ne va pas se risquer à avoir un mouvement social à l'automne qu'on ne saura pas désamorcer à trois mois de la présidentielle ! On n'est même plus dans la prise de risque, ce serait du suicide.*»

Les parlementaires macronistes sont, eux, très divisés. «*La promesse*



Emmanuel Macron mardi à Paris.

RETRAITES Après des détours, une réforme sur le retour

Malgré les réserves de plusieurs membres de sa majorité à l'idée de rouvrir un dossier explosif, Emmanuel Macron réfléchit sérieusement à toucher à l'âge légal ou à la durée de cotisation avant la fin du quinquennat.

de campagne en 2017, c'était le système universel et le système à points», rappelle Corinne Vignon. Cette corapporteuse LREM du défunt projet de loi n'a toujours pas digéré la volonté de l'ex-Premier ministre Edouard Philippe d'adopter, début 2019, à la réforme systémique portée alors par le haut-commissaire aux retraites Jean-Paul Delevoye, un volet paramétrique (avec un «*âge pivot*») pour faire des économies. Proche des positions de Bruno Le Maire,



«Je milite pour qu'on aille assez vite à 64 ans»

Pour Eric Woerth (LR), président de la commission des finances de l'Assemblée, le retour à l'équilibre du système de retraite doit être la priorité.

Président Les Républicains (LR) de la commission des finances de l'Assemblée nationale, ancien ministre du Budget, Eric Woerth se réjouit que la réforme des retraites revienne en jeu. A condition qu'elle ne ressemble pas au précédent essai du gouvernement. **«A un moment donné la question des retraites sera posée, vient de déclarer Emmanuel Macron. Que comprenez-vous de ses intentions?»**

Je comprends qu'il veut réformer le système, mais sans reprendre la réforme envisagée début 2020. Dans celle-ci, il y avait un côté «table rase». On bouleversait le système pour le remplacer par un autre, et personne ne comprenait plus rien alors que chacun se pose des questions très simples : à quel âge pourrai-je partir, avec quelle retraite, et quel niveau de réversion à mon conjoint quand je céderai ? On croit comprendre, aujourd'hui, qu'on laisse tomber le chamboule-tout et qu'on reprend le dossier de manière plus pragmatique.

La crise sanitaire du Covid-19 a-t-elle changé les termes du débat ?

Les finances publiques sont extraordinairement chahutées. On a le déficit public le plus important depuis des décennies, et on baigne en plus dans ce que j'appelle une «ambiance dépressif», c'est-à-dire que ça va très au-delà des dépenses d'urgence. Donc il faut du sérieux, parce qu'à un moment, quel qu'un paiera. Et dans les dépenses «ordinaires», il y a le système des retraites, qui est la plus importante. Ce système est déficitaire, de l'ordre de 11 milliards d'euros pour les régimes obligatoires et de 20 à 25 milliards d'euros avec les complémentaires, alors même que nous l'avions équilibré. C'est le même niveau qu'il y a dix ans. On ne peut pas repartir dans une longue phase où

les retraites seraient payées par la dette et juste compter sur la baisse du chômage.

Que serait la réforme selon votre cœur ?

Peut-on tout avoir : l'équilibre financier, la justice ? La dernière réforme le voulait, elle n'a rien eu. Il faut classer les priorités, et la première est le retour à l'équilibre – c'est-à-dire la sécurisation d'un droit fondamental des Français. Cela passe par des mesures d'âge, même si on ne trouve pas cela très intelligent. Il faut expliquer de manière simple, pas arrogante ni brutale, qu'on va devoir continuer à augmenter l'âge de départ, que ce n'est pas la première fois ni peut-être la dernière. Je milite pour qu'on aille assez vite à 64 ans, et plus tard à 65 ans. En parallèle, il faut mettre fin clairement, pas sur trente ans, aux régimes spéciaux pour les nouveaux entrants ; redéfinir la pénibilité ; et faire un effort sur



INTERVIEW

les petites retraites, en indexant les 1000 premiers euros de pension sur l'évolution du niveau de vie.

Voteriez-vous une telle mesure d'âge si elle était présentée par le gouvernement ?

Oui... si elle correspond à ce que je viens de dire ! Quelque chose de clair, qui ne tourne pas autour du pot. Je suis de toute façon tenu par toutes mes déclarations sur le sujet. Mais cela dépend aussi de ce qui accompagnerait cette mesure. **La tension politique est telle chez LR qu'on imagine mal votre parti soutenir une réforme du gouvernement, quel qu'en soit le contenu...**

Je pense qu'il faut voter les textes pour ce qu'ils sont, et être conforme à nos convictions, quel que soit le calendrier. Une bonne réforme des retraites n'est pas un piège, et il serait curieux de ne pas la soutenir pour des raisons politiques. Le gouvernement a le droit de réformer jusqu'à son dernier jour. Après, il prend son risque : je n'ai pas entendu un seul syndicat se dire favorable à une mesure d'âge, et je mesure la difficulté de réformer car... je l'ai fait moi-même ! La réforme est indispensable pour le pays, mais c'est au Président de mesurer s'il a la marge politique nécessaire pour la mener.

Recueilli par

DOMINIQUE ALBERTINI

carnet

SOUVENIRS



PHILIPPE TRAN
Mon père. 20 ans, ce 5 juin. Un vertige. Il était beau, solaire, stendhalien. Il savait vivre. Et sa mort ne change rien. A nous, son «cercle magique», de savoir s'en souvenir.
Clara



Vous organisez un colloque, un séminaire, une conférence...

Contactez-nous

Réservations et insertions

la veille de 9h à 11h pour une parution le lendemain

Tarifs : 16,30 € TTC la ligne

Forfait 10 lignes :

153 € TTC pour une parution

15,30 € TTC la ligne suppl.

abonnée et associations : -10 %

Tél. 01 87 39 80 00

Vous pouvez nous faire parvenir vos textes par e-mail : carnet-libe@teamedia.fr

01 87 39 80 00
carnet-libe@teamedia.fr

la députée LREM Cendra Motin appelle ses collègues à être «lucides et honnêtes» : «De deux choses l'une. Soit on fait du Marine Le Pen en promettant un retour à la retraite à 60 ans avec quarante annuités, soit on répond aux inquiétudes des Français en leur disant comment on va s'attaquer à la dette créée par la crise du Covid.» «Je ne me vois pas expliquer aux gens qu'on a rouvert les commerces et que c'est le bordel tous les samedis dans les centres-villes», met en garde le prési-

dent des députés Agir, Olivier Becht, à propos d'un retour de la contestation sociale.

Chacun ses craintes. Pour Motin, «beaucoup de députés ont peur de l'effet que ça pourrait avoir sur la réélection du Président ou sur la leur. Je pense le contraire : les Français nous en voudraient de mettre la poussière sous le tapis. En l'occurrence, il s'agit même de gros cailloux.» Qui pourraient aussi entraver le chemin d'Emmanuel Macron vers sa réélection. ◀

Retraites : Emmanuel Macron évoque de possibles « décisions difficiles » cet été

- En déplacement jeudi dans le Lot, le chef de l'Etat a déclaré qu'il n'entendait « pas gérer l'été en pente douce ».
- Il a remis sur la table la question hautement sensible des retraites, soulignant que la réforme ne pouvait « être reprise en l'état », mais laissant clairement entendre qu'il était difficile de ne rien faire.

POLITIQUE

Grégoire Poussielgue

@Poussielgue

—Envoyé spécial à Saint-Cirq-Lapopie et Martel (Lot)

Du soleil, des habitants presque tous souriants, des villages parmi les plus beaux de France, et un avant-goût marqué de campagne électorale... Le déplacement sur deux jours d'Emmanuel Macron dans le Lot, point de départ de son tour de France, a un peu viré à la parenthèse enchantée dans un décor de carte postale.

Avec cette tournée, à onze mois de la fin de son mandat, il entend mesurer directement les attentes des Français, comme il l'avait fait pendant le grand débat, au sortir de la crise des « gilets jaunes ». Dans le département du Lot, où il compte de nombreux soutiens, Emmanuel Macron a pu mesurer en direct la hausse de sa cote de confiance, telle qu'elle ressort dans le baromètre Elabe pour « Les Echos » et Radio Classique.

La sortie du « quoi qu'il en coûte »

Dans un premier temps, il y a eu les bonnes nouvelles envoyées mercredi depuis Saint-Cirq-Lapopie : un plan de reconquête pour le tourisme et l'ouverture de la vaccination pour les adolescents à partir du 15 juin. Le lendemain, à l'occasion d'une rencontre avec des retraités à Martel, il a aussi prévenu que la France n'en avait pas fini avec la crise, alors que la sortie du « quoi qu'il en coûte » promet des moments compliqués, notamment sur les plans économique et social.

Le thème a été évoqué quand la question de sa candidature pour la présidentielle 2022 a été abordée. Elle a été la première question posée par un membre de l'assemblée, qui voulait savoir s'il échangeait avec le président ou le candidat. Emmanuel Macron a fait une réponse prudente même si, sur le fond, sa volonté de faire un second mandat ne fait aucun doute.

« C'est beaucoup trop tôt pour le dire. Je ne peux pas gérer l'été en pente douce. Je vais devoir prendre des décisions, qui seront pour certaines, comme la relance, très fortes, d'autres difficiles [...]. Tant que ces décisions n'ont pas donné l'orientation générale,

je ne peux pas répondre à votre question de manière sincère, parce que peut-être que certaines décisions que je prendrai ne rendront pas possible [cette candidature] », a-t-il dit.

Le retour des retraites

Emmanuel Macron pense principalement à la réforme des retraites, alors que la remise en route de cette réforme emblématique de son quinquennat reste en suspens et divise au sein de la majorité. « Je veux écouter aussi dans cette période. On a commencé à corriger les choses sur les retraites agricoles et dans le projet de loi retraite qui a été interrompu par la crise Covid, il y avait le sujet des petites retraites. [...] Notre système n'est plus à l'équilibre. Je veux un peu regarder aussi comment le pays avance et ce qu'on est prêt collectivement à faire », a-t-il dit, montrant par là même que sa décision n'était pas prise. Comme la France « est déjà un des pays où on travaille le moins par rapport à ses voisins », « à un moment donné » la question du financement des retraites « sera posée à la nation », a-t-il averti.

Un peu plus tard, il s'est montré plus précis, estimant que la réforme des retraites telle qu'elle avait été abandonnée avant la crise sanitaire ne pouvait « être reprise en l'état. Parce que je pense qu'elle était très ambitieuse, extrêmement complexe et du coup porteuse d'inquiétudes. [...] Le faire maintenant, ce serait ne pas prendre en compte qu'il y a déjà beaucoup de peurs. Par contre, est-ce que nous pouvons ne rien faire sur la retraite dans les mois qui viennent ? », a-t-il interrogé.

Pour continuer d'installer le débat, et démontrer que la réforme est financièrement incontournable, le chef de l'Etat attend plusieurs rapports prochainement, dont celui de la Cour des comptes sur la dette (qui devait sortir initialement en avril) et celui du Conseil d'orientation des retraites.

Mélange des genres

La rencontre avec les retraités, qui a duré près de trois heures, a donné lieu à un vaste tour d'horizon des sujets et des débats traversant la société française. Emmanuel Macron est passé de sujets très techniques à des moments où il prenait plus de hauteur, évoquant une nouvelle fois cette « France éternelle » comme il le fait régulièrement.



En visite à Martel, jeudi, Emmanuel Macron a prévenu que la France n'en avait pas fini avec la crise. Photo Patrick Bernard/Pool/RÉA

Mélangeant à dessein les genres, il a donné la double impression d'être autant un président aux responsabilités défendant son bilan qu'un candidat en campagne détaillant ses propositions et sa vision de la France. « On n'est pas naïf, il est en campagne », déclarait un participant avant la réunion.

« Comment le pays est dirigé ? »

Les oppositions ont dénoncé cette double casquette du président et (presque) candidat Macron. « C'est une campagne à la mode Macron sur les moyens de l'Élysée avec un public choisi, des villes bloquées, des entrées filtrées et tout cela payé par le contribuable », a dénoncé dans « Le Figaro » le numéro un des Républicains, Christian Jacob.

De son côté, Xavier Bertrand, président de la région Hauts-de-France et candidat à sa réélection, a fait mine de s'interroger sur le vide au sommet de l'Etat. « Pendant ce temps-là, comment le pays est

« Notre système [de retraite] n'est plus à l'équilibre. Je veux un peu regarder aussi comment le pays avance et ce qu'on est prêt collectivement à faire. »

EMMANUEL MACRON

dirigé ? », s'est-il demandé sur RTL. Marine Le Pen a elle aussi dénoncé cette situation. « Il est en campagne. La seule différence entre lui et moi c'est que moi je suis en campagne en respectant les comptes de campagne, lui non », a déclaré la présidente du Rassemblement national. ■

Les scénarios à l'étude

Emmanuel Macron a demandé au secrétaire d'Etat chargé des Retraites, Laurent Pietraszewski, de tenir prêtes plusieurs réformes potentielles.

Solveig Godeluck

@Solwii

La réforme des retraites est de retour. Le chef de l'Etat a remis une pièce dans la machine à conjectures jeudi lors de son déplacement dans le Lot, en évoquant face à des retraités d'éventuelles « décisions difficiles », mais aussi des gestes à faire en faveur des « petites retraites ». En tout état de cause, a-t-il dit, les deux textes de loi votés début mars 2020 par l'Assemblée mais remisés en raison du Covid ne pourront « être repris en l'état ». La fenêtre législative qui aurait permis le vote d'un projet aussi ambitieux s'est refermée avec l'épidémie. Il faudra faire plus resserré, peut-être même juste quelques articles dans le prochain budget de la Sécurité sociale. Emmanuel Macron avait promis une réforme de justice, mais doit maintenant faire des économies pour enclencher une trajectoire de redressement des finances publiques. Et les retraites sont l'un des principaux postes de dépense. Depuis un an, le chef de l'Etat a demandé au gouvernement de conserver plusieurs fers au feu pour une éventuelle réforme. Chez le secrétaire d'Etat Laurent Pietraszewski, on continue à faire tourner des modèles pour mesurer l'effet financier de diverses mesures.

La piste la plus facile serait l'accélération de la réforme Touraine, qui porte la durée de cotisation à 43 annuités en 2032 (à un rythme assez lent). Elle pourrait rapporter à court terme près d'un demi-milliard par an (horizon 2025) – cela pourrait être utile

pour financer de nouvelles mesures visant les jeunes, la dépendance ou bien la revalorisation des petites retraites, par exemple. Mais ce serait une réforme vraiment à minima, dans l'attente d'un chantier plus substantiel.

Les régimes spéciaux dans le viseur

D'où les nombreuses autres pistes. Si le projet de faire entrer dans le modèle universel tous les régimes libéraux (avocats, etc) semble abandonné, il y aurait un bénéfice politique à retirer de la suppression des régimes spéciaux, même si l'effet financier serait très lointain – avec une réforme qui ne pèserait que sur les nouveaux entrants à la RATP ou dans les industries électriques et gazières, notamment. A l'instar de ce qui a déjà été engagé à la SNCF.

A long terme, il faudra beaucoup plus d'économies. Le projet de réforme avorté comprenait l'instauration d'un âge pivot proche de 64 ans, forçant certains à travailler plus longtemps, mais permettant à des travailleurs modestes ayant eu des interruptions de carrière de ne pas devoir attendre 67 ans pour s'arrêter. La mesure est jugée désormais trop compliquée. En revanche, évoque une source proche du gouvernement, d'autres mesures chocs sont sur la table : par exemple, relever l'âge légal pour partir en retraite de 62 ans à 64 ans, voire augmenter la durée de cotisation (mais elle sera déjà très élevée une fois la réforme Touraine achevée). Pour l'âge légal, tous les scénarios sont expertisés, du rythme le plus lent jusqu'au plus rapide : accroître l'âge d'ouverture des droits de 62 à 64 ans par paliers de six mois par an, soit un rythme presque deux fois plus rapide que le passage de 60 à 62 ans, permettrait d'engranger jusqu'à 20 à 25 milliards d'économies. ■

Le déconfinement redonne des couleurs au chef de l'Etat

La cote de confiance d'Emmanuel Macron gagne 3 points en un mois, à 36 %, dans le baromètre Elabe pour « Les Echos ».

Pierre-Alain Furbury

@paFurbury

Il a entamé, dans le Lot, un « tour de France » pour prendre « le pouls du pays ». Il se lance, en tout cas, avec le vent dans le dos. Dans le baromètre Elabe pour « Les Echos » et Radio Classique, la cote d'Emmanuel Macron fait un bond de 3 points sur un mois, effaçant les difficultés du dernier trimestre (deux mois de baisse et un autre de stagnation). A moins d'un an de l'élection présidentielle, 36 % des Français disent avoir confiance en lui « pour affronter efficacement les principaux problèmes » du pays, quand 58 % sont

d'un avis contraire (-4 points). Au même moment de leurs quinquennats respectifs, Nicolas Sarkozy était à 35 % et François Hollande, déjà dans les abîmes, à 15 %.

Emmanuel Macron reprend notamment de l'oxygène dans son électorat de 2017, avec une hausse de 10 points, à 79 %, parmi ceux qui avaient voté pour lui au premier tour. Au plus haut, dans son noyau dur, depuis avril 2020. Jean Castex suit le mouvement. Au total, le Premier ministre gagne 3 points sur un

79 %

La cote de confiance du chef de l'Etat chez les électeurs qui avaient voté pour lui au premier tour de l'élection de 2017.

mois, à 30 %. Ce rebond de l'exécutif a une explication majeure : le déconfinement du pays, qui a commencé le 3 mai et s'étalera jusqu'au 30 juin, sur fond de montée en puissance de la vaccination et de recul de l'épidémie de Covid. La cote du président progresse chez l'ensemble des actifs : de 3 points chez les cadres (à 48 % de bonnes opinions), de 14 points chez les professions intermédiaires (à 46 %) et de 6 points chez les catégories populaires (à 32 %).

« Regard différent »

« Le déconfinement fait porter un autre regard sur la gestion de crise. Ça ne la fait pas oublier mais la lecture est différente. Le sentiment, aujourd'hui, c'est que les autres n'auraient pas fait mieux », analyse Bernard Sananès, le président d'Elabe, observant qu'« en sortie de crise, le socle électoral d'Emmanuel Macron a un peu

pivoté ». Il est d'abord plus jeune : les moins de 25 ans sont la seule catégorie d'âge dans laquelle il atteint la barre des 50 % de bonnes opinions. Selon l'institut, qui évoque les verbatim des sondés, l'offensive du chef de l'Etat à leur égard (interview à Brut et concours d'anecdotes avec des youtubeurs pour la forme ; garantie jeune universelle et pass culture pour le fond) n'est « pas perçue positivement que par les jeunes ».

Il est aussi un peu plus à gauche : sa cote est plus élevée, ce mois-ci, chez ceux qui se disent sympathisants de gauche (35 %) que de droite (31 %). Avec la montée du thème de la sécurité dans le débat, il recule de 5 points en trois mois chez les retraités, électorat traditionnel de la droite. « Un signal d'alerte », souligne Bernard Sananès, tant cette frange de l'électorat est « très importante dans la bataille tactique » de 2022. ■



TRAIN DE L'AUBRAC. BATAILLE POUR SAUVER UNE VOIE D'AVENIR

À l'arrêt faute de maintenance, dégradée par des années de sous-développement, la ligne du Massif central est en sursis. L'État promet des travaux d'urgence. Usagers, élus et citoyens exigent bien plus, pour une liaison écologique et indispensable à la continuité du service public.

NOS VIES

Le regard balayant une petite place en contrebas des remparts médiévaux de la ville haute de Saint-Flour (Cantal), où s'arrête une fois par semaine un guichet itinérant de la SNCF, Patricia Rochès est en colère. Pour elle, la fermeture du guichet de cette gare, située sur la ligne reliant Béziers à Clermont-Ferrand, est l'un des nombreux marqueurs

REPORTAGE

de son abandon. Pour la maire de Coren-les-Eaux et présidente de l'Association des amis du viaduc de Garabit, qui défend cette ligne de l'Aubrac, son territoire du Cantal est oublié des politiques et de la SNCF. « C'est un symbole de la casse des services publics dans les territoires ruraux, déplore-t-elle. Ils prennent le prétexte de l'A75 pour l'abandonner. On nous dit qu'il n'y a pas assez de voyageurs, mais il faut voir les conditions. Des guichets fermés, des retards fréquents, des ruptures de correspondance... » Depuis des années, cette ligne d'équilibre du territoire qui traverse six départements, à cheval sur les régions Auvergne-Rhône-Alpes et Occitanie, fait les frais d'un manque d'investissement de l'État. Souvent à l'arrêt l'été, elle l'est à nouveau depuis décembre sur une portion reliant Neussargues, dans le Cantal, à Saint-Chély-d'Apcher, en Lozère. En cause, des menaces sur la sécurité des trains circulant, l'écartement des rails n'étant plus aux normes.

LE FRET, ESSENTIEL À L'USINE ARCELOR

Pourtant, pour la ville de Saint-Chély-d'Apcher, à une quarantaine de kilomètres de Saint-Flour, la liaison ferroviaire revêt une importance capitale. Surplombant la ville, on remarque immédiatement la plus ancienne cheminée de l'usine Arcelor-Mittal, l'employeur principal de la commune et de ses alentours. Les trains de fret y acheminent habituellement près de 40 bobines de métal par jour venues de Fos-sur-Mer. Depuis l'arrêt de la liaison, ce sont autant de camions qui font les trajets entre la gare d'Arvant (Haute-Loire) et le site, décompte Nicolas Hinderschielt, délégué CGT. »

La traversée de paysages fantastiques, un atout de plus, s'il en fallait, pour cette ligne de haut intérêt général. Le viaduc de Garabit construit par Eiffel.

JÉRÔME CHABANNE / THANS LUCAS

Les 11 millions d'euros annoncés pour une réouverture à l'automne, « du rafistolage » dénonce une élue. Pour rénover la ligne, il faudrait 80 millions, selon SNCF Réseau.

» Pendant qu'il expose la situation devant l'usine, la ronde des véhicules se poursuit, chargés de ces « coils » de plusieurs tonnes. « Ces allers-retours s'ajoutent à la cinquantaine d'autres trajets journaliers. On tourne donc à près de 100 camions par jour. En plus, l'usine n'est pas aménagée pour ça. » Le quai de déchargement situé à l'intérieur reste vide, pendant ce temps. Pour ce site du géant mondial de l'acier, le surcoût d'un transport en camion représente 15 euros par tonne. Une somme prise en charge par la SNCF pour l'instant. Alors que la construction d'une usine produisant les mêmes corps de moteurs électriques est en projet à Dunkerque, sur un autre site de production des bobines, la pérennisation de la ligne apparaît d'autant plus cruciale.

Au-delà d'un simple retour du fret pour les bobines de métal, la CGT voit plus loin. « On a construit un projet pour faire repasser le fret par Béziers, ce qui ferait gagner 200 kilomètres de trajet. Il inté-

grerait aussi la construction d'une gare de chargement, pour les déchets et les colis, en plus du déchargement, présente le syndicaliste. On améliorerait l'image de l'usine et le service. Et on pérenniserait les emplois. » L'entreprise représente aujourd'hui 200 emplois directs et près d'une centaine d'emplois de sous-traitance. Pour ce projet, il a échangé avec les syndicats de Fos-sur-Mer, qui ont déjà poussé à la modernisation de leur site.

« IL N'Y A PAS DE PETITES LIGNES »

Pour les cheminots, c'est bien cette liaison de fret qui fait survivre la ligne de l'Aubrac. « Sans ce train, il y a longtemps que la ligne aurait disparu », selon Stéphane Rigal. Le secrétaire de la CGT cheminots du Cantal se souvient combien leurs demandes pour des investissements ferroviaires dans la région ont longtemps été inaudibles. Sur le quai de la gare de Neussargues, il désigne des voies à l'abandon, envahies par les herbes. Et avec le délaissement de la liaison de l'Aubrac, des postes ont déjà été supprimés sur la ligne depuis une quinzaine d'années. Selon lui, les travaux qui y ont été réalisés n'ont été que des rustines. « Avec les reliefs et le poids du train de métal, la voie est très détériorée. » Sans compter l'état des poteaux de caténaires, dont le cheminot pointe la rouille visible à quelques mètres.

Mi-mai, les deux régions et l'État ont toutefois annoncé un investissement conjoint de 11 millions d'euros pour



Sans train, les bobines d'acier de l'usine de Saint-Chély-d'Apcher sont livrées par la route. « On tourne à 100 camions par jour. »



GEORGES BARTOU / DIVERGENCE

une réouverture de la ligne à l'automne. « Cette ligne fait partie des lignes importantes pour nous. Il n'y a pas de petites lignes, ça sous-entendrait qu'il y a des petits gens ou des petits territoires », souligne Jean-Luc Gibelin, vice-président (PCF) en charge des transports pour la région Occitanie, qui avait déjà financé antérieurement 3 millions d'euros pour des premiers travaux d'urgence en 2019. « Du rafistolage », selon Patricia Rochès. « Ce n'est pas la panacée, confirme Stéphane Rigal. Ils vont changer 6 000 traverses, seulement les plus abîmées. Et ce n'est pas sûr que le trafic reprenne à vitesse normale. » Aujourd'hui, pour relier Clermont-Ferrand et Béziers, le trajet est plus rapide via Lyon en TGV que par le trajet de remplacement de la ligne de l'Aubrac. Pour que la ligne soit réellement rénovée, il faudrait 80 millions d'euros, selon SNCF Réseau. Le cheminot a toutefois l'impression que la région a pris conscience de l'importance de cette liaison. Une étude technique, conjointe avec une autre sur la ligne des Cévennes, devrait être lancée l'année prochaine pour démarrer des travaux à partir de 2024. « Nous sommes très engagés dans le financement de ces lignes pour permettre le maintien et le développement du transport ferroviaire »,



Toute la ligne Clermont-Béziers devait être fermée. La mobilisation a permis un retour des trains au sud de Saint-Chély-d'Apcher. Sans guichet depuis 2017, la gare de Saint-Flour envahie par les herbes.

JÉRÔME CHABANNE / HANS LUCAS



affirme Jean-Luc Gibelin. « C'est à l'État de jouer son rôle », martèle Anthony Prat, délégué CGT des cheminots en Auvergne. Il rappelle que, hors période de travaux, la ligne de l'Aubrac est la seule ligne Intercités à être coupée en deux, avec un changement à Neussargues. « La présence de l'A75 montre que l'axe est important. On voit tous les camions qui y circulent, le fret pourrait prendre le relais, souligne le Clermontois. Mais il manque de commerciaux pour attirer plus de clients. » Avec ses camarades, il imagine également des liaisons en train de nuit, qui nécessiteraient une augmentation des effectifs pour cet axe.

COHORTE DE LYCÉENS CHAQUE VENDREDI

« Je crois beaucoup au slow tourisme », développe Patricia Rochès, une brochure sur le train de l'Aubrac à la main, créée par Antoine Levesque, le secrétaire de son association, tombé amoureux de la ligne pendant des vacances dans la région. « Avec le train, on apprécie beaucoup plus les paysages. » Elle aime à rappeler que la ligne Clermont-Béziers a été reconnue comme une des plus belles d'Europe par « The Guardian ». Et pour enjamber la rivière de la Truyère, le train franchit le viaduc de Garabit. Cet ouvrage, construit par Gustave Eiffel à la fin du XIX^e siècle, a permis de

Pour Arcelor, le surcoût du transport en camion est de 15 euros/tonne. La somme est prise en charge par la SNCF. Absurde gestion de l'argent public...

relier Béziers et Paris. Ce pont métallique avec son arche imposante, dont le rouge tranche avec la végétation alentour, classé monument historique, fait partie d'une candidature de classement à l'Unesco, avec d'autres viaducs européens de la même architecture. « Pour qu'il soit classé, il faut qu'il conserve sa vocation ferroviaire », rappelle Patricia Rochès. Mais elle s'inquiète de son manque d'entretien, peinant à obtenir des réponses de la SNCF, qui en a la charge. La remise en peinture de l'ouvrage n'est toujours pas à l'ordre du jour, alors qu'elle pourrait avoir lieu pendant la suspension de la liaison. Comme son nom l'indique, la ligne Clermont-Béziers permet également d'accéder au parc naturel de l'Aubrac. « Mais, de plus en plus, les touristes font étape pour une nuit seulement sur la route de l'A75 », déplore un hôtelier sanflorain. « Avec sa fermeture l'été, la

ligne perd une grosse opportunité touristique. Avant, on faisait des partenariats avec l'Office de tourisme du pays de Saint-Flour, renchérit Patricia Rochès. Mais ça ne doit pas non plus être une ligne seulement touristique. » À Saint-Flour, la présidente de la maison familiale rurale spécialisée dans les métiers de l'équitation rappelle l'importance d'une liaison ferroviaire. Dans cet établissement qui fait face à la ville haute, nombre d'élèves viennent des quatre coins de la France. C'est également cette liaison qui, via Clermont-Ferrand, permet de rejoindre Paris. « Cette ligne symbolisait l'ouverture vers Paris, précise Patricia Rochès. Si elle fermait, on reviendrait des siècles en arrière. Dans des zones rurales comme ici, les habitants sont obligés de tout faire avec leur voiture. Mais ça représente un coût important. Et la route cause beaucoup plus d'accidents. »

À Saint-Chély-d'Apcher, le vendredi soir, comme chaque semaine, des dizaines de lycéens défilent dans la rue menant à la gare, tirant derrière eux leur valise à roulettes. Vers le nord comme vers le sud, le train est indispensable pour que ces internes des deux lycées de la ville rentrent dans leur famille. ★

JULIETTE BAROT

juliette.barot@humanite.fr

ÉCONOMIE

Travailleurs de la deuxième ligne : les fonctionnaires veulent plus qu'une prime

Échaudés par celle promise en début de crise sanitaire mais trop peu versée, les syndicats défendent une revalorisation des carrières.



Il faut aller au-delà des discours et avoir une vraie réflexion sur l'évolution des carrières qui ne soit pas du rafistolage

MYLENE JACQUOT, SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DE LA CFDT-FONCTION PUBLIQUE

ANNE-HÉLÈNE POMMIER
@abpommiert

FONCTION PUBLIQUE A priori il n'y aura pas de deuxième prime pour eux. Le gouvernement qui vient d'annoncer la reconduction de la prime Macron défilaisée en 2021, pour permettre aux entreprises privées - qui ne sont d'ailleurs pas très emballées - de récompenser leurs salariés mobilisés pendant la crise, n'a pas l'intention de s'appliquer la recommandation concernant ses propres salariés. « Celle qui avait été versée en 2020 s'expliquait par la situation exceptionnelle du premier confinement. Aucune mesure n'est prévue pour la suite », fait savoir le ministère de la fonction publique. Et étonnamment, cela ne devrait pas déclencher la colère des syndicats de fonctionnaires.

Il faut dire que versement de la première prime en 2020 n'a pas laissé que de bons souvenirs. « C'était bien pour ceux qui l'ont eu mais au final, l'attribution n'était pas très transparente. Cela a fini par ressembler à une sorte de prime au mérite. Désolant ! », déplore

Mylène Jacquot à la CFDT. Les syndicalistes raillent notamment l'une des conditions à remplir pour bénéficier de la fameuse prime : justifier d'un surcroît de travail. « On peut à la limite comprendre que celui qui n'était pas en contact avec le public ou en télétravail ne demande pas la prime. Mais pour tous ceux qui étaient en présentiel et n'avaient, en plus, pas les moyens de se protéger, le risque suffisait à légitimer cette prime sans ajouter un surcroît de travail », explique Christian Grolier de la Fédération nationale des fonctionnaires, qui dénonce les aberrations du système. « On s'est demandé si les agents de la voirie allaient devoir inciter les gens à acheter plus de poubelles pour en avoir plus à vider et si les policiers qui n'avaient déjà pas de masque, allaient en plus devoir faire davantage d'arrestations », énumère-t-il, dépité.

Mesures générales

Surtout, les centrales revendiquent une action sur le plus long terme qui irait bien au-delà d'une gratification occasionnelle. Objectif : éviter d'établir une hié-

archie entre les agents selon leur mobilisation supposée et obtenir pour tous, la reconnaissance qui leur est due. « On parle de première ligne et de deuxième ligne mais pour nous, il faut des mesures générales, qui concernent enfin tout le monde », estime Mylène Jacquot. Grenelle de l'éducation, Ségur de la santé, Beauvau de la sécurité... Les centrales, qui reconnaissent la nécessité de revaloriser ces métiers, regrettent néanmoins la politique de saupoudrage du gouvernement qui a tendance à distribuer là où l'explosion sociale menace. « Quand vous faites cela, vous créez des inégalités ailleurs car il y a encore des agents qui n'ont rien eu », relève en choeur les syndicalistes. Le 12 avril dernier, l'ensemble des centrales syndicales ont adressé un courrier commun à Amélie de Montchalin, la ministre de la Fonction publique, pour lui demander d'ouvrir des négociations sur la revalorisation globale des carrières des fonctionnaires.

Mais la réponse adressée deux semaines plus tard, et qui rappelle les avancées obtenues depuis le début du quinquennat, avec notamment la revalorisation des grilles salariales, la compensation de la hausse de CSG ou encore la participation financière à la complémentaire santé (voir ci-dessous) n'a satisfait personne. « C'est vrai qu'il y a un changement de discours, on n'en est plus à supprimer des postes et à dire que la fonction publique coûte trop cher, mais maintenant il faut aller au-delà du discours et avoir une vraie réflexion sur l'évolution des carrières qui ne soit pas du rafistolage », insiste Mylène Jacquot.

Tous comptent désormais sur le rendez-vous salarial annuel, attendu d'ici début juillet, pour porter leur message. Sans grand optimisme. FO vient de récupérer une circulaire adressée en début d'année par Bercy à l'ensemble des ministères. Le message y est clair : les projets de budgets ministériels pour 2022 doivent être établis dans la perspective du maintien du gel de la valeur du point d'indice des fonctionnaires. ■

Collecte des déchets, en avril, à Pontoise. Les éboueurs, qui font partie des salariés de la deuxième ligne, ne devraient pas bénéficier de la nouvelle « prime Macron ».

MAXPPP/IP3 PRESS



Les syndicats encore sceptiques sur le financement de la complémentaire santé

La mise en place de la participation à la complémentaire santé est prévue à partir de 2022, mais, dans un premier temps, seuls les agents de la fonction publique d'État en bénéficieront

MYLENE JACQUOT, SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DE LA CFDT-FONCTION PUBLIQUE

C'est acté depuis le 18 février dernier. L'ordonnance prévue par la loi de transformation de la fonction publique de 2019 a été publiée au Journal officiel, et les 5,6 millions d'agents de la fonction publique vont désormais bénéficier d'une aide pécuniaire de leur employeur pour financer à terme la moitié de leur complémentaire santé. Pour Amélie de Montchalin, la ministre de la Fonction publique, il s'agissait de corriger une injustice majeure dont étaient victimes les fonctionnaires, qui, contrairement aux salariés du privé, ne disposaient pas de cette prise en charge.

L'annonce a d'ailleurs été plutôt bien accueillie par les syndicats de la fonction publique. Même Jean-Marc Canon, à la CGT, avait reconnu que cela allait dans le bon sens. De nombreux fonctionnaires avaient en effet renoncé à leur mutuelle devenue trop onéreuse. Quant à ceux qui avaient conservé la complémentaire historique, ils ont apprécié la perspective de ne plus en payer l'intégralité.

Mais si elles applaudissent sur le principe, les centrales syndicales restent sceptiques sur le fond. Le timing de la réforme pose question. Car l'entrée en vigueur effective sera progressive. « La mise en place de la participation à la complémentaire santé est prévue à partir de 2022, mais, dans un premier temps, seuls les agents de la fonction publique d'État (FPE) en bénéficieront. Pour la fonction publique hospitalière (FPH), ce sera en 2025, et en 2026 pour la fonction publique territoriale (FPT). Ce n'est donc pas immédiat et nous aimerions que cela aille plus vite », explique Mylène Jacquot, secrétaire générale de la CFDT-fonction publique.

Autofinancement

La plus grande inquiétude vient cependant du financement de la mesure. Avant d'atteindre son rythme de croisière, qui prévoit la prise en charge de 50 % du coût des mutuelles au plus tard en 2024, une phase transitoire va être lancée. À partir du 1^{er} janvier prochain, tous les agents de la FPE

verront leur fiche de paie créditée de 15 euros brut chaque mois. « La FPE, c'est environ 2 millions d'agents, et ils vont donc recevoir chacun 180 euros brut par an. C'est bien, sauf que nous ne savons pas où ils vont prendre l'argent », s'étonne Christian Grolier. Le représentant de FO-fonction publique a questionné la ministre pour s'assurer qu'un nouveau budget était bien dévolu à la création de ce nouveau droit. « La réponse est négative, ce sera à chaque ministère de prendre la somme nécessaire sur son budget de fonctionnement », poursuit le syndicaliste, d'autant plus inquiet qu'à terme la mesure doit concerner non plus 2 mais 5,6 millions d'agents, pour une somme mensuelle de 30 euros au lieu de 15.

« Si chaque ministère doit autofinancer cette mesure, cela signifie forcément que des économies devront être trouvées ailleurs », relève-t-il. Un constat de mauvais augure pour le point d'indice qui pourrait rester gelé encore quelques années. ■ A.-H.P.

armées pour rafler la mise. « Comme elles ont une multitude de bases en Europe, elles peuvent réaffecter très vite des avions sur les marchés où l'activité reprend le plus vite, ce qui n'est pas le cas des compagnies historiques comme Lufthansa ou Air France », explique Marc Rochet, vice-président d'Air Caraïbes et président de French Bee.

En tout cas, une certitude se dégage : la reprise se fait d'abord avec une clientèle nationale, que ce soit dans le transport aérien ou dans l'hôtellerie. « En France, plus de 80 % de la demande est désormais domestique, constate Patrick Mendes. Le reste vient du Royaume-Uni, du Benelux, de l'Allemagne et un peu de l'Espagne. »

Compte tenu des réservations de plus en plus tardives, personne ne se risque à être très affirmatif sur l'activité en juillet et en août. « Si nous réalisons 50 % à 60 % de notre trafic habituel en Europe, nous serons satisfaits », estime Georges Daher, délégué général de la Fnam (Fédération nationale de l'aviation marchande). « J'ai bon espoir que l'été sera un bel été pour la France, et qu'au-delà du socle de la clientèle domestique nous pourrions bénéficier du retour des Européens », affirme de son côté Jean-Baptiste Lemoine, le secrétaire d'État au Tourisme. ■

se des voyages de façon sûre et aisée à travers l'UE ». Pour montrer l'exemple et aller au bout de son initiative, Athènes a présenté sa plateforme interactive du certificat numérique sanitaire Covid, qui sera ouvert à tous les citoyens européens le 1^{er} juillet prochain.

« C'était un pari de taille pour la Grèce, où le tourisme est le deuxième pilier de l'économie derrière la marine marchande. C'est 22 % du PIB, et 150 secteurs d'emploi, c'est vital pour nous », rappelle Christos Panaretou, agent de voyages Yalos Tours. « Aujourd'hui, les voyages sont encore confus pour nos visiteurs. La règle est claire pour se rendre en Grèce : il faut le pass sanitaire (qui comprend soit un QR Code de vaccination, soit un test PCR négatif de moins de 72 heures, à partir de 5 ans, soit un certificat de rétablissement de la maladie), ainsi que le document de voyage PLF, à remplir jusqu'à 24 heures avant son départ, par avion, train ou route. La langue française est reconnue pour tous les documents officiels », ajoute-t-il.

En 2019, 32 millions de visiteurs se sont rendus en Grèce, soit trois fois la population du pays. La Grèce veut donc croire que cette année elle pourra rattraper la chute vertigineuse de 70 % de son activité touristique accusée l'année dernière. ■

TOP 5 DES COMPAGNIES EUROPÉENNES QUI ONT VOLÉ LE PLUS LE 19 MAI (VOLS QUOTIDIENS)

AIR FRANCE
438 VOLS

+10%
en 2 semaines

RYANAIR
364 VOLS

+26%
en 2 semaines

WIDEROE
347 VOLS

-1%
en 2 semaines

LUFTHANSA
346 VOLS

+6%
en 2 semaines

KLM
306 VOLS

-4%
en 2 semaines